

Dans la peau d'un activiste Monographie d'un mouvement social autour des traités de libre-échange à Bruxelles

De la réarticulation de l'espace politique à l'ère du néolibéralisme : l'officiel,
l'associatif institutionnel et l'activisme militant.

Mémoire réalisé par
Thomas Benoussaid

Promoteur(s)
Jacinthe Mazzocchetti

Lecteur(s)
Saskia Simon

Année académique 2016-2017
Master en anthropologie, finalité 'interculturalité et développement'

« Je déclare sur l'honneur que cette monographie a été écrite de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'elle n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'elle n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Thomas Benoussaid, Bruxelles, le 17 aout 2017

DANS LA PEAU D'UN ACTIVISTE

MONOGRAPHIE D'UN MOUVEMENT SOCIAL AUTOUR DES TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE À BRUXELLES

DE LA RÉARTICULATION DU LIEU DU POLITIQUE À L'ÈRE DU
NÉOLIBÉRALISME : L'OFFICIEL, L'ASSOCIATIF INSTITUTIONNEL ET
L'ACTIVISME

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement Jacinthe pour son dévouement complet et la qualité de son enseignement sur les cinq dernières années ;

Je remercie aussi Antoine pour sa relecture attentive ses réflexions avisées ;

Merci encore à Briec, Brice et Martin avec qui nous avons pu longuement discuter, analyser et commenter le mouvement social auquel nous avons pris part ;

Merci à Yan et Edith pour leurs analyses claires ;

Enfin, je tiens à remercier, pour toutes les aventures qu'on a traversé ensemble, Mattéo, Hugo, Florence, Clémentine, Flore, Matthieu, Guillaume, Dominique, Geneviève, Lola, Jérôme, Lucie, Serge, Julien, et tout ceux que j'oublie.

TABLE DES MATIÈRES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE	9
INTRODUCTION	13
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS SOCIAUX	16
VERS UN MOUVEMENT SOCIAL GLOBAL ?	18
PARTIE I – CONTEXTUALISATION	25
DE L’ACTIVISME À BRUXELLES ET AILLEURS	25
DES ASSOCIATIONS À L’INITIATIVE DU MOUVEMENT	26
DE PARIS À BRUXELLES – <i>TTIP GAMES</i>	29
<i>L’apport du CNCD-11.11.11</i>	31
<i>Une opportunité d’aujourd’hui pour demain ?</i>	35
PARTIE II - ETHNOGRAPHIE	39
UNE FORMATION COMME PORTE D’ENTRÉE	39
<i>Les prémices d’un entre-soi</i>	43
<i>Des participants</i>	45
<i>Qu’est-ce qu’une action directe ?</i>	48
<i>« Commencer petit, utiliser le dérisionnisme et cibler les piliers du pouvoir »</i>	50
<i>On ne connaît pas de dictateur mais</i>	56
<i>Émergence d’un collectif – CETA-Hang-Over</i>	58
<i>Réseau de groupes affinitaires</i>	62
QUAND ON DÉPEND DE L’AGENDA DU HAUT	65
<i>Des compétences régionales</i>	65
<i>De la désorganisation</i>	68
<i>Assemblée générale du 26 octobre</i>	70
<i>Action du 30 octobre 2016</i>	75
PARTIE III – PHILOSOPHIE POLITIQUE D’UN MOUVEMENT	81
<i>Démocratie : le pouvoir au peuple ou l’absence de pouvoir ?</i>	83
<i>D’un idéal démocratique à un idéal libéral</i>	84
<i>Anarchisme et libéralisme, les faux jumeaux</i>	89
<i>Lobbys - Comment les entreprises se substituent à l’État ?</i>	90
<i>L’ère néolibérale</i>	92

<i>De la philosophie à la pratique, la société civile passe l'acte</i>	<i>97</i>
<i>L'autonomie du Chiapas</i>	<i>101</i>
POUR CONCLURE	105
<i>Réarticulation du lieu du politique – un réseau</i>	<i>106</i>
<i>L'intérieur du réseau militant</i>	<i>108</i>
BIBLIOGRAPHIE	111

Note méthodologique

Le point de départ qui a motivé cette recherche est l'analyse des mouvements anti-TTIP et anti-CETA¹ qui ont eu lieu au cours de ces dernières années en Belgique. Le terrain que je vous propose de rencontrer est un « terrain social », un mouvement éphémère. Bien qu'il prenne forme à Bruxelles autour de quelques associations déterminées, il n'est ni limité dans l'espace, ni défini dans un temps précis, ni encore définissable par le statut des membres qui le composent. Ce qui institue le groupe social est la volonté exprimée d'agir ensemble dans un objectif motivé individuellement et réalisé collectivement. L'enjeu de cet examen est de rendre compte des dynamiques collectives du point de vue des acteurs de terrain et au regard d'un constat situé du contexte politique.

C'est moins par intérêt anthropologique que par implication personnelle au sein du mouvement anti-TTIP que ce sujet de recherche a émergé. À la limite entre une méthode inductive et une problématisation a posteriori, il m'est impensable de ne pas reconnaître un biais de subjectivité, tant dans l'analyse des données que dans ma proximité idéologique avec le mouvement social en question. De la proximité peut naître le risque d'un parti pris et celui du flirte avec le plaidoyer politique, ainsi que celui du sentiment d'appartenance. Je me suis alors demandé « comment aurait du réagir un anthropologue burkinabé présentant une note de recherche sur une éventuelle contestation sociale en réaction à la négociation des politiques d'ajustements structurels (PAS) ou des documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP) dont on reconnaît aujourd'hui, sans s'en cacher, les effets pervers ? ». L'examen du mouvement auquel j'ai pris part ne pouvait postuler à aucune objectivité sans que j'eusse du définir arbitrairement cette neutralité en déplaçant mon regard. Conséquence de quoi, l'arbitraire du choix de la neutralité trahirait le fantasme d'une objectivité illusoire. Se prévenir d'une telle implication personnelle m'a demandé de faire un choix : celui d'un autre sujet, moins enclin à l'implication personnelle, ou d'une transparence quant à la

¹ Deux accords de libre échange concernant l'Union européenne qui seront présentés ci-après.

perception en filigrane d'une opinion politique ; j'ai opté pour la transparence. Ce compte rendu est celui d'une réalité située, sans qu'il ne soit travesti par une ambition d'extériorité, loin s'en faut. Cela étant dit, je laisse aux détracteurs de mon affront à la neutralité axiologique le soin d'en faire la critique.

Par contre, il est possible de porter une critique d'une autre nature. « Il est possible pour l'anthropologue de faire émerger au terme de ses investigations une vérité qui échappe nécessairement aux acteurs sociaux, empêtrés dans des représentations nécessairement partielles de la réalité » (Abélès, 2007, p. 17). L'observation de l'anthropologue, si elle ne mène à aucune vérité particulière qui échapperait aux acteurs, si encore elle ne fait émerger qu'un compte rendu descriptif, peut-elle encore se revendiquer être l'apanage de la discipline ? C'est la question à se poser lorsque, immergé dans un terrain qui constitue en même temps un objet d'étude et un lieu de socialisation, l'observateur/chercheur se retrouve, lui aussi, « empêtré dans des représentations nécessairement partielles de la réalité » (*Ibid.*). Davantage qu'une thèse inductive, avec cette monographie, je tente de rendre compte d'une expérience de contestation politique d'un point de vue immergé plus que d'un point de vue d'observateur externe. Le pari est de rendre au mouvement social une apologie par le bas, en ne cachant rien de ma proximité avec l'objet de l'étude.

L'introduction présente le contexte général de l'étude et des mouvements sociaux. Je pose la question de savoir ce qui pousse à la mobilisation, de ce qui met en mouvement des individus qui n'ont en apparence pas grand chose en commun. C'est l'occasion de questionner la manière d'aborder un mouvement social en relation avec les théories sociologiques compilées par Erik Neveu et de passer en revue le contexte politique dans lequel s'inscrivent les traités de libre échange.

La première partie est ciblée sur la présentation des mouvements sociaux qui ont émergé avec et à côté du TTIP et du CETA. L'émergence de mouvements sociaux ne partant jamais de rien, je présenterai dans ce cas ce qui a permis ses conditions d'existence.

La seconde partie constitue le principal du moment ethnographique. Depuis le déroulement d'une formation qui a eu lieu en septembre 2016, jusqu'à la réalisation d'actions fin octobre, je présenterai les différentes étapes de la construction d'un groupe de mobilisation. Je prendrai soin de présenter divers acteurs et rencontres pour rendre vivante l'analyse sociale qui suit.

La troisième partie sera l'occasion d'analyser, au regard de l'ensemble du réseau d'activistes brassés dans la mobilisation anti-CETA et anti-TTIP, comment justifier les conditions politiques de la mobilisation. En questionnant la démocratie, le libéralisme et la bureaucratie, le mouvement social se fait l'écho de questions existentielles sur le devenir de l'organisation sociale, politique et culturelle de la vie publique. J'en présenterai une lecture qui vise à expliciter le passage à l'action des activistes.

Entrons dans la peau d'un activiste.

CETA & TTIP

Le TTIP « *Transatlantic Trade and Investment Partnership* » et le CETA « *Comprehensive Economic and Trade Agreement* », sont deux accords de libre échange entre l'Union Européenne et respectivement les États-Unis et le Canada. Comme le dit justement Alain Deneault (2016), ils signent l'avènement d'une nouvelle forme de contrat entre les pouvoirs publics nationaux et la sphère privée transnationale (finance et multinationales). C'est loin d'être le premier accord de commerce bilatéral, mais une large frange de la société civile lui reconnaît d'ouvrir aux multinationales la possibilité d'être incluses directement dans l'élaboration des règles de marché et des politiques publiques, jusqu'alors la prérogative exclusive des pouvoirs publics nationaux ou supranationaux.

Les traités de seconde génération et antérieurs visaient principalement à supprimer ou réduire l'impacte des processus de protection à la concurrence extérieure. Les principales mesures portaient sur la réduction des taxes à l'exportation et à l'importation, et sur les subventions nationales.

La libéralisation des échanges ayant déjà largement avancé, les principales entraves à l'échange qui persistent aux yeux des principaux concernés sont dites « non tarifaires » (ni des subventions, ni des barrières douanières). Ce qui entrave aujourd'hui une fluidité d'échanges débridés entre l'ancien et le nouveau monde réside dans la divergence des réglementations et des normes dans les différentes régions. Des normes qui portent sur le droit du travail, les droits sociaux, les soins de santé, ou encore les réglementations alimentaires, agricoles et environnementales.

« À l'époque, tout tournait autour du système féodal, de l'Eglise et d'un État absolutiste ; les entreprises industrielles n'existaient pas encore. Mais si vous prenez les principes de base du libéralisme classique et que vous les appliquez à la période moderne, je pense que vous approcherez pas mal des principes qui animaient la Barcelone révolutionnaire de la fin des années 1930 – de ce que l'on appelle l'« anarcho-syndicalisme ». je crois que c'est le niveau le plus élevé auquel les humains sont arrivés dans leur tentative d'appliquer ces principes libertaires qui, selon moi, sont les plus juste. Je ne dis pas que tout ce qui a été fait lors de cette révolution était correct mais que globalement, par son esprit et sa nature, par l'idée de développer le type de société – avec un contrôle populaire des institutions de la société – que voyait Orwell dans *Hommage à la Catalogne* (selon moi, son meilleur ouvrage), c'est la direction que nous devons prendre ».

Noam Chomsky, *Comprendre le pouvoir*, 2012, p. 212

Introduction

Est-ce que la démocratie est en péril ; est-il possible d'imaginer une système de démocratie plus dynamique et plus participatif qu'un vote tous les cinq ans ; pourquoi n'arrive-t-on pas à contrôler la croissance des inégalités ; jusque quand pourra-t-on vivre sans prendre en compte la finitude de la planète ; comment cela se fait-il que le chiffre d'affaire de multinationales dépassent le PIB de certains pays ; comment expliquer le nombre de suicides et *burn-out* au travail ; comment expliquer que la croissance économique permanente ne permette pas de réduire la pauvreté relative ; comment expliquer que l'Union Européenne signe des accords commerciaux allant jusqu'à harmoniser les normes sociales (barrières non tarifaires) avec des régions outre-Atlantique alors qu'on ne connaît, au niveau européen, ni sécurité sociale commune, ni politique fiscale intégrée ; comment cela se fait-il ?

C'est de l'impossibilité de répondre à ces questions autrement que par un discours économiste et technique que naît la contestation sociale. De cette impasse découle aussi la volonté de rendre un « ailleurs » possible, d'entretenir l'espoir d'une manière de faire/vivre autrement et de l'expérimenter pratiquement. Naît aussi le lien social qui permet de lever la tête et qui donne la force de penser à contre-courant, de ne plus penser le monde uniquement comme un marché ni le travail salarié comme une fatalité.

L'incompréhension de l'universalisation du discours technico-rationnel et son refus est au cœur des revendications de nombreux mouvements sociaux. Il ne faut pas avoir fait l'ENA (École Nationale d'Administration), Harvard ou Oxford pour savoir que les outils de la « bonne gouvernance » (Deneault, 2016, pp. 193-318) définissent la manière dont sont posés les problèmes. La problématisation est un élément central dans la domination des discours et donc dans le pouvoir de véhiculer la norme par une pseudo rationalité. Si l'on fait de la croissance économique l'objectif premier des politiques nationales, internationales et transnationales, et si les modèles économétriques et statistiques sont les outils pour la calculer, alors la définition des politiques publiques est verrouillée par l'idéologie qui fixe le problème : un néolibéralisme de marché dans une économie-monde. De ce hiatus entre une conscience sociale collective (Houtard, 2011) d'une part, et une inconscience face au déséquilibre mondial de l'autre, émergent des mouvements sociaux, les voix d'une identité commune.

C'est du moins ce qui apparaît lorsqu'on décentre son regard du point de vue de la sociologie des mouvement sociaux, qui a parfois trop tendance à désencastrer les mouvements sociaux de la réalité sociale et politique à laquelle ils appartiennent pour lui conférer une existence secondaire. Même s'ils se basent sur des « systèmes de croyance trop lisses pour être vraisemblables » (Neveu, 2015, p. 101), la réalité par l'existence des mouvements sociaux n'en est pas moins une composante de la société qui réagit à un contexte et qui l'alimente en retour. L'état des résistances est tributaire des ressentis collectifs et individuels face à un contexte social et politique donné. Ces quelques pages sont le fruit de mon ambition de croiser une expérience de résistance avec les ressentis qui lui donnent vie.

Mais, « porter une attention exclusive à la résistance déclarée ne nous permettra pas plus de comprendre le processus par lequel de nouvelles forces et exigences politiques germent avant de finalement fleurir sur la scène publique. [...] Ce faisant, nous manquons le terrain politique immense qui existe entre inactivité et révolte » (Scott, 2006, p. 28). Une analyse par le bas de l'action politique fait émerger une manière de faire de la politique que si l'on en examine les marges (Graeber, 2016), les lieux d'une

expression politique subalterne (Scott). La partie visible de la mobilisation anti-TTIP sera éclairée par les discussions « en coulisses ». Pour résumer : le discours en coulisses donne à comprendre une réalité qui importe parfois davantage que la « vérité » officielle. Les émotions, les motivations individuelles, la construction d'un entre-soi sécurisant, l'impression de « stopper la machine néolibérale » ou de construire des nouvelles solidarités sont toutes à la fois des réalités qui rendent au terrain politique la complexité de ses interactions.

Penser un mouvement social par le bas, c'est refuser les explications rapides, les syllogismes et autres stigmates psychologiques pour se laisser porter par l'énergie qui fait émerger du collectif où il n'y en avait pas, pour un temps ou plus si affinités. Pour être plus complet, c'est faire le relais entre le point de vue d'en bas et la vue par le haut, entre l'infra-politique et le discours officiel, entre « le domaine discret de la lutte politique » (Scott, 2006) et « l'arène politique » (Neveu, 2015). C'est saisir l'opportunité de croiser les discours de couloir des militants avec le contexte socio-politique. Dans tout système politique ou toute organisation sociale existent des résistances, plus ou moins conscientisées, plus ou moins visibles, plus ou moins revendicatrices.

Ce qu'on s'accordera à appeler « mouvement social » est ce qui se donne à voir de l'expression sociale, ce sont les manifestations visibles en réaction à un contexte politique, économique, social et relationnel. En fait, à tout ce qui organise la vie sociale collective des individus. Il s'équilibre en permanence avec le pouvoir officiel et doit être pensé dynamique, en mouvement continu. Ce qui importe finalement dans l'analyse d'un mouvement social par le bas, ce n'est ni l'extrême véracité des propos tenus, des analyses politiques partielles et partiales, ni encore une appréciation du degré de légitimité des méthodes d'organisation. Ce qui importe est d'apprendre à lire le mouvement social comme une expression citoyenne collective permettant de mettre en lumière un régime politique au regard du contexte social, d'en saisir les aspérités, les limites, les excès et les résistances.

L'émergence d'un réseau de mobilisation international contre les traités de libre échange s'inscrit dans l'actualité brûlante de la globalisation des échanges internationaux, du devenir des « démocraties » européennes dans une économie-monde.

L'importance du mouvement est proportionnelle à l'ampleur des transformations sociales sur la vie quotidienne qu'impliquent les traités de troisième génération ; la diversité des acteurs mobilisés rend compte de la dimension transversale des traités ; et l'étendue internationale de la contestation est à l'image de la portée géographique de ses mesures.

CARTOGAPHIE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Avant de plonger dans le cœur de l'ethnographie, voyons rapidement quel est le regard de la sociologie des mouvements sociaux à travers celui d'Erik Neveu (2015) qui en fait la synthèse. Il souligne les grandes lignes de démarcation entre les mouvements ouvriers et les Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS) apparus dans les années 1960 en Europe. Il articule la transition autour de quatre dimensions : la forme, les valeurs, le rapport au politique et l'identité.

D'abord la forme. Au XIX^e siècle, les mouvements sociaux s'inscrivaient dans un rapport social de classe organisé autour des usines, des syndicats et des partis de travailleurs. On y retrouve des formes plus ou moins institutionnalisées, ou qui tendent surtout à le devenir à l'approche du XX^e siècle. Avec le déclin de l'industrie comme incubateur social, les rapports de classe laissent place à un éclatement des groupes sociaux et perdent peu à peu le sentiment d'appartenance à une existence commune. Les parcours s'individualisent, les mouvements s'institutionnalisent. Après la Seconde Guerre mondiale, l'intégration bureaucratique des mouvements sociaux et de leurs revendications par les institutions politiques marque l'avènement des États-sociaux, puis libéraux. De nouvelles formes de contestations sociales émergent cette fois en marge des États : les NMS sont davantage décentralisés et tiennent à valoriser l'autonomie des groupes locaux. La tendance est à la spécialisation dans une thématique (écologie, féminisme, consumérisme, régionalistes et étudiants, contre-culture jeune, anti-institutionnels, ouvriers et immigrés). La question de la répartition des richesses disparaît au profit d'une critique de la bureaucratie. Les mouvements sociaux n'ont alors qu'une faible tendance à s'institutionnaliser, les formes d'action se diversifient (*sit-in*, occupation) (Neveu, 2015, pp. 60-61). Face à l'individualisation des modes de vie, la

forme des contestations sociales opère une mue vers une composition et une motivation individuelle de l'action collective.

Les *valeurs*, qui jusqu'alors s'articulaient autour de la question des moyens de production, des richesses et de leur répartition, n'est plus d'actualité après la décentralisation des mouvements ouvriers. On ne condamne plus une classe bourgeoise détentrice des moyens de production, mais on appelle à la liberté individuelle. En rupture, les mouvements de la seconde moitié du XX^e siècle s'organisent contre toute concentration d'autorité et contre le contrôle social hiérarchique. Avec la tertiarisation de l'économie et l'avènement du capitalisme de marché, se développent une volonté d'autonomie et une aspiration aux libertés individuelles. C'est autour de particularités sociales, culturelles et ethniques que les valeurs d'égalité et de liberté sont mobilisées. « Il [Melucci] discerne dans cette valorisation du corps, du désir, et de la nature la revendication de relations échappant à la rationalité calculatrice, quantitative du capitalisme moderne » (Neveu, 2015, p. 61). Les questions de propriété et d'appropriation des moyens de production sont abandonnées au profit de la propriété privée et du culte de l'identité.

Le *rapport au politique* se transforme aussi en corps et en substance. Dans les années 60 et 70, on recherche moins à construire des espaces de « contre-pouvoir institutionnel » dans un rapport de force avec l'État que des espaces *hors* de l'emprise et de l'économie de marché. Le rapport à la politique se déplace de la contestation frontale à la contestation d'influence. C'est d'ailleurs dans ces années qu'émergent la professionnalisation des groupes d'influences privés, lobbys, ONG, etc. dont l'objectif est d'influencer la politique des valeurs et intérêts. On assiste d'une part à une mobilisation d'experts auprès des acteurs clés pour influencer les pouvoirs décisionnels, et d'autre part à une contestation physique organisée contre le pouvoir et l'expression de coercition de l'État dans l'objectif de gagner de l'autonomie, des espaces d'indépendance, des communs.

Enfin, Touraine (2016), dans sa théorisation de Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS), montre combien la question identitaire devient centrale. Les luttes d'après-guerre s'organisent autour d'appartenances culturelles, sociales, écologiques et

ethniques. Il reste que *l'identité* s'individualise et devient plus que jamais le résultat de stratégies de mise en scène de soi par la redéfinition des identités (Milly, 2001, p. 128). En Europe centrale pour le moins, l'expression d'une classe pour l'accès à des ressources matérielles n'a plus autant de raison d'être qu'elle n'en avait autour de l'usine. La sur-responsabilisation de l'individu et l'émancipation des droits individuels, à la carte, entraînent à la fois une impossibilité de s'attaquer aux conditions matérielles (le « si on veut, on peut ») et l'émergence d'une classe intellectuelle qui s'insurge contre la structure des relations de pouvoir.

Bref, on a affaire tout au long du XX^e siècle à un changement du rapport à la mobilisation. « La mutation des mouvements sociaux devient un prisme pour penser les mutations d'un capitalisme qui repose de plus en plus sur la technique, les compétences gestionnaires, un pouvoir technocratique qui envahit les moindre recoins du quotidien ; qui vient normer et contrôler les styles de vie et identités » (Neveu, 2015, p. 64). Les formes, les valeurs, l'ampleur, les acteurs, les modes d'organisations etc. sont incontestablement liées aux singularités environnementales (ce qui définit les capacité d'action des individus) et contextuelles (caractéristiques du milieu dans lesquelles se développent les actions). Depuis l'émergence de la théorie des NMS, ces singularités environnementales et contextuelles n'ont cessé de se transformer et les mouvements sociaux d'évoluer de concert. Loin de vouloir participer à une énième théorisation des mouvements sociaux, l'ethnographie présentée ne pourra néanmoins pas se soustraire des transformations sociales qu'induisent, par exemple, les accords commerciaux actuellement sur la table, et donc d'étudier le mouvement en lien étroit avec l'actualité politique mise en examen du point de vue des acteurs. « La réflexion sur les nouveaux mouvements sociaux vient réhabiliter une analyse des dimensions culturelles et idéologiques de la mobilisation, de son contexte politique aussi » (Neveu, 2015, p. 68).

VERS UN MOUVEMENT SOCIAL GLOBAL ?

A l'heure de la néo-libéralisation, de la financiarisation croissante de la vie publique, du développement d'internet et des réseaux sociaux, il est difficile de ne pas voir une transformation des rapports sociaux, une évolution sur la structure de diffusion

du pouvoir et du contrôle social (Foucault *Surveiller et punir*, Bourdieu *Sur l'État*) à travers la variété des institutions. Plus qu'un changement de structure, le rapport à soi, aux autres et aux choses est perpétuellement poussé à des limites jusqu'alors non expérimentées (Mazzocchi *et. all.*, *Humanités réticulaires*). On a vu avec Erik Neveu que la sociologie des mouvements sociaux se donne pour tâche d'expliquer partiellement leur transformation au regard des contextes socio-politique, socio-culturel et socio-économique. Les mouvements sociaux semblent être incontestablement liés au lieu et à l'époque de leur apparition. Voyons cependant en quoi il est possible de minimiser la transformation des mouvements sociaux selon un autre point de vue.

Dans le domaine, on a tendance à retenir des mouvements ouvriers les seuls acquis obtenus suite aux mobilisations. On retient la semaine des huit heures, l'institution de multiples caisses de solidarité (maladie, vacances, pension, accident), la protection de la partie faible dans le contrat de travail, etc. Le devenir des syndicats institutionnalisés s'inscrit dans cette perspective : définir des revendications à l'intérieur même du contrat de travail et négocier les conditions de travail perceptibles. Mais le mouvement social qui voit naître les organisations syndicales est plus vaste et plus complexe que ces quelques éléments qui ont survécu au temps. Si l'on prend par exemple comme motivation première de certaines organisations ouvrières la réappropriation des moyens de production, c'est à dire le refus d'une asymétrie absolue dans le contrat de travail, alors la similitude avec l'analyse des nouveaux mouvements sociaux devient possible. Le refus du contrôle social contemporain fait moins référence au contrat de travail qu'au contrat social, mais s'inscrit dans une même dynamique de refus de vivre sous une domination quelconque : la privatisation, la marchandisation et la financiarisation de tous les domaines de la vie enlève aux acteurs sociaux leur autonomie.

Depuis les années 90, les formes et motivations des contestations sociales retrouvent une forme de cohérence entre elles. Le mouvement Zapatiste, déclaré le jour de l'entrée en vigueur des accords de libre échange (ALENA/NAFTA²), menée par l'EZLN (Armée Zapatiste de Libération Nationale) et qui a donné suite à une

² ALENA pour « accord de libre échange nord-américain », ou NAFTA pour *Tratado de Libre Comercio de América del Norte*.

communauté autonome qui se démarque par sa taille et sa longévité ; le mouvement espagnol des Indignés en 2011, qui naît du ras-le-bol de la crise économique, de l'impérialisme culturel et de la volonté d'y répondre autrement que par les armes ou les urnes, exporté à l'international à travers le livre de Stephan Hessel *Indignez-vous !* (2011) ; Occupy Wall Street, qui dénonçait en 2011 les inégalités mondiales en pointant la haute finance et l'action des lobbys sur les gouvernements ; les grèves étudiantes Québécoises de 2012 contre l'augmentation des droits d'inscription et les mesures d'austérité du gouvernement libéral ; les « nuits debout » françaises de 2016 faisant suite aux mobilisations contre la flexibilisation de l'emploi et du contrat de travail ; la Zone à Défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes qui, d'une occupation pour empêcher la construction d'un aéroport s'est transformée en lieu autogéré de convergence de la militance écologiste ; le groupe d'action 350.org contre les énergies fossiles. Né en 2008, il rassemble chaque année des milliers d'activistes de par le monde pour mener des actions non-violentes. S'il est un point commun saillant à ces mouvements, c'est la revendication d'autonomie face à l'oppression du néolibéralisme et de l'impérialisme économique et financier. Le contexte évolue, certes, mais l'opposition aux vagues de déréglementations et d'austérité libérale est constante.

Le contrôle social qui est la cible des mouvements sociaux ne se cantonne donc pas au rapport de travail, il traverse toutes les dimensions du social. « Le contrôle et la manipulation des centres de domination technocratique s'exerce de plus en plus sur la dimension du quotidien, sur la possibilité de disposer de son temps, de l'espace des relations » (Melucci, 1978, p. 48). Cela montre l'obsolescence actuelle des syndicats sur la question du contrôle social. Ils ne peuvent agir que dans le cadre limité du rapport de subordination dans le contrat de travail. Les conditions de travail ne sont plus définies au sein des entreprises, mais par le marché. Or, agir sur le marché ne semble pas, ou plus, être dans les cordes des acteurs syndicaux. C'est par contre bien au marché et à son impératif de « dérégulation » que les NMS s'en prennent afin de revendiquer la réappropriation de l'autonomie sur les espaces de la vie quotidienne. Les manifestations d'Occupy Wall Street avaient lieu devant l'un des centres névralgiques des marchés financiers mondiaux. En comprenant que le facteur énergétique est le moteur de

l'économie de marché, 350.org vise directement les mines de charbon et autres sources d'énergie. Les Zapatistes revendiquaient l'exclusion des accords de libre échange (NAFTA) et ont construit une zone de vie hors du marché.

« Ce que vous aviez inventé en 1994 c'est de dire nous ne voulons pas le pouvoir. Vous avez surpris en disant « nous ne voulons pas le pouvoir ». Est-ce que c'est encore le cas aujourd'hui ? »

« Nous pensons que le pouvoir ne se trouve plus dans les États nationaux. Le pouvoir aujourd'hui est dans les grands centres financiers. Dans ce sens le problème n'est pas de savoir qui est au pouvoir mais quelle est la relation entre le pouvoir et les citoyens. C'est pourquoi nous pensons que la lutte pour le pouvoir politique est la lutte pour un mensonge. »

Juan Pablo Lozano, Zapatistes : histoire du Mexique, 19'58"

Graeber s'exprime dans *Bureaucratie* sur le paradoxe de la dérégulation qui propose une économie de marché libéralisée : « de quoi parle-t-on, au juste, lorsqu'on dit : « déréglementation » ? Dans l'usage courant, le mot semble signifier : “ changement de la structure règlementaire dans un sens qui le plaît ” »³ (Graeber, 2015, p. 24). Il semble que ce qu'on appelle déréglementation participe en fait d'une intensification de la réglementation et de la bureaucratie, qui l'accompagne de manière inconditionnelle. Derrière la déréglementation se cache en fait une transformation de l'intérêt qui motive la réglementation ; une réglementation de la liberté. Cela rappelle la phrase de Lacordaire : « entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit », mais lorsque les lois visent à encadrer juridiquement la liberté individuelle, on instaure la domination réglementée. Il semble enfin que ce soit ces rapports de domination que contestent les NMS. Si les classes sociales et la domination de l'une sur l'autre ne sont plus d'actualité, les mécanismes d'oppression le sont toujours, sous de nouvelles formes, moins visibles. Melluci précise : « les nouvelles formes de domination

³ Pour insister sur ce caractère paradoxale, il définit la “loi d'airain du libéralisme”, selon laquelle toute réforme de marché – toute initiative gouvernementale conçue pour réduire les pesanteurs administratives et promouvoir les forces du marché – aura pour effet ultime d'accroître le nombre total de réglementations, le volume total de paperasse et l'effectif total des agents de l'État.

de classe s'identifient de moins en moins avec des groupes sociaux réels et coïncident avec l'impersonnalité des appareils » (Melucci, 1978, p. 48).

Ce préambule permet de situer le mouvement anti-CETA et anti-TTIP dans la lignée de différents modes de contestation populaire. Bon nombre des événements précités ont été une source d'inspiration, de réflexion et de débats au sein des militants. Le partage de savoirs et d'informations sur les mouvements sociaux et les formes de mobilisation entraîne tout un chacun à ressentir l'appartenance à une communauté mondiale d'altermondialistes, d'acteurs citoyens, d'anarchistes ou de révolutionnaires en fonction des affinités. A l'image des sociologues qui classifient selon la forme et l'époque les mouvements sociaux, les militants et acteurs de ces mouvements se donnent l'impression de faire partie d'un large mouvement qu'on pourrait qualifier d'insurrection globale non violente.

Des accords bilatéraux comme le CETA et le TTIP ouvrent des frontières jusqu'alors bien définies en proposant d'harmoniser les réglementations nationales entre l'Europe et les États-Unis, et entre l'Europe et le Canada. L'impacte sur les rapports de production et de consommation, les rapports au travail et aux soins de santé sont difficiles sinon impossibles à mesurer et, à première vue, il n'est pas plus de dangers que de perspectives bénéfiques. Il n'en reste pas moins que le rapport entre entreprises et États, entre intérêt privé et intérêt public, est rendu encore plus flou et indiscernable qu'il ne l'est déjà. Le danger est donc vu dans le manque de transparence quant à l'intérêt qui motive un tel projet. Qui (ou qu'est-ce qui) est à l'initiative de ces traités ? Les mouvements sociaux qui s'emparent de la question ne réagissent plus tant à l'inégalité de répartition des richesses d'un système productiviste, ni aux droits culturels, écologiques ou féministes. Ils réagissent à une transformation de l'organisation sociale, à une réforme de la matrice sociale qui va bouleverser tous les domaines de la vie avec, selon les experts auxquels ils se réfèrent, une motivation économique et productiviste. Dès lors que les instigateurs des traités sont parties prenantes à des groupes financiers, des multinationales ou des groupes d'influence, tout ce qui sera proposé aura le goût

amer de l'intérêt privé⁴. Et lorsqu'il s'agit d'un traité qui va jusqu'à modifier le squelette de l'organisation sociale (règlementations), l'intérêt privé apparaît comme un danger.

Ce constat, s'il est erroné, a néanmoins été porté par une masse considérable d'individus et de collectifs. La mobilisation anti-TTIP et anti-CETA a traversé la société civile et politique dans plusieurs pays. Une multitude de plateformes et d'associations internationales ont convergé vers un même objectif, créant des liens horizontaux entre les domaines et verticaux entre les structures d'organisation. Le partage d'informations, les rencontres internationales et les mobilisations communes ont été d'une intensité remarquable. La corrélation de cette diversité est la quantité de citoyens qui se sont mobilisés autour de pétitions, dans la rue, sur les réseaux sociaux et dans la recherche, l'analyse et la publication de documents. Enfin, la mobilisation aura marqué par la diversité des modes d'action mis en place par le mouvement citoyen. Les formes ne se limitent ni aux grèves syndicales, ni aux mobilisations et *sit-in* des années 70.

L'ethnographie de ce terrain sera l'occasion de questionner les conditions de réalisation d'un tel mouvement social à partir d'un collectif au cœur de la désobéissance civile à Bruxelles. Une description ethnographique permettra de voir à la fois comment il s'est organisé en interne, son évolution jusqu'à la réalisation d'actions, et à la fois comment il s'est inscrit dans un réseau d'acteurs plus larges. Cette première partie sera l'occasion de questionner essentiellement les conditions d'existence organisationnelles du mouvement local par le bas. Dans la seconde partie, on examinera à partir de considérations plus théoriques et au regard de la première partie, les conditions de réalisation politiques. Étant donné le caractère politique des mouvements sociaux, nous chercherons à comprendre ce qui motive la contestation des différents acteurs et ce qui permet leur convergence.

⁴ Sur demande du Corporate European Observatory (CEO), la Commission européenne a publié l'agenda des négociations. Sur les 130 réunions prévues avec les parties prenantes : « Au moins 119 impliquaient des rencontres avec des grandes entreprises et leurs groupes de pression. Ce qui signifie que plus de 93% des rencontres de la Commission avec les parties prenantes pendant les préparations des négociations ont eu lieu avec le monde des affaires » (CEO, *La commission européenne se prépare pour les négociations de libre-échange UE-US : 119 réunions avec des lobbyistes de l'industrie*, mis en ligne le 9 octobre 2013, consulté le 11 mai 2017, <https://corporateeurope.org/fr/trade/2013/10/la-commission-europ-enne-se-pr-pare-pour-les-n-gociations-de-libre-change-ue-us-119-r>).

PARTIE I – Contextualisation

De l’activisme à Bruxelles et ailleurs

« Au fil des mois, la mobilisation de la société civile ne va pas cesser de s’amplifier. Dès l’été 2014, plus de cinq cent organisations européennes s’étaient groupées dans une plate-forme intitulée « Stop TTIP & CETA » en vue d’organiser des campagnes de sensibilisation des citoyens et d’utiliser tous les instruments démocratiques disponibles pour convaincre les institutions européennes d’arrêter ces négociations. A l’automne 2014, au moment même où le Parlement de Wallonie se saisit du sujet, la vaste plateforme « Stop TTIP&CETA » lance une vaste campagne européenne de pétitions. Le traité de Lisbonne a, en effet, créé une initiative européenne citoyenne afin de réduire le déficit démocratique de l’Union européenne. Ce mécanisme permet à un million de citoyens, issus de sept pays au moins, de saisir la Commission européenne pour lui demander d’agir dans un domaine de compétence de l’Union. Peu utilisé jusqu’ici, ce mécanisme démocratique original a rencontré un franc succès dans le cadre des débats sur le TTIP et le CETA. Entre le 7 octobre 2014 et le 6 octobre 2015, 3.284.289 citoyens européens ont soutenus la demande de la plateforme, le quorum national ayant été atteint dans vingt-trois des vingt-huit États membres de l’Union européenne.

La commission a néanmoins rejeté la requête des pétitionnaires en avançant deux arguments : Elle estime, d’abord, ne pas pouvoir agir parce que les mandats de négociation sur le TTIP et le CETA ne sont pas encore des actes officiels mais seulement des pourparlers internes et préparatoires. Ce n’est pas le moindre des paradoxes. D’un côté, on reproche régulièrement à la société civile de n’intervenir qu’après que les négociations sont terminées mais, d’un autre côté, on lui conteste le droit d’agir sur les documents qui ne sont pas encore finalisés. Ensuite la Commission européenne affirme qu’elle ne peut pas faire des propositions négatives de ratification et qu’il lui est donc impossible d’accéder à la demande des plus de trois millions de citoyens qui ont signés la pétition. » (Magnette, 2017, pp. 29-31)

C’est dans ce contexte sociopolitique en décalage qu’a émergé la mobilisation de milliers de citoyens, de centaines d’associations, de dizaines de communes et d’activistes, belges et européens, contre la vague de traités bilatéraux que s’apprête à conclure l’Union européenne. Une Europe sourde et des frustrations qui font converger

un nombre indéfinissable de secteurs de la société civile : éducation, soins de santé, agriculture, travailleurs, petits entrepreneurs, éleveurs, fermiers, consommateurs.

La mobilisation de la société civile contre les traités européens n'est pas un fait nouveau. Il suffit de se rappeler comment a été abandonné l'ancêtre du partenariat transatlantique, l'accord multilatéral d'investissement (AMI), suite à une impressionnante vague de contestation populaire. Ou encore l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) contre lequel s'est mobilisée une large frange de la société civile du net pour refuser la consolidation des droits de propriété intellectuelle et revendiquer notamment la légalité des logiciels libres. Mais, si ces formes de contestations sont récurrentes, la mobilisation qui a été menée jusqu'à aujourd'hui autour des traités bilatéraux – dont le TTIP a fait office de vitrine – est le théâtre d'un mouvement social de nouvelle génération.

DES ASSOCIATIONS À L'INITIATIVE DU MOUVEMENT

Les cycles de négociation entre l'UE et l'est États-Unis concernant le TTIP ont commencé en juillet 2013⁵. La même année, l'Alliance D19-20 est lancée par un groupe de protection des producteurs de lait et se positionne contre le traité transatlantique. L'EMB (groupement de producteurs de lait), qui s'était déjà mobilisé pour « la survie des petits producteurs », prend conscience du danger que représente l'uniformisation des règles et normes de production pour leur marché. Conscients aussi des limites de leurs marges de manœuvre et du peu d'intérêt que la population porte à leur sort, ils décident d'élargir l'appel en s'associant à d'autres secteurs. Finalement, ce sont près de 80 associations et syndicats qui décident de se solidariser autour des organisations de fermiers. L'ambition de radicaliser leur mode d'action débouche, suite à quelques réunions, sur un encerclement du sommet européen les 19 et 20 décembre 2014.

⁵ Corporate European Observatory, *La commission européenne se prépare pour les négociations de libre-échange UE-US : 119 réunions avec des lobbyistes de l'industrie*, communiqué de presse, sur <https://corporateeurope.org/fr/trade/2013/10/la-commission-europ-enne-se-pr-pare-pour-les-n-gociations-de-libre-change-ue-us-119-r>, Bruxelles, mis en ligne le 9 octobre 2013, consulté le 3 août 2017.

L'Alliance D19-20 est née. Près de deux ans plus tard, ce sont cinq milles personnes qui se rassembleront autour pour encercler la Commission européenne.

La mobilisation va croissante : manifestations, désobéissance civile, stickers, affiches, conférences, formations et débats publics foisonnent et traversent tous les domaines de la société civile : intellectuels, agriculteurs, paysans, économistes, philosophes, académiques, employés, étudiants... Alors engagé au sein de la Fédération des étudiants francophones (FEF), c'est la première fois que j'entends parler d'une organisation spécifique qui milite activement contre le TTIP.

Le 15 juillet 2014, une demande d'enregistrement d'initiative citoyenne européenne (ICE) est lancée auprès de la commission européenne. L'ICE, établie par l'article 11, paragraphe 4, du traité sur l'Union européenne, permet de faire une proposition législative dès lors qu'un million de citoyens européens issus de sept pays sur les vingt-huit États membres en font la demande. Entre le 7 octobre 2014 et le 6 octobre 2015, trois millions de signataires issus de vingt-trois États membres et plus de cinq cents associations prennent part à l'ICE STOP-TTIP. Mais la commission refuse d'enregistrer la demande sous un double prétexte. « Premièrement, en déclarant que les mandats de négociations sur le TTIP et le CETA ne sont pas encore des actes officiels mais bien des pourparlers internes préparatoires et de ce fait, non contestables par le biais d'une ICE (Initiative citoyenne européenne). Deuxièmement, la commission affirme qu'elle ne peut pas faire des propositions négatives de ratification et qu'il lui est donc impossible d'accéder à la demande de l'ICE d'abandonner les négociations autour du TTIP et du CETA »⁶. Plus de deux ans plus tard, le 10 mai 2017, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) « invalide la décision de la Commission européenne » d'avoir refusé la reconnaissance de l'ICE annonce un communiqué de presse de Luxembourg⁷. La mobilisation ne fait que croître et les tentatives répétées de bâillonnement ne font que renforcer la détermination des acteurs.

⁶ StopTTIP, *A propos de STOP TTIP*, note de campagne, sur <https://stop-ttip.org/fr/propos-de-la-campagne-de-liec/>, sans date, consulté le 3 juin 2017.

⁷ Tribunal de l'Union européenne, *Le Tribunal de l'UE annule la décision de la Commission refusant l'enregistrement de la proposition d'initiative citoyenne européenne « Stop TTIP »*, sur

Pour dénoncer ce processus et enrayer la machine infernale, le CEPAG (Centre d'Éducation Populaire André Genot) et la CCB (Centrale Culturelle Bruxelloise) ont mis sur pied une plateforme d'opposition (<http://www.no-transat.be>) à laquelle « toute personne ou association intéressée - et respectueuse des valeurs démocratiques - est invitée à adhérer ». Rapidement se décline une multitude de plateformes nationales, régionales et internationales telles que Stop TTIP Belgique (<http://www.stopttip.be/-fr->), stop TAFTA (<https://stoptafta.wordpress.com>), collectif stop TAFTA France (<https://www.collectifstoptafta.org>), etc. Des associations de la société civile en font leur cheval de bataille le temps d'une campagne, comme le Centre national de coopération au développement (CNCD) et le mouvement citoyen Tout Autre Chose. Bref, il serait illusoire et fastidieux de faire une énumération exhaustive des mobilisations et plateformes qui ont réagi à la volonté presque cachée de seller des accords de libre échange transatlantique. Le foisonnement des initiatives et la volonté de faire parler de ce sujet peuvent s'expliquer partiellement par l'extrême opacité des négociations. Durant la première phase des négociations, aucun document officiel n'a été soumis au public. Ce n'est qu'après la fuite dans la presse allemande d'une partie du texte que la société civile s'est mise en branle avec la ferme volonté de ne pas laisser de tels enjeux se négocier à huit-clos.

A partir d'un enjeu sociétal commun, la première question qui se pose est de comprendre comment se mettent en mouvement les individus pour créer du collectif. L'ethnographie témoigne d'une participation active à un groupe d'action directe qui a émergé dans les premiers mois de l'année 2016 après qu'une poignée de jeunes aient décidé de lancer un appel aux actions de désobéissance civile autour du TTIP alors en cours de négociation : les *TTIP Game Over*. On comprend déjà que le terrain était préparé pour accueillir une forme plus radicale de mobilisation. L'initiative des *TTIP Game* inspirée des *Climate Games* prendra racine dans une dynamique déjà largement insufflée par l'associatif national et international : soutiens officiels, soutiens financiers, légitimité médiatique, tout était là pour porter les actions directes.

<https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2017-05/cp170049fr.pdf>, mis en ligne le 10 mai 2017, consulté le 3 juin 2017.

Au-delà de l'objectif politique du TTIP, d'aucuns estiment qu'il y a un sentiment partagé sur la nécessité de converger dans une lutte contre le dictat de l'économie de marché, contre les lois sécuritaires, pour le respect de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pour la réalisation effective d'une transition écologique qui passe par la mise en œuvre des accord de Paris (COP21), pour une réforme de l'appareil démocratique et une relocalisation des espaces de démocratie. Effectivement, une frange du mouvement contre le TTIP, en accord implicite avec une bonne partie de la liste précitée, semble vouloir survivre à ce qui a permis sa rencontre. Dans la droite ligne de la mobilisation des ressources, le centre névralgique de la question est moins de savoir pourquoi une telle cristallisation s'est faite autour de cet événement ni pourquoi continuer à vouloir organiser la désobéissance civile en élargissant le domaine d'action, mais bien comment se sont déclenchées, développées les conditions de réussite et d'échec de la mobilisation (Neveu, 2015, p. 49).

DE PARIS À BRUXELLES – TTIP GAMES

Les 7 et 8 décembre 2016 avait lieu comme chaque année un rassemblement intersectoriel autour des défis climatiques : la COP21 (pour *Conference of Parties*). Le rassemblement réunissant principalement des représentants de gouvernements, des PDG d'entreprises, des investisseurs et financiers, des associations et des ONG, a pour objectif de définir un nouvel accord global (privés et public) pour lutter contre le changement climatique et réduire l'émission de gaz à effet de serre. Pour l'occasion, de nombreuses associations belges (dont le CNCD, Médecine pour le peuple, Oxfam, Fian, CADTM, WWF), des syndicats (CSC, FGTB) et partis politiques (Groen et écolo, PTB et PVDA, COMAC, VEGA, EGA, sp.a) se sont organisés en plateforme (*Climate Express*) afin de sensibiliser la population et organiser des mobilisations en espérant peser sur les négociations. Par cette mobilisation, le mouvement voulait montrer que l'enjeu climatique ne peut se négocier en marge des politiques publiques et de l'organisation de l'économie, mais doit être central et inclus dans toutes les dimensions de la vie sociale.

« Avec une marche pour le climat de plusieurs centaines de milliers de personnes, on les forcera à mettre la barre plus haut. On veut aborder ce qui compte réellement: climat, travail décent, santé, droits humains, inégalités, migration et une démocratie réelle ».⁸

Climate Express

La COP21 a été un lieu de convergence entre de nombreux acteurs bruxellois et modes d'action diversifiés. Des groupes d'activistes, pour la plupart issus d'associations partenaires, ont notamment été porteurs des *Climate Games* :

« Entre le 30 novembre et le 13 décembre aura lieu à Paris le Climate Games, un jeu d'action-aventure et de désobéissance civile non violente dont l'objectif sera d'empêcher les multinationales de réussir leur putsch sur les négociations climatiques des Nations Unies. Les lobbyistes des industries fossiles et les colporteurs de fausses solutions complotent déjà pour contrôler le sommet COP21 à Paris. Mais cette fois les mouvements sociaux convergent pour les en empêcher. Climate Express organise plusieurs formations (co-animées par Agir pour la Paix) à Liège et à Bruxelles, afin de vous aider à former une équipe de joueurs pour les Climate Games. Faites vos jeux ! »⁹

Agir pour la paix, Bruxelles, 2015

Ces actions désobéissantes et non violentes sont l'occasion de pousser le message du mouvement citoyen un peu plus loin en dénonçant frontalement l'hypocrisie de ce rassemblement qui s'apparente, à leurs yeux, à ceci : « there are premonitions of the worst kind : champions of austerity, multinationals working in fossil fuel, lobbyists, peddlers of false solutions and greenwashers of all kinds, all supposedly trying to find a solution to the climate catastrophe »¹⁰. Cette association entre le caractère ludique et la désobéissance rompt avec l'idée de « mouvement contre » et vise à apporter un message positif en insistant à la fois sur la détermination des acteurs à perturber le « *business as usual* ».

⁸ Climate Express, *Prendre la rue pendant la marche mondiale*, note de campagne, sur <http://fr.climate-express.be/pourquoiiparis/>, sans date, consulté le 9 juin 2017.

⁹ Agir pour la Paix et Climate Express, *COP21 : Action Training Climate Games (Bruxelles)*, *COP21 : Action Training Climate Games (Bruxelles)*, descriptif de l'événement facebook, <https://www.facebook.com/events/525461920951781/>, mis en ligne le 29 septembre 2015, consulté le 11 juin 2017.

¹⁰ Climate Games, *The greatest disobedient action-adventure game in the world*, note de campagne, sur, <http://www.artcop21.com/events/6450/>, sans date, consulté le 12 juin 2017.

A l'issue de la COP21 s'est dessiné un double agenda simultané qui a eu parfois du mal à s'accorder : celui des activistes dotés d'un déterminisme mais de peu de ressources et celui des ONG et associations institutionnelles disposant de ressources, mais qui ne peuvent pas se permettre de prendre part à la désobéissance. Les quelques militants ayant la double casquette ont facilité la rencontre entre ces deux milieux qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler de concert. Les acteurs de ces associations ressentaient le besoin d'aller plus loin que ce que le cadre de leur travail officiel ne le permet, comme une sorte de prolongation de leur engagement dans l'activisme. De retour à Bruxelles, le bilan du manque à gagner dans la conjonction du milieu associatif et du milieu activiste donnera une impulsion nouvelle aux mouvements de désobéissance, ce par le biais d'un soutien logistique, médiatique et politique de la part de ces mêmes associations.

C'est ainsi qu'émergent les *TTIP Game* en février 2016 avec l'ambition de proposer un espace encore inédit en Belgique autour duquel pourrait se rassembler tout qui veut participer ou proposer des actions plus ou moins désobéissantes contre les négociations du TTIP. Le lien entre ces événements ne manque pas de cohérence. Si la marchandisation de tous les domaines de la vie sociale mène à l'augmentation de l'émission des gaz à effet de serre, la critique vaut aussi pour la précarité de l'emploi, la destruction du droit du travail, la privatisation des services publics, etc. que mettent en péril les traités de libre échange. Les *Climate Games* et les *TTIP Games* sont deux déclinaisons cohérentes d'une critique du capitalisme global.

L'APPORT DU CNCD-11.11.11

Le CNCD (Centre national de coopération au développement) n'a jamais décidé de s'impliquer dans les TTIP Game Over ou dans quelque action de désobéissance que ce soit. Leur rôle se définissait par de l'analyse politique, la production de documentation, l'organisation de formations et la plaidoirie politique. En revanche, des contacts informels existaient entre le réseau activiste et le CNCD.

Le CNCD a toujours pris la question des traités de libre échange très au sérieux. Leurs premières analyses publiées en ligne remontent à février 2013. En 2014, alors que

le TTIP figurait parmi leurs priorités de campagne, ils ciblent déjà le danger potentiel que représente le CETA dont on ne parlait presque pas dans un article titré *Ce qui n'est pas acceptable dans l'accord de libre-échange UE-USA ne l'est pas non plus dans l'accord UE-Canada*¹¹. Les analyses de Michel Cermak, chargé de recherche au CNCD-11.11.11, des mille cinq cents pages précisant le traité donnent une synthèse compréhensible des quelques informations techniques à disposition¹² :

La principale menace qu'il relève est celle de la démocratie : « Le chapitre sur la protection des investissements étrangers prévoit que tout investisseur étranger pourra saisir une cour d'arbitrage internationale, notamment s'il considère ne pas avoir bénéficié d'un "traitement juste et équitable", avoir subi une quelconque discrimination par rapport à d'autres investisseurs étrangers ou locaux, ou encore avoir subi une expropriation, ce qui peut inclure une expropriation indirecte de profits futurs espérés » (CNCD-11.11.11, le 10 septembre 2014) Cette formulation laisse à la Cour d'arbitrage et à elle seule le pouvoir de définir ce qu'elle entend par « expropriation indirecte de profits futurs espérés ».

La seconde menace concerne les droits sociaux et les normes de protection de l'environnement. Avec l'homogénéisation des normes émerge la facilitation « du tourisme social, environnemental et fiscal des grandes entreprises », un accroissement de la « compétitivité vers le bas » et une pression sur l'emploi (qualité et salaire). Chaque entreprise pourra dès lors, en fonction des pôles d'attractivité par domaine, profiter des zones de compétitivité à leur gré. Si la compétitivité peut être source de progrès, elle peut aussi être source de détérioration (condition de travail, pollution, salaires, etc.) si l'on ne fixe pas préalablement des plafonds solides. Malgré la demande du Canada, la Commission aurait refusé d'instaurer, « comme pour tout marché commun, des planchers communs solides » (Cermak, p. 4).

¹¹ CNCD-11.11.11, *Accord UE-Canada : tout le pouvoir aux investisseurs ?*, article de campagne, sur <http://www.cncd.be/Accord-UE-Canada-tout-le-pouvoir>, le 7 mai 2014, consulté le 30 mai 2017.

¹² Cermak, *CETA : impacts démocratiques, sociaux, environnementaux et alimentaires*, analyse politique du CNCD-11.11.11, sur <https://fr.scribd.com/document/239063626/UE-Canada-CETA-Points-de-preoccupation-impacts-democratiques-sociaux-environnementaux-alimentaires-pdf>, sans date, consulté le 31 juillet 2017.

Sans qu'on puisse en prédire précisément les effets, le manque de vigilance constaté menace la création d'emplois locaux par l'ouverture obligatoire des marchés publics, ce qui amplifient naturellement la concurrence internationale entre travailleurs et accroît les inégalités ; menace des services publics accessibles : tous les secteurs de services qui ne sont pas repris sur une liste (liste négative) pourront/devront être ouverts aux marchés, à la concurrence internationale. L'instauration d'une liste négative est un danger duquel il est difficile de se prémunir par exhaustivité ; menace de l'environnement, par exemple via la possibilité des investisseurs de contester la régulation ou l'interdiction du développement du gaz de schiste par fracturation hydraulique, ou encore l'entrée du sable bitumineux en Europe ; menace de la souveraineté alimentaire. Un tel accord favorise l'« agro-business intensif tourné vers l'exportation au détriment de l'agriculture paysanne locale, qui est pourtant de plus en plus plébiscitée par les consommateurs ». (*Ibid*, p. 7) ; et menace enfin de voir se restreindre les libertés individuelles au nom de la propriété intellectuelle (*Ibid*, p. 8). Son travail sera une mine d'information importante qui servira à discuter les points politiques en amont des actions et à rédiger les communiqués de presse.

Au moment de cette première analyse, les associations de la société civile, les ONG et les syndicats s'allient pour marquer leur opposition à ce qui était, et qui est toujours, le plus important accord économique conclu à ce jour entre l'Union européenne et un pays du G7, le CETA. Ils craignaient que ce traité permette aux entreprises canadiennes et américaines, via leurs filiales canadiennes, de contester des lois contraires à leurs intérêts. Dès 2014, le CNCD parle du CETA comme un « pied dans la porte » pour le TTIP, une manière de faire passer la pilule américaine avec un anesthésiant canadien. Une semaine après la publication du premier article, le 15 mai 2014, une manifestation pacifique donne lieu à près de 300 arrestations



Sources : PPIC - banque d'image 1

administratives parmi lesquels des députés parlementaires et des personnes âgées. Le ton est donné, la société civile s’embrase, « on ne lâchera rien ».

Un rapide bilan de cet élément permet de mettre en perspective la notion de structure d’opportunité de mobilisation (SOP) apparue dans les années 70. Ce terme renvoie aux conditions de développement des mobilisations suite à la prise en compte du contexte politique dans l’analyse des mouvements sociaux. Aux quatre éléments de définition qu’emprunte Érik Neveu à Tarrow¹³ (degré d’ouverture du système politique, degré de stabilité des alliances politiques, la force de relais à des positions stratégiques et l’opportunité à développer des politiques publiques), il a ajouté la spécificité de la composition institutionnelle belge et la cartographie actuelle des tendances politiques entre les entités fédérales et fédérées. C’est précisément cet élément qui a rendu possible la proximité entre le mouvement citoyen et l’organe politique qui était compétent pour porter la voix des citoyens auprès de la Commission européenne.

Neveu se questionne sur l’application du modèle théorique des SOP : « cette structure est-elle claire aux groupes mobilisés ? » (Neveu, 2015, p. 89). La réponse de cette expérience nuance le lien qu’il peut exister entre la politique et les groupes de mobilisation. Premièrement, la compréhension de l’appareil politique est discutée par une minorité, ce pour des questions de connaissance et de refus général de s’y intéresser. Ce qui institue *de facto* des personnes relais qui permettent de les faire travailler ensemble sans que les uns et les autres ne s’en aperçoivent ou ne doivent s’y intéresser. Deuxièmement, une partie des militants n’apprécie pas que le socle sur lequel on construise une action prenne en compte l’évolution politique du dossier, même partiellement. Les informations relatives au travail parlementaire, à la date de la signature ou à l’étendue du dispositif de police doivent donc être habilement exposées ou tues pour ne pas se voir rejetées au banc des « social-traitres ». Subtilement menée, cette opération permettra aux uns de déconstruire, au moins l’espace d’un instant, la

¹³ Voir TARROW S. (1989), *Démocracy and Disorder : Protest and Politics in Italy 1965-1975*, Clarendon Press, Oxford, cité dans : NEVEU E. (2015), *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, (1^e éd. 1996), p. 86.

binarité trop polie pour être acceptable, et aux autres de prendre conscience du décalage qui sépare la sphère politique, la sphère intellectuelle et les activistes émotionnellement investis dans le mouvement social. La contingence de ces structures répond moins à une logique d'instrumentalisation que de facilitation. Cette architecture en réseaux d'influence qui se renforcent mutuellement est fondamentale pour comprendre les dynamiques qui ont permis (et permettent généralement) à des acteurs parfois antagonistes de mener un mouvement de concert. La présence de ces personnes relais, même discrète, assure à la mobilisation l'opportunité de s'inscrire dans un réseau.

Ensuite, concernant la « stabilité des alliances politiques », l'opposition qui caractérisait alors les gouvernements rendait attractif l'opportunité de la Wallonie de mettre des battons dans les roues du fédéral. Ce n'était certes pas l'ambition principale du gouvernement wallon, mais le rapport de force régionale engrangé par le résultat des élections de 2014 profile une dynamique favorable en terme strictement électoral. L'opportunité de se faire entendre sur un traité de libre échange sans devoir en assumer la responsabilité nationale du choix s'avère être une opportunité pour le gouvernement fédéré.

Concernant les « forces de relais à des positions stratégiques », le premier élément important est la proximité de fait qu'il existe entre les citoyens et les parlementaires régionaux. L'opportunité pour une quelconque association de prendre un rendez-vous avec un ministre, un député, ou de se faire entendre lors d'une audition publique n'est pas la même en France qu'en Belgique, simplement du fait de la taille du pays et du nombre d'habitants. Parmi les personnes auditionnées, on retrouve un chargé de recherche du CNCD qui sera en outre un contact privilégié des TTIP Game Over.

D'une part, la structure institutionnelle belge et la proximité géographique et humaine avec les parlementaires et, d'autre part, la composition de la législature, semblent être des précédents favorables à la contestation politique au regard des SOP.

UNE OPPORTUNITÉ DPOUR DEMAIN ?

« Les processus de mondialisation ont rendu de plus en plus visible la manière dont des décisions et politiques publiques prises dans un espace supranational affectent

la vie quotidienne de populations considérables » (Neveu, 2015, 97). A l'évolution lente de la transformation des structures économiques se sont constitués des mouvements sociaux d'une nature particulière. La mobilisation anti-TTIP et anti-CETA, par la contingence d'acteurs diversifiés de la société civile et politique, a suivi en temps et en heure les processus successifs de négociation (TTIP et CETA), de signature (CETA) et de ratification s'il en est. Sans savoir déterminer ce qui, de la spécificité institutionnelle belge ou de la localisation des institutions européennes, a propulsé le mouvement citoyen belge au cœur de la mobilisation, il est indéniable que l'intensité de l'activité politique et infra-politique autour de ces traités donne à penser les mouvements citoyens post-2010. Les déplacements des lieux du politique de référence suscite en même temps, et non en retard, un déplacement de la résistance citoyenne.

Il est difficile de se prononcer sur la réussite ou l'échec du mouvement. Si la réussite dépend de l'abandon du traité, alors c'est le processus qui a mobilisé les activistes plus que le résultat. Et dans cet optique, le bilan se révèle positif en ce qu'il a suscité en son sein un sentiment d'évolution considérable. A la suite de la ratification du CETA par le Parlement européen en février 2017, tant les structures d'opportunité de mobilisation (SOP¹⁴) que les forces physiques et humaines se retrouvaient épuisées. En mai, pourtant, une trentaine de personnes se sont retrouvées pour discuter de l'avenir de la plateforme *TTIP Game Over* comme outil de mobilisation. Au-delà des enjeux politiques qui l'ont fait naître survit une structure organisationnelle qui nourrit l'espoir de ne pas jeter ce qui peut être récupéré, à savoir la variété des ressources et le commun qui a émergé : des stratégies organisationnelles, de la confiance mutuelle (capacité de trouver des consensus entre les quelques idéologies antagonistes), des réseaux complexes entre les associations et les ressources dont elles disposent (expertises des dossiers, matériel, lieux de réunion, soutiens financiers, légitimité politique, visibilité médiatique), la reconnaissance et la proximité de parlementaires régionaux, une *légal team* qui suit les poursuites et anticipe les risques, une expertise dans la communication cryptée (*rise up*, *framapad*, *TorBrowser*,...). La volonté de voir survivre le collectif et de densifier le réseau est unanime. Reste à définir les modalités d'action, l'identité du

¹⁴ Voir NEVEU E. (2015), *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, (1^{er} éd. 1996).

groupe, les critères ou les balises politiques qui justifient des actions... Le groupe n'a à ce jour pas perdu sa caractéristique organique, autogérée et horizontale.

La force de ce groupe est de proposer à chacun une place particulière dans laquelle il peut être reconnu et faire progresser le groupe sans pour autant s'y enfermer. L'autogestion séduit presque autant que l'objectif politique. L'incorporation d'un discours savant sur la philosophie politique, sur le libéralisme et la dérive capitaliste permet à certain de s'épanouir dans un domaine intellectuel et aux autres de profiter des retombées. Le développement de l'action directe organisée permet à certains de développer leur capacité organisationnelle et aux autres de se reposer dessus. Il en va de même pour les connaissances juridiques, pour les personnes dévouées, pour les personnes timides mais révoltées, etc. Chacun trouve sa place sans que rien ne lui soit imposé d'un « en haut ». Le mode d'organisation semble se distancier d'un « discours explicatif et normatif » (Neveu, 2015, p. 100) qui repose sur une activité de propagande. En témoigne le taux de personne prêtes à se faire arrêter administrativement et surtout à l'assumer auprès de ses pairs.

Mais encore. Ce qui se donne à voir de l'extérieur, du haut ou sur la scène médiatique et politique officielle, c'est un mouvement politique et revendicatif. Une observation par le bas laisse entrevoir un monde de résistance, « des sous-cultures vantant la dignité et les rêves de vengeance [...] ; des discours contre-hégémoniques sont élaborés ; [...] l'infra-politique explore, éprouve et attaque constamment les limites de ce qui est permis. Le moindre relâchement dans la surveillance ou la répression, le moindre atermoiement, menace de se transformer en grève déclarée, les contes populaires d'agression oblique menacent de se transformer en mépris avoué et en défi frontal, et les rêves millénaristes menacent de se transformer en politique révolutionnaire ». (Scott, 2006, 28) Une vie politique subalterne où la réflexion est à l'autogestion, à la recherche d'une organisation sans pouvoir.

PARTIE II - Ethnographie

UNE FORMATION COMME PORTE D'ENTRÉE

Arrivé à 9h au bâtiment de Zinneke¹⁵, place Masui, je me présente sous un pseudo au deux personnes qui donnent l'impression de prendre les présences. On préfère rester discret sur l'identité de chacun, me dit-on. Selon les dires, c'est un lieu privilégié pour l'infiltration policière. On m'explique le déroulement de la formation, que les modules du matin seront donnés en plénière et ceux de l'après midi seront au choix. J'apprends aussi que l'espace est autogéré, que la nourriture est prévue et amenée par un collectif de sans-papiers qui fonctionne à prix libre et on me propose pour finir de participer à la tournante des traducteurs néerlandais-français pour que les modules puissent se donner en alternance dans l'une et l'autre langue. Les gens qui, à première vue, ont l'air de se connaître depuis toujours, se rencontrent parfois pour la première fois : Bruxellois, Français, Allemands et Anglais. Je comprends petit à petit que chacun est venu avec un groupe d'amis, de militants ou de collègues et qu'ils ont pu se rencontrer auparavant pour l'une ou l'autre action directe. On roule des cigarettes et on boit un café. Un jeune en sarouel s'adonne à un moment de méditation en tailleur, un autre jongle avec quelques balles. On entend çà et là les aventures des dernières actions en France et en Allemagne, des « camps climat » de l'été, des anecdotes d'arrestations violentes de la police qui « en voulait » au manifestants pacifistes. D'autres donnent des nouvelles des occupations de sans-papiers ou de l'évolution de la ZAD à Notre-Dame-des-Landes. Avant les quelques animations brise-glace prévues par les formateurs, chacun est amené à se présenter à tour de rôle afin que celles et ceux qui la/le connaissent lèvent la main. Ce qui pourrait passer pour un jeu de présentation a pour objectif de s'assurer que personne n'est venu au solde des forces de l'ordre. Les éventuels candidats qui n'ont été reconnus par personne sont alors pris à l'écart pour expliquer par quel moyen ils ont

¹⁵ « Zinneke est un projet qui crée des espaces ouverts de rencontres, de collaborations, de coopération et de création, qui met en place une dynamique artistique et sociale entre habitants, associations, écoles et artistes issus des différents quartiers de Bruxelles et d'ailleurs », <http://www.zinneke.org>.

entendu parler de la formation, quel intérêt ils y prêtent, etc. Cette pratique va se répéter lors des prochaines réunions ou préparations d'actions de désobéissance. Outre la crainte réelle de voir un informateur dans les rangs des militants, on me dira plus tard que l'objectif vise essentiellement à apaiser les plus nerveux d'entre nous, parfois sujets à la « paranoïa ». Exécuté dans la bonne humeur, chacun est maintenant en confiance pour aborder les premiers modules. Les organisateurs ont prévu quelques minutes d'activités ludiques pour délier les langues, rencontrer son voisin et briser la traditionnelle glace de début de week-end. Ensuite, quelques consignes sont données pour nous expliquer que le lieu est « autogéré » : le groupe se responsabilise pour la propreté et le rangement dans un respect mutuel. On s'accorde sur un langage de signes pour exprimer un accord, un désaccord, un « point technique », un problème d'audition, un besoin de traduction, une réponse directe à apporter, etc. Cela afin de fluidifier la communication en assemblée et éviter le « ping-pong » et les parenthèses interminables.

Au fur et à mesure de la journée, je reconnais des visages familiers rencontrés à l'une ou l'autre manifestation, dans une assemblée générale étudiante, dans l'occupation du parc Maximilien de septembre 2015 ou encore dans l'organisation de la Grande Parade du mouvement citoyen Tout Autre Chose – Hard Boven Hart. Je retrouve en outre, dans le staff organisateur, des connaissances du « réseau ADES¹⁶ » et d'autres activistes rencontrés au camp climat *Einde Gelände* en Allemagne au printemps 2016. On y avait bloqué ensemble une mine de charbon avec des milliers d'autres activistes venus de partout en Europe. Les savoir à l'initiative de ce week-end me rassure et me met à l'aise sur la qualité des formations à venir. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'être impressionné par l'efficacité, la pédagogie et les compétences dont ils font preuve. Bref, le monde est petit, ou plutôt le monde de l'action militante semble tourner sur lui-même. Beaucoup d'altermondialistes, tous écologistes, certains décroissant, d'autres anarchistes. On ressent, malgré des apparences hétéroclites, une convergence de la lutte politique qui permet aux acteurs de se mettre en mouvement dans un climat de confiance. Mais rien n'y fait, je ne peux m'empêcher de regarder de travers les

¹⁶ Alternative pour une démocratie écologique et solidaire

personnes qui me sont étrangères en essayant de leur coller un stigmate : écolo extrémiste, sexagénaire marginale qui cherche un sens à sa vie, intellectuel reconverti, anarchiste violent... Au fond, s'il est aisé de reconnaître une accointance entre la centaine de personnes présentes et l'idéologie politique de gauche, il semble y avoir un monde de décalage entre différents profils, qui laisse entrevoir l'intensité des débats qui animeront les réunions sur le message à porter, les cibles des actions ou la couleur des tracts.

Vers dix heures, la population de la cour du lieu ayant atteint la centaine de participants, on se dirige vers une grande salle pour écouter l'introduction. Vidéo à l'appui, on nous présente ce à quoi avait ressemblé le premier round des *TTIP Games Over*, qui s'était déroulé deux mois plus tôt, du 11 au 15 juillet 2016 : une trentaine de « groupes affinitaires »¹⁷ avaient menés des actions directes et de sensibilisation pour demander l'arrêt des négociations et exprimer une opposition à la signature de l'accord de libre échange entre l'Union européenne et les États-Unis, le TTIP. Ils précisent que le TTIP est le premier accord d'une série en cours de négociation et qu'il fait office de figure de proue d'une campagne beaucoup plus large contre tous les traités de troisième génération. Fondus dans le même moule que ce premier, ils sont bel et bien en cours d'élaboration à l'abri des regards (TISA, CETA). *TTIP Game Over* est un appel à action directe qui agit comme un incubateur d'initiatives s'opposant aux traités. Agir en même temps, sur le même objectif, mais de manière autonome.

Présenté comme un jeu collaboratif, le premier round, « *make some noise* », avait pour ambition de « réaliser des actions directes dont le cri de ralliement serait le bruit : une fanfare, une alarme, une chorale, une sonnerie, des casseroles... »¹⁸. On y retrouve, entre autres, une conférence de presse de Cecilia Malmström, commissaire européenne au commerce, chahutée par des activistes dissimulés dans l'assemblée qui entament en cœur : *Do you hear the people sing*. Chanson emblématique du drame musical de Tom Hooper, *Les Misérables*, elle rappelle la colère d'un peuple qui refuse d'être à nouveau

¹⁷ On désigne par « groupe affinitaire » un groupe formé par affinité entre des individus qui se reconnaissent mutuellement et s'entendent à mener une ou plusieurs actions de désobéissance civiles ensemble.

¹⁸ <https://ttipgameoverblog.wordpress.com/project-type/actions-juillet-2016/>

esclave¹⁹. En marge des actions directes, des affiches publicitaires dans les métros ont été remplacées par des dizaines de nouvelles portant notre message, des flash mob bruyants se sont déroulés au cœur du quartier européen ainsi que le piratage d'écrans publicitaires. La présentation des actions réalisées provoque quelques sourires et déclenche des rires. Sur la centaine de personnes rassemblées à la formation, une majorité a suivi ces actions de l'extérieur et ambitionne de prendre le train en marche afin de participer au second round qui se tiendra du 3 au 5 novembre 2016 à Bruxelles. Sont simultanément palpables la fierté des uns d'y avoir participé et l'envie des autres, prêts à tout pour faire partie du second round. Il aura pour objectif de mettre les projecteurs sur les acteurs non institutionnels, privés, ayant participé de près ou de loin à l'élaboration de ce traité. L'objectif de ce week-end est clair : proposer des outils théoriques et pratiques aux participants afin qu'ils rejoignent ou impulsent la création d'un groupe affinitaire en vue du second round.

Les formations portent à la fois sur l'organisation pratique d'actions directes : comment mener une action, comment communiquer, quels outils sont à disposition, quels sont les risques légaux et les droits face à la police ; et sur le TTIP : l'historique, l'agenda des négociations, les procédures de ratification, de recours, les « acteurs de l'ombre » qui travaillent à l'élaboration du traité, etc. L'un des modules porte par exemple sur l'implication des lobbys et groupes d'influence privés dans les négociations. On participera plus tard à un « lobby tour » organisé par le *Corporate Europe Observatory* (CEO), observatoire des lobbys à Bruxelles. Concrètement, après une telle présentation martelant un son de cloche unique et lourdement documenté, il est difficile de ne pas être persuadé qu'avec la globalisation économique et financière, ce ne sont plus tant ni les États membres, ni l'Union européenne réunie en conseil, qui tirent les ficelles, mais les investisseurs privés et ceux qui travaillent pour eux (avec eux ?). L'exposé rend aux traités bilatéraux de libéralisation toute la complexité et la profondeur d'un système d'influence tourné vers la promotion et l'intérêt financier du « *big business* ». Business dont Bruxelles est la deuxième place mondiale. La capitale attire

¹⁹ TTIP Game Over, *Flashmob Stop TTIP strikes again ! feat. Cecilia Malmström*, montage vidéo, sur <https://www.youtube.com/watch?v=So8Yw4Ci2W0>, mis en ligne le 29 mai 2016, consulté le 15 mai 2017.

effectivement des milliers de lobbyistes, venus du monde entier pour influencer les décideurs politiques au profit des investisseurs qui les financent, dans l'ombre (Clamen, 2014).

Les formations sont généralement données par des gens expérimentés sur les questions qu'ils traitent, qu'ils soient des professionnels ou assimilés. Pour les procédures d'élaboration des négociations, c'est un assistant parlementaire européen du groupe des Verts qui prend la parole, pour l'organisation et le fonctionnement des groupes affinitaires, un consultants en pratique d'intelligence collective, etc. La gravité avec laquelle la problématique est abordée raisonne au diapason avec le public qui se sait d'accord sur un consensus idéologique certain. Se retrouver avec des gens qui se comprennent dans leur ressenti d'injustice, avec qui se dessine d'emblée un « ennemi » commun, fut-il flou ou personnifié à outrance, donne au contenu théorique des formations un effet catalyseur impressionnant. La force des mots et des analyses vient renforcer une idéologie, une frustration ou une reconnaissance parfois difficile à obtenir avec d'autres groupes de pairs. Effectivement, je peux sans me tromper citer des participants qui tiennent un discours sensiblement moins modéré que devant leurs amis proches, voir leurs familles. On a alors l'impression de n'avoir jamais eu autant raison qu'en participant à cela et en construisant ensemble, avec « ceux qui savent », une action politique légitime.

LES PRÉMICES D'UN ENTRE-SOI

Cette considérable énergie créatrice a continué d'opérer durant tout le premier quadrimestre et après. La théorie du comportement collectif (Neveu, 2015, pp. 38-42), cristallise d'ailleurs les raisons d'agir autour de cette croyance généralisée que partagent les individus. Bien qu'on ne puisse nier le caractère « défouloir » de l'action, ce ne peut être l'unique facteur de rassemblement comme le propose la théorie comportement collectif. De la diversité des acteurs présents se dégage en quelques heures un sentiment d'appartenance à une cause qui dépasse largement la somme des individus. Comme si l'avenir des échanges transatlantiques dépendait d'une centaine de têtes brûlées rassemblées dans les bâtiments humides d'une organisation folklorique.

C'est le soir, autour d'une bière bio et locale (les brasseries de la Senne et Dupont doivent aux militants bruxellois une bonne part de leur chiffre d'affaires), qu'on apprend à faire connaissance. On partage des expériences. C'est là qu'on réalise la force du sentiment d'appartenance, de l'impression d'un entre-soi, de « petit monde », de réseautage. Ce sentiment rassurant qui donne l'impression de faire partie d'un tout est évidemment réversible. Parfois, on se demande combien les gens ne se renforcent pas mutuellement dans l'erreur à cause d'un mauvais constat. Et, a posteriori, il semble naturel que ce genre d'expérience, pour autant qu'il y ait une base idéologique minimale, radicalise tout qui y participe et ce, dans le cas présent, à la fois sur la critique envers le TTIP et sur les modes d'action.

Cependant, moins que de contagion, c'est de convergence qu'il s'agit ici : « Les comportements collectifs naissent de la synchronisation entre des croyances et des frustrations déjà présentes chez les individus, et non de phénomènes d'imitation » (Neveu, 2015, p. 39). Sur la centaine de personnes qui se trouvaient là, une moitié n'avait jamais participé à une action de désobéissance civile. En revanche, le sentiment d'insatisfaction quant aux politiques économiques est bien un préalable pour chacun. On peut, par ailleurs, trouver dans ce groupe les outils et le réconfort nécessaires pour passer de l'aphasie politique à la mise en mouvement. L'action ne doit alors pas être vue comme une fin en soi, mais plutôt comme un précédent à une réflexion plus aigüe. Ces personnes ont par la suite été porteuses d'actions en tant qu'aide logistique, organisateur, participant, photographe, contact presse ou coordinateur. Il est difficile de donner un chiffre exact, mais cet appel à l'action directe a été le baptême d'un bon nombre de militants qui, à l'heure actuelle, n'attendent qu'un message pour se mobiliser ou organiser eux-mêmes quelque chose. D'autres, moins nombreux, avaient besoin d'en faire l'expérience pour se rendre compte que la méthode désobéissante n'était pas ce qu'ils attendaient. L'on pourrait penser que les soirées comme celles-là permettent surtout de densifier le réseau de militants activistes et pacifistes.

Cette première journée se terminera autour d'un verre, rue du Progrès, dans l'un des nombreux locaux mis à disposition par les contacts du réseau. Là, trois jeunes belges d'un collectif prennent la parole pour nous présenter l'occupation qu'ils soutiennent à la

ZAD de Notre-Dame-des-Landes, en France. Installés sur les lieux depuis la confirmation du projet de bâtir de 2007, les opposants ont fini par organiser un véritable lieu de vie dans le périmètre où doit être construit l'aéroport prévu depuis 1960. S'ils sont là ce soir, c'est parce que les forces de l'ordre ont menacé d'évacuer la zone dans le courant du moi d'octobre. On nous propose alors de participer à deux journées de repérage pour être mobilisable en cas d'intervention là-bas. Ainsi se tisse la toile, se renforce le réseau et se radicalisent²⁰ les esprits. Si ce week-end a été organisé et coordonné par une dizaine de personnes, ce sont les ressources dont ils disposent, leur carnet d'adresses et le soutien d'associations institutionnelles qui ont permis un tel résultat. On se penchera ci-après sur le réseau et sur l'historique de cet entre-soi qui a constitué le terreau fertile des actions contre le TTIP et le CETA.

Avant cela, voyons comment il est possible de définir les profils en quatre groupes caricaturaux pour se faire une idée grossière des participants/organisateur.

DES PARTICIPANTS

D'abord, il y a ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'action directe. Ils ont entendu parler de ce week-end par un proche ou via le milieu associatif dans lequel ils travaillent (Amnesty International, Financité, syndicats, centres de recherche, etc.). Le fait de travailler sur des questions socio-économiques, écologiques ou humanitaires, d'en apprendre les implications politiques où d'en étudier les conséquences sociales et environnementales potentielles créent les conditions de leur présence. Ne se retrouvant ni dans la philosophie du Parti socialiste, jugé comme étant trop libéral, ni dans les jeunesse du PTB, trop hiérarchisés au goût de certains, l'action directe semble être un compromis intéressant. Cet engagement ponctuel sur des thématiques qui font largement le consensus dans l'associatif bruxellois évite une affiliation rigide à une idéologie

²⁰ L'utilisation répétitive de la racine "radicale" n'a rien de péjoratif. Elle souligne la dimension sans compromission de l'engagement et l'éloignement à la fois du libéralisme et du socialisme, trop souvent représentatifs de compromissions. *Radical* doit aussi pouvoir être distingué d'*extrême*. (voir Manuel Cervera-Marzal, 2016).

particulière. Bien entendu, la rencontre préalable avec des organisateurs ou d'autres militants facilite leur implication.

Puis, il y a les infatigables désobéissants, ou ce qui reste des anarchistes révolutionnaires de 1868. Ceux qui bloquaient leur école avec des chaînes en s'offusquant de la gestion des programmes de cours ou de l'augmentation des frais spécifiques ; que l'on retrouve le lundi à bloquer une mine de charbon en Allemagne et le dimanche à manifester contre les violences policières dans les *black bloc* anarchistes, et même, sur du plus long terme, à s'installer dans des bâtiments inoccupés avec l'ambition de porter un message sur la notion de propriété. On y compte plusieurs membres des Jeunes Organisés et Combatifs (JOC) ou encore de l'Union Syndicale Étudiante (USE). Des discussions avec les plus radicaux ressort que le TTIP est un produit de la bureaucratie, que rien ne sert de négocier, d'accepter une quelconque modification (comme ça sera le cas avec l'intervention du ministre-président Paul Magnette sur le CETA). « Ce qu'il faut, c'est reverser la bureaucratie », et le TTIP manifeste l'expression de tout ce qu'ils détestent concernant les institutions internationales, publiques et privées. L'appel à action a créé une brèche d'expression, une raison de se mobiliser, mais la motivation principale n'en reste pas moins l'abolition de toute forme d'oppression. Peu représentés à ce premier week-end, beaucoup rejoindront le train en marche lorsqu'il s'agira de passer à l'action. Ce qui sera d'ailleurs source de conflits et de malentendus sur les raisons de l'engagement de chacun contre les traités de libre échange.

On retrouve dans un troisième ensemble les internationaux qui ont cherché à rejoindre l'appel à action. Des groupes essentiellement venus de France et qui ont soit contacté directement les organisateurs après avoir vu les vidéos du premier round, soit entendu parlé de l'événement via des relais dans des groupes de militants (à la ZAD ou à un camp climat par exemple) ou par des associations françaises (ANV-COP21, Attac France). Étonnés de constater le degré d'organisation et d'intellectualisation des actions de désobéissance, ils ont manifesté un intérêt particulier à rejoindre les actions de novembre et de revenir plus nombreux encore. Leur présence confirme la dimension internationale de l'appel.

Enfin, il y a ceux qui constituent le « potentiel organisateur ». Des jeunes, souvent intellectuels, qui se retrouvent philosophiquement et idéologiquement entre l'anarchisme de Proudhon et de Bakounine. Un anarchisme semi-révolutionnaire mais non violent pour lequel la première des choses à faire est de diffuser l'insurrection et de rendre possible les principes d'autogestion. Des gens pour qui il est temps de se mettre en mouvement, et hors de question d'attendre qu'on le fasse à leur place ; qui constatent le ras-le-bol des jeunes qui n'ont besoin que d'une étincelle pour l'exprimer et mettre en pratique le monde qu'ils espèrent pour demain ; qui, même si l'information n'est pas vérifiée, ont Popović pour livre de chevet²¹. Les personnes à la base des *TTIP Game Over* et de cette formation sont aussi (pour certains et à titre individuel) à l'initiative de l'Ensemble Zoologique de Défense de la Nature (EZLN²²), de la campagne *Nuke-Free Zone* de l'association Agir pour la Paix, de *Corporate Europe Observatory* (CEO), du réseau ADES qui sera présenté plus loin et d'autres collectifs. Cette troisième catégorie de personnes est animée d'abord par le fait de faire mouvement ensemble, d'inclure tout qui en exprime l'envie, de repolitiser des jeunes qui ne savent plus comment exprimer leur désaccord, les désillusionnés d'un système politique qui les dégoûte. Contrairement à la tendance révolutionnaire désireuse de voir les initiatives citoyennes se radicaliser contre l'autorité de l'État et toutes les formes d'oppression, ils réfléchissent à faire évoluer l'engagement de la société civile vers une radicalité, tout en composant avec la diversité des acteurs. Ils sont sur le fil, sur la tangente, pour pousser les limites de ce qui est acceptable comme acte de contestation politique, ce en restant le plus inclusif possible. On ne peut s'empêcher de voir dans leur fonctionnement l'ambition de fédérer les dynamiques sociales contestataires dans un rapport positif à l'action directe, à la désobéissance civile.

Partant de la typologie des mouvements sociaux dont Erik Neveu fait l'histoire, on serait tenté de voir au sein de ce dernier groupe quelque chose des « entrepreneurs de

²¹ Voir *Comment faire tomber un dictateur quand on est seul, tout petit et sans armes* de Srdja Popovic (2015), le livre des révolutions possibles.

²² Un large groupe affinitaire qui mène des actions désobéissantes, non violentes et par le rire, dans une perspective écologique. Ils se déguisent en animaux et entrent dans des sièges de lobbys de l'industrie agricole ou de pesticides en lançant de la terre et des feuilles mortes, et accrochent des calicots tout en imitant des animaux en colère. La dernière a eu lieu lorsque Bayer a racheté Monsanto.

protestation, véritable schumpétérien du mouvement social. [...] Apportant de l'extérieur un savoir-faire, des réseaux, une logistique que tel ou tel groupe latent ne parvient pas à construire à partir de ses ressources propres. » (Neveu, 2015, p. 52). Oui mais... Ils n'apportent pas une aide à proprement parler. Ils visent à permettre l'émergence de contestations convergentes sans qu'il n'y ait de leader ou d'autorité aucune. Les *TTIP Game Over* sont à leur image. Leur apport s'arrête à la mise à disposition d'infrastructures, de ressources et de savoirs pour que chacun devienne un entrepreneur de l'activisme.

Si je fais lire aux participants de la formation la présente catégorisation, je ne pense pas qu'ils en approuveraient la synthèse. Néanmoins, ce me semble être une manière de rendre compte de la diversité des acteurs, de leurs intérêts et de leur parcours. Cet aperçu donnera modestement au lecteur l'impression de mon premier contact avec l'initiative des *TTIP Game Over*. Il s'appuie en outre sur une multitude de discussions informelles postérieures avec des concernés.

QU'EST-CE QU'UNE ACTION DIRECTE ?

La deuxième journée prend une allure différente, plus pratique. La matinée est consacrée à l'action de désobéissance civile. Cette étape a pour but de casser les idées reçues et de discuter avec ceux pour qui la pratique de cette action politique n'a rien de familier. On se forme à l'exercice des *sit-in*, à l'utilisation des *lock-on* (voir ci-après) comme outils de blocage ainsi qu'à des méthodes d'élaboration de stratégies et de tactiques. Un troisième module est consacré aux risques juridiques, aux droits face à la police ainsi qu'à la gradation des infractions auxquelles peuvent mener les actions. Au premier abord, la confrontation avec la police est déstabilisante et le différentiel d'autorité lui donne un pouvoir de dissuasion par le langage qui n'a d'effet que pour qui ne connaît pas ses droits. Ce module vise à prendre connaissance des stratégies à adopter lorsque l'on aspire à l'action directe : que faire de son GSM, de sa carte d'identité, prévoir un numéro d'avocat à appeler, signer une décharge ou pas en cas d'arrestation, dans quelle situation accepter une prise d'emprunts, etc.

Lors de l'action d'envahissement du Conseil de l'Europe à Schuman, le 30 octobre, nous avons pu, avec les quatorze personnes arrêtées, faire l'expérience de la nécessité d'un bagage juridique préalable. A peine étions nous hors de la vue des autres manifestants, derrière un fourgon dans la rue Froissart, qu'un officier a sorti sa « bombe au poivre » (l'une des bombe de dispersion les plus agressive) pour en asperger M. à bout portant. Déjà menottés dans le fourgon, notre réaction scandalisée n'y pouvait rien changer. Manque de chance, sa cornée était déjà partiellement déchirée et l'irritation causée par le gaz aurait pu lui causer des dommages irrémediables. Ce n'est qu'en interpellant un policier et en exprimant avec insistance notre connaissance des droits et la possibilité qu'on avait de porter plainte que nous avons obtenus que M. puisse aller faire soigner son œil sans passer par la case « cellule ». Autant nous comprenions les ripostes des services de sécurité et policières lorsque nous traversions les chevaux de frise qui protégeaient le Conseil, autant cet acte de violence de sang froid fut si indignant qu'il semble maintenant difficile à faire entendre lorsqu'on le raconte à des proches. La formation juridique ne se révèle que rarement utile, mais peut être un détail qui fait la différence, nous avons pu en faire l'expérience.

Autre exemple. Suite à l'arrestation, une fois en cellule et sans nous avoir expliqué les motifs de notre arrestation, on nous explique qu'un agent va prendre une photo de chacun ainsi que nos empreintes. Ne sachant pas s'il s'agissait d'une arrestation administrative ou judiciaire, L. prend la parole depuis la cellule voisine pour nous dire de ne pas accepter. - « On attend d'avoir le document qui nous montre de quoi nous sommes inculpés. Après quoi, on discutera entre nous pour voir ce qu'on fait ». C'était la politique que l'on s'était fixée, personne n'agit en son nom. Nous étions d'accord de prendre les décisions en commun et de s'y tenir, par soutien, par solidarité, par unité. Un gardien vient nous aborder à ce sujet à plusieurs reprises et nous assure que - « vous ne sortirez qu'une fois que vous aurez donné vos empreintes, c'est la procédure. Vous pouvez refusez mais ça ne fait que retarder votre sortie... Alors qui ? Toi ? Toi ? ». Personne ne réagi, des regards furtifs entre nous pour s'assurer qu'on se tient les coudes. L. reprend : « on a le droit de savoir les chefs d'inculpation et d'appeler un avocat, on acceptera rien avant ça ». Il reviendra près d'une heure plus tard sur notre demande avec

des papiers que l'on s'empresse de lire. Le motif de notre arrestation est un trouble à l'ordre public. L'arrestation est administrative²³. Ce qui ne justifie ni prise d'emprunte, ni photo, ni interrogatoire. Une poursuite judiciaire avait bel et bien été entamée, mais devait d'abord faire l'objet d'une enquête avant toute autre procédure. Plus tard, en parlant entre nous, on constate que plus d'une personne sur les quatorze auraient cédé aux demandes insistantes des policiers. Un tel cas aurait mis tout le groupe en situation de faiblesse face à l'instruction judiciaire ouverte après l'arrestation. L'interrogatoire aurait été considéré comme aveu volontaire, renforçant alors la potentielle charge à notre égard. Bref, cette formation juridique s'est révélée essentielle pour les activistes et a par ailleurs fait l'objet d'un intérêt tout particulier lors des discussions de bilan.

Pour les derniers modules du dimanche, les participants sont invités à constituer des groupes affinitaires en vue d'actions prévues début novembre. Les deux jours de formation se clôturent autour d'une « bouffe populaire » dans la « mère » des squats bruxellois : le 123 de la rue royale. Bastion des squats, la vie libertaire et le foisonnement des activités socio-culturelles caractérisent ce lieu de vie. On se retrouve confortablement dans un entre-soi où partager tant les frustrations du capitalisme et l'envie de révolte qu'elles entraînent. Une euphorie particulièrement féconde à l'action politique.

« COMMENCER PETIT, UTILISER LE DÉRISIONNISME ET CIBLER LES PILIER DU POUVOIR »

Difficile à verbaliser, il y avait dans ce que proposait cette poignée d'activistes quelque chose de grisant. La formule qu'ils proposaient semblait convaincre de manière unanime les participants présents. Ce n'est que bien plus tard, en lisant Popovic (2015), que les ingrédients de leur originalité m'ont paru plus clairs.

D'abord, ils ont pu, malgré l'envergure de la cause politique en question, rendre l'action accessible à monsieur et madame tout le monde. Comme s'ils avaient réfléchi à comment rassembler un maximum de gens autour de la cause, à comment faire pour permettre à de nouvelles personnes de goûter à l'activisme. Dans le chapitre *Voyez*

²³ Nos droits face à la police. Article 133 de la nouvelle loi communale.

grand, mais commencez petit, Popovic affirme que ce que tout le monde veut vraiment dans la vie, c'est « s'asseoir en paix et manger un sandwich ». Passer du constat à l'action est un enjeu crucial pour qui croit en la société civile pour faire barrage à des accords internationaux. « Je suis cynique, bien sûr, mais uniquement pour vous faire bien comprendre ce très important principe de l'activisme non violent : à savoir que tout le monde s'en fiche complètement » (Popovic, 2015, p. 56). Ce qu'il veut faire passer comme idée dans ce chapitre est l'important du nombre. Le nombre est la seule arme dont dispose l'opposition non violente. Ce ne doit pas être le choix de l'objectif qui définit le nombre de personnes, mais bien l'inverse, que le nombre de personne mobilisable soit l'indicateur de l'objectif que l'on se fixe. Il propose de prendre un papier et de tracer une ligne : essayez de penser aux gens qui pourraient rejoindre la cause et faire front avec vous, « si le résultat se limite à une poignée de personne, faites une boulette de votre feuille de papier et recommencez » (*Ibid.*, p. 64). Après avoir expérimenté les actions des *Climate Games* lors de la COP21 à Paris en faisant de la désobéissance civile un jeu géant, inclusif, participatif et non violent, ils se sont vite rendus compte qu'ils pouvaient mettre beaucoup de personnes de leur côté de la ligne de cette manière. Pour inclure un maximum de personnes, il fallait les rendre acteurs d'une petite action, facile à réaliser, sans trop d'ambition et qui, multipliée par des dizaines de petits groupes, donnaient un résultat d'une importance médiatique. Les TTIP Game Over sont nés de là et en quelques mois, des centaines d'activistes ont convergé pour se joindre au « jeu ».

Le deuxième élément que Popovic cible comme un pilier de l'action non violente est justement le rire. « Non seulement, le *dérisionnisme* peut briser la peur et l'image publique de férocité qui cimente la légitimité d'un autocrate, mais il permet aussi de polir l'image « cool » de votre mouvement. [...] C'est que l'humour offre un point d'entrée à faible coût pour les citoyens ordinaires » (*Ibid.*, 136-137). À partir de l'idée des *Climate Games* et du rassemblement de la COP21 se sont développées d'autres initiatives de la même allure. En hommage à l'EZLN zapatiste, l'Ensemble Zoologique est représentatif des actions ludiques et de l'activisme par le rire.



Au jour de l'ouverture de la COP 21, une trentaine d'animaux de la forêt, de la savane et des montagnes ont fait une action ciblée contre Volkswagen pour revendiquer plus de justice climatique.

La vidéo de leur action a été postée sur le site *Climategames.net*, plateforme de réseautage de tous les activistes qui se mobilisent actuellement en marge de la COP 21. Baptisé « Ensemble Zoologiques de Libération de la Nature » (EZLN), ce collectif de citoyens et de citoyennes agit à hauteur de ses moyens en vue de dénoncer l'impunité dont jouissent les multinationales responsables de crimes climatiques.

« Nous voulons reprendre le dessus sur les acteurs de la destruction climatique et environnementale: industriels, lobbyistes... mais aussi responsables politiques et bureaucrates qui se montrent incapables de

*prendre des décisions à la hauteur des enjeux ! », sous-commandant crocodile.*²⁴

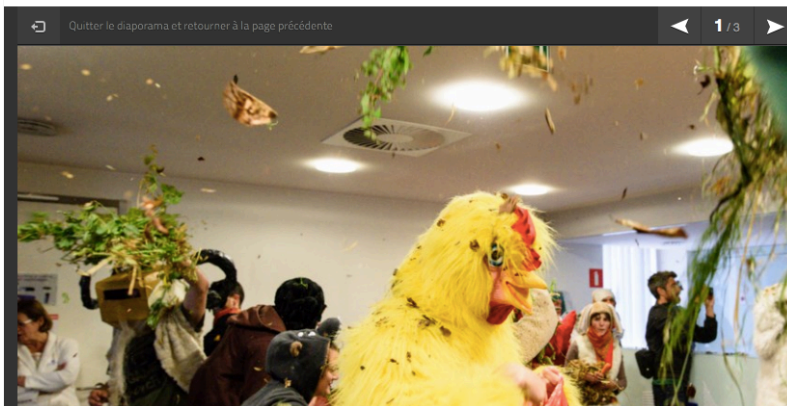
EZLN

Prendre la peau des animaux qui subissent directement les impacts climatiques et organiser la défense de la nature en envahissant les bureaux des responsables, tel est le concept. Les déguisements, assortis de cris, d'accessoires et de gesticulations rendaient l'action aussi burlesque qu'envahissante et avait pour effet de mettre les agents de sécurité des différents sites visés dans un embarras certain. Quelle école de gardiennage apprend à réagir à un assaut carnavalesque de jeunes pacifistes ? Le slogan « *we are not fighting for nature, we are nature defending itself* » transforme le ton moralisateur ou

Des «animaux» mettent la jungle aux négociations secrètes du TTIP

Accueil > Régions - lundi 11 juillet 2016 13h37 - Belga

Un commando d'«animaux» a perturbé ce matin des négociations secrètes pour le TTIP se tenant à Bruxelles. Le collectif EZLN veut dénoncer avec humour un deal «écocide». Ses membres emploient l'action face à la «sourde oreille» des dirigeants.



Album photo de TTIP Game Over (facebook)

héroïque en une sorte de « légitime défense » de la nature sur les responsables (politiques, industriels, lobbyistes). Le succès de ce mode d'action non violente est sans appel. Si bien que, suite aux premières vidéos (dont une qui a atteint les deux millions de vue en dix jours sur les réseaux sociaux), l'initiative s'est propagée à Lisbonne et à Londres. Après la marque automobile allemande Volkswagen, ce sont la banque BNP Paribas Fortis, la Chambre du Commerce Internationale (CCI), la Commission

²⁴ Descriptif du collectif « EZLN », sur <http://ezln-zoologique.be/nos-actions/>, consulté le 30 mai 2017.

européenne, le Centre Albert Borschette où se déroulaient des négociations sur le TTIP et enfin Bayer-Monsanto²⁵ qui ont été la cible de l'assaut de l'Ensemble Zoologique.

Enfin, je ne pourrais parler du *dérisionnisme* sans parler de la brigade des clowns qui accompagnait chacune des actions tant que faire se pouvait. D'une part, ils détendaient les autres activistes, amenaient de la gaieté et permettaient de rappeler à chacun que nous étions là en pacifiste ; mais leur véritable force est leur présence face aux lignes de policiers antiémeutes qui, au cours de leur formation, n'ont sans doute jamais appris à se comporter face à des clowns qui teignent leur présence de quelque chose de superflu et leur sérieux de ridicule. Une brigade de clown assure, d'une certaine manière, la garantie de la non violence d'une action qui fait dès lors passer les éventuels actes policiers, violents ou non, pour des ardeurs excessives.

Le troisième élément pertinent que j'ai retrouvé dans la lecture de *Comment faire tomber un dictateur* est l'idée de cibler les « piliers du pouvoir », idée qu'il emprunte à Gene Sharp, « le père de la théorie de la lutte non violente ». Face à un gouvernement en place, une campagne non violente commence toujours désavantagée. Popovic amène les gens désireux de voir un régime changer à réfléchir à ce qui maintient ce régime en place. Même si l'on ne parle pas d'un autocrate en ce qui nous concerne, tout régime politique conséquent repose d'abord sur des soutiens extérieurs, souvent économiques (industries, tourisme, agriculture, ressources naturelles). L'idée que Popovic et Sharp mettent en exergue face au déficit que représente un pouvoir autoritaire est celle de la nécessité de comprendre les mécanismes du pouvoir pour s'attaquer à ses piliers ; ainsi trouver les sanctions économiques et autres boycotts qui fragiliseront la stabilité économique sur laquelle reposent ses soutiens extérieurs. Selon Sharp, « tous les leaders et tous les gouvernements, où qu'ils soient, s'appuient sur les mêmes mécanismes pour rester au pouvoir » (Popovic, 2015, p. 107). Les piliers diffèrent, mais le mécanisme est le même.

²⁵ Montage vidéo de l'action *Nature versus BAYER*, sur <https://www.youtube.com/watch?v=lh2qTldw1oY>, mis en ligne le 5 novembre 2016, consulté le 28 mai 2017.



Photo : TTIP Game Over 2016 (facebook)

Le choix de l'EZLN (Nature) d'aller cibler les lobbys afin de faire la lumière sur ceux qui sont à l'initiative et presque aux commandes de nombreuses réglementations nationales, internationales et

européennes va dans ce sens. Cibler les acteurs de l'ombre qui ne veulent absolument pas se retrouver au centre des débats tant ils se savent fragiles face à l'opinion publique. Durant le second round des TTIP Game Over, un autre groupe affinitaire a orchestré la diffusion d'une émission radio²⁶ sur les lobbys depuis le bureau du lobby Burson Marsteller, une boîte de consultance en communication tournée vers les multinationales. Après être rentrés à trente et s'être installés dans le hall d'entrée de manière à ce qu'on ne puisse nous sortir que par la force, la station radio a été installée, les micros posés sur la table et l'émission a pu commencer. Les deux heures comprenaient des interviews enregistrées avec des experts des lobbys (CEO), une interview en live avec un député européen et une chronique par un chroniqueur de la RTBF. La direction a appelé la police mais cherchait absolument une solution sans remous pour éviter de s'attirer les médias.

Si les lobbys ont été autant visés par les actions, c'est parce que la cible du second round des *TTIP Game Over* était de mettre la lumière sur les acteurs en coulisses. Le trottoir nord de la place du Luxembourg, lieu de rencontre privilégié entre députés européens et lobbyistes en tout genre, accueille tous les jeudis soir un *afterwork* entre ces différents acteurs. Toujours dans la volonté de mettre l'emphasis sur ces groupes d'influence, entre cent et deux cents activistes se sont fondus dans la masse des femmes et hommes d'affaires. En une heure, les bars se sont remplis. Sur le coup de 21h, tous

²⁶ Podcast de l' « émission impossible » : *les lobbys aiment le TTIP, le TTIP aime les lobbys !*, enregistré le 2 novembre 2016, Bruxelles.

ont pris en main la partition de *Do you hear de poeple sing* tout en marchant vers le square. À notre grande satisfaction, un article du journal *Le Soir* a relayé l'événement en citant l'implication des lobbys dans les procédures de négociation des accords de libre échange avec le Canada et les États-Unis. Et le lobbyiste Daniel Guéguen, président de *Pact European Affair's* de livrer « il est clair que la construction des lois en Europe manque de transparence. Le lobbying est un contre-pouvoir essentiel, mais le registre de transparence existant est très insuffisant. Cette confidentialité est d'un autre siècle et crée une méfiance très forte au sein de la société civile » (*Le Soir*, le 4 novembre 2016, par Thomas Casavecchia).

Les actions anti-Ceta continuent

COMMERCE Manifestation contre les traités en plein afterwork eurocrate

► TTIP et Ceta sont toujours dans le viseur.
► Mais les manifestants dénoncent surtout un déficit démocratique européen.

TTTIP, Ceta, on s'en veut pas ! », ce cri devient petit à petit familier. Un peu moins quand il est scandé sur la place du Luxembourg, juste devant le parlement européen en plein afterwork du jeudi soir. Une fois par semaine, la place est en effet le lieu de rassemblement informel privilégié pour les eurocrates.

Ce jeudi, les stagiaires et autres travailleurs européens étaient infiltrés par plusieurs centaines d'activistes anti-traités venus manifester leur opposition, notamment au Ceta et TTIP. La manifestation a pris la forme d'un flashmob peu avant 20h30 alors qu'un homme seul au micro entonne « *Do You Hear The People Sing?* », devenu le chant des opposants aux traités de libre-échange. Il est bientôt rejoint par des dizaines de militants qui jusqu'alors s'étaient mêlés à la foule européenne.

« Nous ne croyons plus dans le processus démocratique européen tel qu'il existe, estime Camille (NDLR : chaque manifestant et représentant du mouve-



Les militants anti-traités se sont invités à un afterwork habituellement fréquenté par des employés des institutions européennes. © MATHIEU GOURNAUD/LE SOIR

tant que « Camille ». Ici, c'est un lieu symbolique, où se forment des échanges informels entre lobbystes. On veut leur montrer qu'on les voit. Et que, non, nous ne sommes pas d'accord que les multinationales et leurs représentants nous imposent des traités qui, finalement, auront la même conséquence que nos vies. »

Cette manifestation n'est d'autres que fleurissent ces derniers jours. C'est que le mouvement a entamé officiellement depuis ce jeudi le « Round 2 ». La plateforme Stop TTIP a lancé un appel à la désobéissance civile ces 3, 4 et 5 novembre. « La plateforme fournit une aide logistique aux différents groupes qui ont choisi de faire une action », explique Camille, une porte-

La plateforme a ainsi mis à disposition un QG, où tous les militants peuvent se retrouver. Mais aussi se former. « Toute une série d'animations sont mises en place pour former les militants : des ateliers légalistes, chacun peut en apprendre plus sur ses droits mais aussi sur les conséquences légales possibles en fonction de l'action entreprise. Il y a également un espace détente, de l'expression artis-

tique ainsi qu'un réfectoire. » Pour les activistes, le combat est loin d'être terminé. « Le Round 2 est prévu depuis longtemps. Il est axé sur la mise en lumière des acteurs de l'ombre. Ceux qui participent au premier plan à l'élaboration de ces traités d'échange dans l'opacité la plus totale », ajoute Camille. C'est ce modèle qu'entend dénoncer la plateforme. « Ces actions s'inscrivent dans un appel des pays d'Amérique latine pour lutter contre le néolibéralisme et la démocratie. »

Il est même des lobbystes pour démentir eux aussi ce manque de transparence. « L'Europe avance à reculons, estime Daniel Guéguen, président de *Pact European Affair's*. Sans me prononcer sur le contenu de ces différents traités, il est clair que la construction des lois en Europe manque de transparence. Le lobbying est un contre-pouvoir essentiel, mais le registre de transparence existant est très insuffisant. Cette confidentialité est d'un autre siècle et crée une méfiance très forte au sein de la société civile. En permettant un traité de s'élaborer dans l'ombre, on crée des citoyens eurosceptiques partout en Europe. »

THOMAS CASAVECCHIA

LE SOIR

Toutes les photos de l'action anti-TTIP à retrouver sur plus.lesoir.be

Le Soir, le 04 novembre 2016

ON NE CONNAÎT PAS DE DICTATEUR MAIS...

Je me permets ici une petite parenthèse pour clarifier en quoi les méthodes non violentes mobilisées contre un dictateur peuvent aussi l'être dans des situations où la figure d'autorité n'apparaît pas d'emblée. Si l'on se penche, avec J. P. Berlan, ancien directeur de l'INRA, sur la question de la privatisation des domaines agricoles et, plus particulièrement, des brevets, on peut assimiler certaines pratiques à une dictature des règles des uns sur les autres. Alors que, d'habitude, nous dit-il, les entreprises privées laissent au domaine public le soin de financer la recherche fondamentale pour se

focaliser sur la recherche appliquée afin de maximiser le gain potentiel des investissements encourus, la privatisation des opérations génétiques renverse la donne :

« Il n'y a pratiquement plus de recherche publique en génétique agricole, ni aux États-Unis, ni en France. On sait que l'INRA [institut national de la recherche agronomique] a vendu ses activités et ses installations en 1976 à un groupe privé, l'Institut de Sélection Animale dont le chef de file est Mérieux. Les péripéties de cette affaire en ont caché, à notre avis, la cause fondamentale : la production de poussins se fait par hybridation de souches. La production des poussins, faite par des éleveurs spécialisés, implique de leur confier les mâles de la souche A et les femelles de la souche B, c'est-à-dire la moitié seulement du patrimoine génétique de chacune des souches. Sans l'autre moitié, sans les femelles de A ou sans les mâles de B, les souches ne sont pas reproductibles. Les entreprises gardent donc la propriété exclusive du patrimoine génétique des souches qu'elles ont créées et donc des résultats de leur recherche. La recherche publique devient inutile et qui plus est, gênante, puisqu'elle introduit un élément d'aléa qui échappe au contrôle des entreprises.

Berlan, 1983, p. 9

L'invention, conjuguée à la déclaration d'un droit de propriété, fait le bonheur des entreprises privées. Les brevets sur les semences génétiquement modifiées sont encore plus parlants. Dans le courant des années 1980, l'on a autorisé les brevets (titre de propriété industrielle) sur le génotype de certaines plantes. Berlan parlera à ce titre de « nouvelles enclosures ». Les semences, d'abord monopole d'État pour prévenir des famines, deviennent petit à petit la propriété de quelques multinationales détentrices des brevets. Les agriculteurs se retrouvent alors imbriqués dans le jeu du pouvoir concurrentiel de l'agro-industrie. Ils ne peuvent désormais plus acheter les graines mais ont seulement le droit d'utilisation de celles-ci. Devenues stériles par des modifications génétiques, les graines ne peuvent être replantées, rendant les agriculteurs dépendants chaque année de leur fournisseur et du cours des céréales (Quin, 2013). Aujourd'hui, il est donc, à peu de choses près, impossible, pour un agriculteur européen, d'acheter légalement des graines sans qu'elles ne soient soit stérilisées, soit la propriété d'une entreprise multinationale. En outre, l'échange de semences entre agriculteurs est largement restreint par le règlement européen du 27 juillet 1994. Impossible donc pour un agriculteur de s'approprier des semences ; « seul un droit d'accès leur est concédé,

pour une récolte, dans le cadre d'une licence d'exploitation. [...] L'entreprise Monsanto a d'ores et déjà indiqué qu'elle entendait développer “ des techniques qui lui permettraient de n'activer certains traits spécifiques des plantes qu' une fois que les agriculteurs auraient payé des droits d'accès additionnels pour pouvoir les utiliser ” » (Rifkin, cité par Quin, 2013, p. 6). L'effleurement de la notion de propriété privée, de brevet et de licence en agriculture suffit à rendre compte de l'extrême dépendance des producteurs, des agriculteurs et des consommateurs aux multinationales que les réglementations appuient.

Pour en revenir à Popovic, les dictatures dont il parle en Serbie et ailleurs font référence à des régimes politiques autoritaires où une personne, ou un petit groupe, exerce le pouvoir de manière absolue. Si l'on prend la dictature ou l'autoritarisme dans le sens de celui qui subit un régime au sein duquel l'autorité est érigée en valeur suprême, il peut sembler difficile pour un bon nombre de personnes de concevoir les lois du marché, qui à elles seules permettent de privatiser la matière première agricole, base de l'alimentation mondiale, comme autre chose qu'une dictature de la bureaucratie industrielle. Ce que d'aucuns justifient par la sacrosainte libre concurrence ou liberté d'entreprise est vécu par d'autres comme une dictature de la réglementation.

ÉMERGENCE D'UN COLLECTIF – CETA-HANG-OVER

Sur la fin du week-end de formation de septembre sera proposé la création d'un groupe qui se penchera exclusivement sur un autre traité bilatéral jusqu'alors moins connu des médias, mais du même ADN que le TTIP : le CETA (Canada and Europe Trade Agreement). La proposition vient de H., militant chez au sein des jeunes du parti Ecolo et étudiant à l'ULB. Il fait partie des têtes que l'on peut apercevoir dans toutes sortes de mobilisation à Bruxelles et ailleurs. Il nous annonce que la signature du traité aura lieu lors du sommet européen du 27 octobre à Schuman. C'est une bonne opportunité d'agenda pour se faire entendre sur la question, ce une semaine avant le lancement du second round des TTIP Game Over.

Le texte en question, outre l'harmonisation des barrières non tarifaires, stipule à nouveau l'institution d'une cour d'arbitrage. Ce seul argument aura suffi à mobiliser

des militants anti-TTIP dans la mesure où une telle Cour de justice internationale (ICS) signerait la banalisation d'un processus juridique tout à fait contestable d'un point de vue de l'autonomie politique. On nous explique alors que, si la présence du privé dans l'élaboration des textes de loi n'est pas chose nouvelle (les lobbys des investisseurs démarchent depuis longtemps auprès des députés européens), cette cour d'arbitrage signerait l'avènement d'une participation des entreprises transnationales dans l'élaboration et la suppression de règlements et de lois contraires à l'esprit de libre entreprise. Mais les mots utilisés pour l'expliquer s'apparentent plutôt à une mise en garde contre les capitalistes et politiciens qui augmentent leur pouvoir et diminuent l'autonomie des citoyens. Soit. Bien qu'au moment de l'exposé, la compréhension soit partielle et le sujet flou, le CETA est jugé à l'unanimité comme nocif pour l'intérêt général.

C'est une dizaine de jours plus tard que se retrouve ce groupe Ceta Hang Over (CHO). La réunion a lieu dans les locaux de l'asbl flamande « Toestand », rassemblant des associations sociales, culturelles et artistiques autour de projets intergénérationnels et multiculturels. On arrive au compte-gouttes dans une salle polyvalente jonchée de constructions réalisées à partir de palettes en bois. Des espaces de détente à la grande cuisine, en passant par les toilettes, les murs sont recouverts de stickers, graphes et affiches à tendance révolutionnaire et anticapitaliste : « *niemand is illegal* », « non à la loi Peeters », « le capitalisme tue », « Michel dégage », quelques phrases virulentes envers les partis, la finance, le capital. On est pour le coup certain de pouvoir parler librement.

Sur la vingtaine de personnes, quelques visages se reconnaissent, on s'observe, se dévisage, se sourit. Le risque d'un policier infiltré plonge continuellement les plus anxieux dans un moment de doute, défiant envers les quelques nouvelles têtes. Communiquant davantage l'impression de vouloir démasquer l'infiltré qui se cache dans le décor que la satisfaction de voir de nouvelles personnes se joindre au groupe, le malaise s'installe. Chacun se présente alors en quelques mots : comment on est arrivé là, le nom/pseudo, avec quelle association ou groupe on travaille, quel est le niveau d'engagement dans la désobéissance civile. À chaque personne qui se présente on répète

le rituel de la main levée si on la connaît pour installer un climat de confiance. Après quoi on fait tourner une bassine dans laquelle chacun dépose son téléphone : afin d'éviter les enregistrements mais surtout se prémunir contre le risque de mise sur écoute des quelques militants qui ne sont pas certains de n'être pas fichés par les services de renseignement. Le compte rendu de la réunion ne sera d'ailleurs pas envoyé par mail mais déposé sur un *framapad*, sorte de document en ligne accessible uniquement par la possession de l'URL qu'on note sur papier avant de se quitter. Le principe est le même que celui d'une marque bien connue, à l'exception près que l'hébergement du site garanti l'anonymat. C'est par ce biais que circuleront le peu d'informations échangées en dehors des réunions.

Le mode opératoire fixé par le groupe qui a proposé l'action est encore à préciser, mais l'objectif est clair : empêcher ou tenter d'empêcher la signature de ce traité. À cette étape, n'est pas encore manifestée la volonté de savoir si on ne veut pas du traité en l'état (comme le dira clairement Paul Magnette), si on n'en veut pas, quelle qu'en prenne la forme, ou si l'on s'oppose à tout traité de libre échange. Ce qui suffit à nous réunir est le blocage du sommet, chacun pour ses raisons. Ce manque de précisions sur les objectifs et sur le consensus d'action sera source de conflits a posteriori. On sent d'ailleurs déjà se dessiner des positions politiques individuelles divergentes pour qui sait les reconnaître. Les personnes partageant un passif militant ou travaillant dans les mêmes structures développent en effet souvent un champ lexical commun qui laisse deviner la tendance. L'on y retrouve un groupe de l'USE (Union Syndicale Étudiante) qui s'aligne sur une politique « zéro concession » et sur un message contre le libéralisme. Ceux pour qui la désobéissance est un fait nouveau préfèrent un message plus flou autour des « valeurs démocratiques ». Mais les divergences ne sont pas à l'agenda, du moins pas assez que pour ouvrir un débat assumé. On se limite alors à trouver le plus petit dénominateur commun et on accepte de s'asseoir sur une bombe à retardement. Collectivement, on s'entend sur le fait que la société civile ne se laissera pas museler par la Commission européenne au moment de la signature d'un accord commercial qui va définir les règles de commerce et encadrer les vies des citoyens pour les prochaines

décennies. Le reste sera défini par le sous-groupe chargé de la communication autour des actions.

On rentre ensuite dans le vif du sujet. H. nous apprend qu'il a préparé du matériel : quatre barils de 160 litres de contenance dans lesquels il a coulé du béton. Traversés par un tuyaux en PVC dans lesquels deux personnes, le poignet préalablement enchaîné, pourront glisser leur bras et s'attacher l'un à l'autre à l'aide un mousqueton, ces barils serviront à bloquer la circulation. Une fois posé sur la route avec deux personnes attachées, le dispositif fait office de barrage que ni policier, ni pompiers ne peuvent déplacer sans risquer de blesser les deux personnes. Le procédé se révèle d'une efficacité redoutable. La police ne pouvant manipuler ces barils de plusieurs centaines de kilos, elle doit faire appel à leur unique brigade spéciale habilitée pour désarmer un « *lock-on* ». Munis de caméras, pinces coupantes et autres scies circulaires, ils peuvent alors espérer dégager un baril dans l'heure. Si on en fabrique assez, on peut imaginer bloquer les axes majeurs entre Zaventem et le quartier européen par lesquels passent les chefs d'État pour se rendre au sommet.

Ceci étant dit, on se répartit en trois sous-groupes en vue de préparer l'action. Le premier est chargé d'élaborer un scénario exhaustif. Cela signifie, dans les grandes lignes, de définir six lieux stratégiques qui assureront une saturation du réseau routier, définir les rôles et le nombre de personnes à chaque poste, préparer le matériel essentiel, louer des camionnettes pour transporter les barils, définir un itinéraire, un timing précis et un scénario de fin. C'est-à-dire toute l'organisation pratique à transmettre lors des briefings des groupes qui occuperont les six points du blocage.

Un autre à déterminer une formule de communication avant, pendant et après l'action. Cela comprend la rédaction d'un communiqué de presse avec un *storytelling*, de contacter des journalistes pour anticiper une couverture médiatique, de prévoir des caméras et appareils photos, de gérer la communication en direct sur les réseaux sociaux, de prévoir un message pour les automobilistes embouteillés. La communication est la condition d'existence d'une action réussie. Étant donné le taux de chance d'aboutir à un blocage effectif, la visée de ces actions est hautement symbolique. Une action symbolique invisible peut rester « inexistante » hors cercle restreint des gens qui la mène.

Le **troisième est responsable de mobiliser** six groupes pour tenir chacun des points de blocage qui auront été définis dans le scénario pensé par le premier sous-groupe. Chaque groupe aura une personne de contact qui fera le relais auprès de sa base. Les groupes devaient compter un minimum de vingt personnes prêtes à se faire arrêter, parmi lesquelles un chauffeur, un contact police, un contact presse, quatre personnes pour débarquer les *lock-on* et les rouler jusqu'à l'emplacement prévu, deux personnes attachées, deux « anges-gardiens » pour les assister. Le reste s'occuperait de la circulation et de porter les messages, panneaux et calicots.

Après une mise en commun, on se fixe un agenda de réunion toutes les deux semaines jusqu'au jour du sommet, le 27 octobre. Les trois groupes prévoient de se réunir entre ces réunions de coordination pour avancer sur ses tâches respectives.

RÉSEAU DE GROUPES AFINITAIRES

A côté de ce groupe de coordination qui fluctuait au fur et à mesure des préparatifs (certains le quittent et d'autres le rejoignent en permanence), les militants que nous attendions pour bloquer les différents points sont constitués en « groupes affinitaires » en provenance de Bruxelles, Liège, Mons et de la France. Ce sont des groupes de militants composés en collectifs de confiance et expérimentés. Leur force de cohésion interne a parfois été un challenge pour la coordination, chaque groupe ayant ses préférences quant à la façon dont l'action devra être menée. Les quelques conflits d'intérêts ralentissaient le programme déjà serré, mais l'on savait tous le processus de décision inclusif chronophage. Certains venaient aux réunions de coordination pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre en fonction de leurs affinités politiques. Les décisions prises en fonction d'un objectif précis (comme le choix des rues pour entraver le cortège des chefs d'État) sont contestées et modifiées pour correspondre à un autre objectif (par exemple perturber le trafic dans l'objectif de toucher un maximum de monde et de gagner en visibilité). D'autres encore, du réseau ADES, qui nous ont rejoint plus tard, ont exprimé leurs craintes quant au peu de préparation qu'avaient leurs membres pour réaliser une telle action. Ils ont l'habitude de travailler de manière très

organisée et de se préparer avec un degré de précision, de professionnalisme qu'il était difficile d'atteindre au vu des forces disponibles et de l'envergure de l'action.

La préparation d'action de désobéissance de cette ampleur demande une confiance mutuelle et une affinité assez aigue pour être menée à bien. La particularité du groupe de coordination est justement qu'il ne préexistait pas de noyaux à la décision de mener cette action. La volonté étant de travailler de la manière la plus horizontale possible, chacun avait le droit de prendre la parole et de remettre en question les décisions précédentes. De telle sorte que si, lors d'un rendez-vous, les empêchements personnels font en sorte qu'il y a plus de nouvelles personnes que d'anciennes, les décisions changent et la synchronisation entre les différents groupes s'en retrouve affaiblie. L'hétérogénéité des groupes mobilisés et les divergences d'opinions ont ainsi été le plus grand challenge du processus de préparation. On prend alors conscience de l'ampleur des forces mobilisables. Sur les personnes qui passent à une réunion ou à un atelier de construction, une majeure partie est investie dans le monde associatif au sens large. Parmi les collectifs investis de près ou de loin on compte : ADES, CNCD, la plateforme D19-20, les Amis de la Terre, le CADTM, Agir pour la Paix, Toestand, des conseils étudiants de l'UCL et de l'ULB, JAC, les JOC (Jeunes Ouvriers Combatifs) et certains syndicats. Ce sera alors du processus plus que du résultat que l'on tirera les leçons les plus importantes lors des débriefings.

Si la cartographie des personnes impliquées est dynamique et en perpétuelle évolution, cela permet de dégager un noyau de gens particulièrement impliqués autour desquels une légitimité de parole et une autorité naturelle se dessine. Être présent régulièrement en réunion, se mettre en lien avec des associations, confronter l'organisation du plan avec des acteurs extérieurs, se proposer pour réaliser des tâches qui, de prime abord, ne suscite aucun engouement sont tant d'élément qui, s'il sont réalisés ou non, vont conférer à une personne plus ou moins de force de convictions. Si bien que des nouveaux arrivés, aussi expérimentés qu'ils puissent l'être, ne pourront pas faire peser les décisions dans un sens qui les arrange s'ils ne reçoivent pas au préalable un consentement leur conférant autorité. La dynamique des interactions et de l'« autorité naturelle » est un facteur humain qu'il est difficile de contrôler sans imposer

des quotas de temps de parole ou des votes anonymes. De là se dessinent deux tendances organisationnelles. La première veut que, si groupe de coordination il y a, il lui faut un cadre minimum pour éviter que la composition n'en change d'une réunion à l'autre. De cette manière, on pourrait définir une tournante des rôles, des responsables finaux fixes par tâches, etc. La bonne réalisation d'une telle action voudrait qu'une organisation minimale soit mise en place. La seconde tendance reprochait déjà qu'il existe un groupe de coordination. Même si ouvert et accessible à qui le souhaite, la structure même d'un groupe qui « chapeauterait » l'organisation est indésirable, car elle renvoie d'emblée à une organisation hiérarchique. Les deux tendances n'ont pas été au-delà des discussions de couloirs, mais laissent imaginer les éternels conflits d'intérêts lorsqu'un groupe doit arbitrer entre efficacité et horizontalité.

Malgré ces difficultés, l'accord tacite de préférer un credo d'horizontalité et d'inclusion à un impératif d'efficacité n'a jamais été remis en question. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, le groupe est devenu de plus en plus hétérogène. Au fur et à mesure que l'action prenait forme, les motivations et les origines des personnes qui se sont impliquées se diversifiaient. L'on pouvait ainsi rencontrer des intellectuels, des scientifiques, comme Mt., doctorant en économie (spécialisé en économétrie) à l'UCL, qui nous rejoindra en novembre ; des intellectuels anarchistes comme Ma. qui coordonne et mobilise des groupes des JOC et de Liège ; deux quinquagénaires namuroises militantes de toujours ; des piliers de la société civile bruxelloise qui suivent d'un œil attentif l'évolution des opérations comme G, co-organisateur du festival Esperanzah!, I. et E., tous trois désireux de mobiliser, militer et réfléchir pour une société plus solidaire démocratique et écologique et le réseau ADES²⁷.

Autre difficulté dont il est difficile de traiter sans avoir des notions de psychologie et sur laquelle je ne m'attarderai pas : les enjeux personnels d'existence et les besoins de reconnaissance finissent petit à petit par se ressentir et faire monter les

²⁷ Le réseau ADES mériterait qu'on s'attarde sur leur mode d'organisation et ce qu'ils apportent comme initiative et logistique à une myriade de mobilisations et de luttes citoyennes. Concernant les actions contre le TTIP, c'est sans doute le fleuron des initiatives citoyennes politiques et militantes à Bruxelles, entre désobéissants, altermondialistes et lobbyistes, ce réseau facilite l'initiative via notamment la mise à disposition de locaux à Saint-Joss.

tensions quand les réunions durent tard. Certains s'épuisent et finissent par disparaître. C'est le cas de N., qui s'occupait du plan et qui prenait plaisir à coordonner les premières réunions, à démontrer en permanence l'étendue de son expérience dans l'activisme, quitte à couper la parole à d'autres. Mais petit à petit, le groupe a pris en taille. Et la place de quelqu'un qui jauge son pouvoir d'influence avec sa volonté plus qu'avec celle du groupe finit par se compresser. Il est resté jusqu'à ce qu'il se sente perdre la position qu'il ambitionnait, on ne le reverra plus.

QUAND ON DÉPEND DE L'AGENDA DU HAUT

À deux semaines de l'événement, alors que s'intensifie la pression sur l'équipe de coordination et que l'on peine à recenser les forces effectives qui seront présentes, le refus exprimé par le Parlement wallon de signer ce traité aura l'effet d'une douche froide. Une lame à double tranchant éveille les esprits des militants au sein desquels le rapport aux institutions politiques ne fait pas nécessairement consensus. Il me semble important de se mettre au fait avec les événements qui ont amené à cette situation. Après quoi, on se penchera sur la réaction du groupe affinitaire en charge de l'action du 27 octobre et l'aboutissement de la « *Saga Ceta* ».

DES COMPÉTENCES RÉGIONALES

Le mardi 5 juillet 2016, le Collège des commissaires européens décide de considérer le CETA comme un traité « mixte »²⁸. Quatre mois avant la date prévue pour la signature, la commission reconnaît qu'il relève aussi de la compétences des États de se prononcer sur le texte et donc au parlement nationaux de s'en saisir.

Je salue la décision de la Commission européenne de proposer le CETA en tant qu'accord « mixte », relevant tant des compétences de l'Union que des États membres et donc de leurs parlements respectifs. Cette décision manifeste la reconnaissance par la Commission du rôle essentiel que doivent

²⁸ Sans s'attarder sur ce détail, le poids du Brexit sur la Commission européenne a joué en la faveur du mouvement citoyen. La considération de la mixité du CETA est un signal de reconnaissance de l'autonomie de gestion des États membres que revendiquait justement la Grande Bretagne depuis plusieurs années. Voir communiqué de presse de la Commission européenne du 5 juillet 2016 : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-2372_en.htm.

jouer les parlements nationaux dans l'adoption des traités de « nouvelle génération », dont l'ampleur et la nature sont inédites.

André Antoine, Bruxelles, le 5 juillet 2016.

On retiendra de cette déclaration du président du Parlement wallon (CDH) tout l'intérêt communautaire de la décision. En l'occurrence, les matières régionales sont du ressort des Régions respectivement flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale. Cette particularité du fédéralisme belge permet au Parlement wallon, entité fédérée, de ne pas donner les pleins pouvoirs au gouvernement belge (MR), et par conséquent de ne pas donner à la Commission européenne le pouvoir de signer le traité en question. Ils ont en la matière les compétences d'un parlement national. Cet élément participe d'une condition élémentaire de la bonne réalisation de la contestation citoyenne. La spécificité du fédéralisme belge permet un aplatissement du pouvoir (en termes d'échelle) et une dilution de sa concentration (en termes d'opposition politique). Et particulièrement lors de cette législature²⁹, outre la facilité d'accès du Gouvernement wallon pour une grande partie des associations, les couleurs politiques qui opposaient le pouvoir régional et fédéral ouvraient une fenêtre d'opportunité considérable en terme de participation au processus de décision. La multiplication des contre-pouvoirs est la pierre angulaire d'un processus de décision égalitaire et a dès lors favorisé l'implication politique de la société civile.

Pour comprendre ce qu'implique cette décision sur le CETA, il convient de remonter encore dans le temps. Le Gouvernement wallon s'engage dès 2014 à rester vigilant et à envisager « la possibilité de rejeter toute clause d'arbitrage qui porterait atteinte au respect des souverainetés nationales » (Magnette, 2017, p. 22). Étant donné la publicité des séances parlementaires et l'intense activité associative sur la question, le Gouvernement wallon se voit contraint de tenir son engagement et entame des auditions publiques dès la réception du texte en septembre 2014. Le travail qui va s'en suivre sur deux ans ne laissera passer aucun détail. La majorité des acteurs parlementaires (Ecolo, PS, CDH, PTB) avaient un intérêt à tirer tout le jus possible de ces auditions. Le

²⁹ Entendre les trois premières années du gouvernement Michel, avant le vote de méfiance à l'égard du Parti socialiste.

Gouvernement auditionnera sur deux journées vingt-sept personnes issues de la société civile (représentants d'associations, syndicats, académiques, lobbys, économistes) et de la politique parmi lesquels on retrouve une parité entre partisans et opposants au traité. Les travaux parlementaires, ceux de la commission spécialement constituée, de la commission régionale et internationale et les auditions donneront lieu à plusieurs centaines de pages d'analyse assurant au Gouvernement wallon une assise solide pour défendre la position qu'il sera amené à prendre. Loin de s'en être caché, ils ont communiqué avec la Commission européenne, exposés leurs craintes et demandé des précisions, en particulier sur le mécanisme de règlement des différends entre États et investisseurs. Leurs appels sont restés ignorés, tant du Gouvernement fédéral que de la Commission européenne.

Les trois millions de signatures apposées sur une pétition, les plaintes rejetées à la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne), la méfiance des associations engagées pour le climat, le développement, l'alimentation, l'agriculture et les soins de santé ont rassuré et renforcé les parlementaires dans leur entreprise d'investigation. Un professeur de l'UCL et ancien directeur de la direction générale du Commerce de la Commission européenne, Pierre Defraigne, de préciser lors d'une audition publique : « le Parlement wallon aura, en fait, un mot décisif dans la ratification finale de cet accord. Et s'il use à temps de ce caractère dissuasif, de cette capacité théorique de veto, il peut influencer le cours de choses » (Magnette, 2017, p. 27).

C'est au cours de l'été 2015 que, sur initiative du ministre-président du Gouvernement wallon, que les balises qui conditionnent l'accord du Parlement wallon sont communiquées à Cecilia Malmström, commissaire européenne au commerce et responsable des traités. La Commission est donc au courant, plus d'un an avant la signature, que la situation pourrait mener à un blocage si les craintes wallonnes venaient à ne pas rencontrer de proposition satisfaisante. La sonnette d'alarme est tirée, mais personne pour l'entendre. Le 29 janvier 2016 a lieu l'audition de Cecilia Malmström. Plusieurs parlementaires font alors part des inquiétudes de la société civile et du parlement quant au mécanisme d'arbitrage concernant les différends entre États et investisseurs. Ces questions resteront sans réponses et Madame Malmström de conclure

sa visite : « Merci beaucoup, j'ai bien entendu le message sur les normes, sur les services publics, sur le système d'arbitrage, j'ai pris note et nous resterons en contact. »³⁰ Une réponse et une attitude qui ne laisse entendre aucune prise en considération sérieuse des inquiétudes régionales.

Le 14 octobre 2016, le Gouvernement wallon refuse de signer le traité. C'est la surprise, tant pour la Commission que pour les activistes. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir prévenu. On entend dire ci et là que Paul Magnette opère un coup de poker pour sa carrière politique, que les Wallons se font encore remarquer alors que « tous le reste de l'Europe » est d'accord, qu'« il s'aligne sur la stratégie du repli sur soi chère au parti conservateur »³¹ (La Libre, le 27 octobre 2016, par Laurent Hublet) et d'autres informations sensationnelles ne laissant transparaître qu'une vérité partielle et partielle. Jusque dans la presse, l'effet de surprise et l'intérêt médiatique sèment le brouillard.

DE LA DÉSORGANISATION

Sachant cela, la manière dont le groupe de coordination de l'action en question a réagi ne laissait transparaître aucune réflexion sur la manière de tirer le meilleur profit de la situation. La majorité des personnes s'intéressait à l'évolution de la situation dans une optique de bonne tenue de l'action et d'information personnelle, mais pas de calcul rationnel. Aucune stratégie politique n'a émergé. Néanmoins, chaque réunion commençait par une actualité politique. Un tour de parole permettant à chacun de partager ses sources d'informations et ses impressions sur l'évolution de l'actualité. On entendait passer les dernières « belga », les tweets, les comptes rendus d'informateurs du CNCD ou d'un assistant parlementaire. Ce moment était une course à celui qui pourrait donner la solution qui nous permettrait de sortir de cette impasse : « on continue quoi qu'il arrive », « on va bloquer le parlement wallon à Namur avec les *lock-on* à la prochaine plénière », « on prévoit un plan B », « on laisse tomber l'action si Magnette réussit à supprimer l'ICS ». Un regard extérieur aurait vite compris qu'il n'y avait là ni la

³⁰ C.R.I.C., Parlement wallon, session 2015-2016, n°96, pp. 1 à 5.

³¹ HUBLET L., *CETA : le populisme du gouvernement wallon*, opinion, La Libre, le 27 octobre 2016, <http://www.lalibre.be/debats/opinions/ceta-le-populisme-du-gouvernement-wallon-5810c4decd70fdb1a582666>, consulté le 5 juin 2017.

méthode, ni l'envie d'élaborer un plan d'ajustement stratégique. La « politique » est lourdement connotée et s'y intéresser peut donner l'impression que l'on cautionne les institutions, ce qui fragilise alors fortement la capacité d'adaptation des actions à un agenda politique en mouvement. Bloquer Bruxelles si le sommet est annulé risque exclusivement de mettre tous les activistes sur le banc des accusés de l'opinion publique.

Telle était la situation. Pour comprendre de manière factuelle le désarroi du groupe, il s'agit de revenir sur les conditions de réalisation de l'action. L'environnement et la temporalité des mobilisations sont les premiers paramètres importants. Soit on définit une stratégie en choisissant les temps de mobilisation (c'est le cas des TTIP Game Over pour lesquels l'agenda des mobilisations était fixé par le groupe), soit on réagit tactiquement à des événements ponctuels, acceptant alors de dépendre d'un agenda exogène au groupe (comme c'était le cas pour l'action anti-CETA). En fonction du cas de figure d'une tactique ou d'une stratégie, les méthodes de préparation, les avantages et inconvénients sont de nature sensiblement différente. Un autre paramètre à mesurer est celui des acteurs cibles. Après trois ans de mobilisation contre ce traité, on avait l'ambition de faire de la signature entre chefs d'État un moment phare de la contestation. Un blocage aussi ambitieux ne nous semblait justifié que par l'acte de signature officielle et symbolique entre les représentants des parties, Justin Trudeau pour le Canada, Donald Tusk, Jean-Claude Juncker et Robert Fico pour l'Union européenne. Dans ce contexte, nous étions donc extrêmement dépendant des données exogènes (le lieu, la temporalité et les acteurs).

Nous n'avions pas fixé les conditions dans lesquelles nous poursuivions l'action ni les limites à partir desquels nous opérons à un changement de tactique (temps, lieux, acteurs). Dans le cas d'une annulation, aucun plan de secours n'avait été réfléchi. En conséquence de quoi les groupes affinitaires, aussi hétéroclites qu'ils étaient, n'avaient jamais eu à ce prononcer individuellement sur ces limites et conditions théoriques de réalisation, et encore moins collectivement. L'annonce du Gouvernement wallon et les deux semaines qui ont suivi ont été un moment de doute permanent étant donné que les trois points qui conditionnaient la faisabilité de l'action étaient en péril. Le groupe de coordination n'a pris aucune décision de changement par rapport au plan initial.

Des micro-scissions sont apparues dans les coulisses de l'action. Une partie qui se tenait au courant via les informateurs extérieurs se rendait compte que l'actualité devait être pris en compte au risque que l'action perde totalement de crédibilité. Pour d'autres, il n'en était rien, il suffisait de faire comme si rien ne changerait. « Ce n'est pas un technocrate du PS qui va nous empêcher de faire la plus grosse action de perturbation que Bruxelles ait connu depuis des décennies ». La divergence n'était pas fondamentale, mais laissait apparaître deux manières de concevoir l'action de désobéissance avec des objectifs politiques différents, un objectif médiatique différent, des volontés de convaincre l'opinion publique différentes, etc. Tant d'éléments qui marquaient une divergence et préparaient des gagnants et des perdants à terme.

La veille de l'action, une assemblée générale est prévue à 18h pour un dernier briefing des groupes affinitaires. Les six camionnettes étaient chargées avec tout le matériel nécessaire, les rôles étaient distribués, les communiqués de presse écrits, etc. Mais le doute continue de régner quant à la tenue effective de ce sommet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 OCTOBRE

Si l'opposition aux traités commerciaux globaux et autres accords économiques fait l'unanimité, la question du rapport aux institutions moins. Cette assemblée générale rassemblait toutes les conditions pour faire éclater ce conflit interne. Avec les plus de deux cents personnes réunies en groupes affinitaires et potentiellement prêtes à bloquer Bruxelles une poignée d'heures plus tard, l'assemblée a commencé avec un compte rendu de la situation, tant des préparatifs que de l'actualité. Rapidement se pose la question de savoir si l'on maintient l'action ou non.

Une minorité voit dans la personne de Paul Magnette la réalisation d'une victoire de la société civile d'avoir maintenu une pression constante sur les élus locaux. Constatant la première manifestation où plus de 150 manifestants pacifistes se sont faits arrêter le 15 mai 2014 ; constatant les interventions parlementaires des députés (écologistes, socialistes et centristes) fortement sollicités par des citoyens et le monde associatif rassemblé en réseau pour l'occasion (notamment au sein de l'alliance D19-20, No Transat, Tout Autre Chose) ; constatant les pétitions, les communes auto-déclarées

« hors TTIP et CETA » et les manifestations d'agriculteurs, le Gouvernement wallon a produit un travail dense sur la question qui ne pouvait se limiter à un coup médiatique électoraliste. Ce discours accepte que Paul Magnette comprenne le danger qui réside dans la dérégulation et la libéralisation des échanges, même s'il reste favorable à la globalisation des échanges. Il livrera plus tard dans l'introduction de son livre « [...] la vigilance démocratique d'une société civile faite de grandes organisations syndicales centenaires, de mutuelles de santé très impliquées dans le débat public et de centaines d'associations actives dans des domaines aussi variés que la coopération au développement, le développement durable, la lutte contre la pauvreté et les inégalités ou la protection des consommateurs constitue le véritable terreau d'une démocratie vivante » (Magnette, 2017, p. 10). Quoi que l'on puisse tirer de ces quelques lignes couchées a posteriori, la critique du ministre n'avait que peu d'intérêt. Par contre, le report potentiel du sommet suite à son refus de signer induisait que le blocage de Bruxelles ne poursuivrait plus l'objectif de perturber la signature.

Cet argument sera repris et inversé par une autre frange des activistes comme étant une récupération, voir une instrumentalisation, par Magnette du mouvement de la société civile. Pour autant que l'on accepte l'inutilité des institutions politiques ou plus simplement l'inconditionnel intérêt nuisible de ceux qui la composent, on comprend que la sortie médiatique du Gouvernement wallon peut donner l'impression d'un « coup de pub » bien placé de la part du Parti socialiste pour reconquérir un électorat de gauche désillusionné et rogner quelques voix au PTB qui le déborde sur sa gauche. Désintéressés des informations sensationnelles, l'heure est pour ceux-là au pragmatisme. Si le sommet est déplacé, on déplace l'action, s'il est maintenu, on maintient le plan initial. Rentre alors en compte la possibilité ou l'impossibilité pour chaque groupe affinitaire de répondre présent à une date ultérieure. Pas d'issue consensuelle en vue.

Ensuite, il y a les convaincus. Convaincus que l'État, l'autorité, la hiérarchie, les partis politiques et toutes sortes de domination confondues doivent, au nom de l'impératif libertaire égalitaire, disparaître pour de bon et laisser place à au collectivisme comme le fondement de l'organisation. Lorsque l'idéal d'un militant est d'abolir la notion de propriété, il est de bon ton de profiter de l'occasion pour remettre tous les

« socio-démocrates » à leur place en rappelant ceci : que ce n'est pas par la politique institutionnelle qu'on changera le système économique qui l'a lui-même engendré. Certains iront jusqu'à proposer une campagne contre Paul Magnette. Une idéologie, donc, en rupture totale avec le couple institution et bureaucratie qui donne naissance à une animosité presque automatique contre toute manifestation politique officielle. « La rumeur et les contes populaires de vengeance sont les pendants infra-politiques des gestes non dissimulés de mépris ou de profanation : c'est la dignité et le rang qui ont été retirés aux groupes subalternes que tous deux cherchent à restaurer. [...] Rumeurs et contes ne peuvent agir directement et dire haut et fort leurs intentions et constituent ainsi une stratégie qui convient parfaitement aux sujets qui n'ont pas de droits politiques. [...] » (Scott, 2006, p. 28). La mise en scène d'une réalité peut atteindre des niveaux de déformation impressionnante pour alimenter un discours réconfortant en marge des projecteurs. L'entre-soi est un lieu privilégié de l'infra-politique dont parle Scott et dans des moments de convergence comme l'était cette assemblée, un lieu mis en péril par la confrontation à d'autres discours. L'idéal de démocratie devient alors l'arme avec laquelle l'argumentaire politique est martelé : « la majorité des personnes ici représentées ou bien présentes portaient l'idée de maintenir le blocage », notamment sous prétexte qu'ils se sont déplacés de Liège, de Mons, de Namur et de France. Ce même intervenant poursuit l'argumentaire : « En effet, troisièmement, il était tout à fait pertinent de bloquer les négociations qui étaient en court. Il est d'un fait certain qu'une bande d'ambassadeurs européens bourgeois venus discuter le CETA comme ordre du jour n'étaient pas là pour parler football. Cela nous aurait permis de bloquer la machine néo-libérale en marche. [...] l'argument le plus fort porté était qu'une écrasante majorité des personnes présentes étaient motivées et déterminées à le faire contre une minorité d'individus dominants et vraisemblablement prêts à tout pour saboter le processus horizontal. »³²

Vers 23h30, Gu. interrompt le débat pour nous informer de la dernière dépêche *belga* et autres *tweets* d'actualité. Le sommet du lendemain est bel et bien annulé ! Cette

³² Sans Nom, *CETA : Une action d'envergure sabotée par une bande de sociaux démocrates*, <https://bxi.indymedia.org/spip.php?article12435>, mis en ligne le 27 octobre 2016, consulté le 1 juin 2017.

confirmation clarifie la situation et permet au débat de continuer sans devoir ponctuer chaque proposition au conditionnel. Le COREPER³³ est maintenu pour espérer avancer sur un accord avec le Gouvernement wallon mais Justin Trudeau ne viendra pas à Bruxelles.

L'objectif autour duquel s'étaient réunis un mois plus tôt les premières personnes était de bloquer la signature du CETA. Objectif visiblement différent que celui de combattre le capitalisme et tout ce qui s'y assimile. Mettre « la machine libérale » au cœur de l'action induit une insensibilité par rapport au contexte, à l'environnement et autres nuances que le groupe de préparation s'était fixé. La définition des objectifs politiques que nous avions laissés en suspend à la première réunion nous est revenue comme un boomerang.

Les personnes les plus impliquées dans la préparation, minoritaires, étaient d'avis que bloquer le COREPER n'avait aucune espèce d'importance ni politique, ni médiatique, ni encore symbolique. Une réponse s'est fait entendre en ces termes : « le sommet a été déplacé, il aura lieu incessamment sous peu avec toute la charge symbolique que contient la signature des chefs d'État. Faire l'action pour le COREPER, c'est griller une cartouche. On n'aura pas deux fois un créneau dans la presse, on n'aura plus de matériel qui nous a pris longtemps à confectionner, plus non plus de forces vives, car c'est pas évident pour tout le monde de multiplier les arrestations ».

De l'autre côté, la tendance était à l'action, quoi qu'il arrive. Les quelques leaders des groupes de Liège et des JOC se sont exprimés avec conviction auprès de leurs groupes sur l'opportunité unique qui s'offrait à eux de montrer à la bureaucratie européenne « qui ils étaient », signature ou non. Ils ont rapidement convaincu la majorité de l'assemblée, mais il restait à mener cette discussion en sous-groupes pour laisser à chacun la possibilité de s'exprimer et prendre une décision par groupe affinitaire.

Toute la nuance se situait là : l'un tentait de donner les clés de lecture stratégique à chacun pour que la décision puisse être optimale (agenda politique, visibilité dans la presse, utilité, cible politique, etc.) ; l'autre brandissait l'argument de l'horizontalité en

³³ Comité des représentants permanents de l'Union européenne

se retranchant derrière une diabolisation de son interlocuteur (« bureaucrate », « saboteur de mouvement », « organisation autoritaire », « manipulateur » ou encore « politicard » ne sont que quelques exemples du champ lexical définissant une poignée de militants qu'il prenait à parti). L'un était porteur d'une action qui s'inscrivait dans l'agenda politique, à un moment précis avec un objectif précis ; l'autre s'était greffé suite à un appel à action d'envergure qu'il estimait contre le capitalisme. La volonté de chacun d'appliquer le « choix égalitaire » dans le processus de décision a été mis à rude épreuve ce soir-là. Au fur et à mesure que le temps passait, fatigue faisant, l'assemblée fondait à vue d'œil. La décision est finalement prise de ne pas maintenir le blocage le 27 octobre, de le remplacer par une action symbolique, et de se revoir dès qu'un agenda aura été établi pour la signature.

L'assemblée se clôture tard dans la soirée. Ce moment a pu donner à chacun l'opportunité de se différencier, d'exister, de faire parler son expérience pour certains, son analyse politique pour d'autres, de revendiquer l'appartenance à tel ou tel courant de pensée socio-philosophique et de pouvoir confronter ces idées sur un cas concret. Moins que le résultat, c'est le processus que l'on retiendra de ces préparatifs lors des débriefings.

À part pour les quelques dizaines partis en claquant la porte, il est proposé qu'on se retrouve le lendemain matin pour effectuer une action symbolique devant la Commission. Plus d'une centaine de personnes se retrouvent à organiser en urgence un



plan d'action, un plan de communication et un *call center* pour remobiliser les rescapés. Suite aux frictions de la veille, on se retrouve en plus petit comité et on s'accorde rapidement sur une méthode de préparation. En peu de temps, les rôles sont distribués, le matériel en préparation et le *storytelling* en cours d'élaboration. Accompagnés de la brigade des clowns et d'un ensemble de percussions, on finit par encercler la Commission en silence, bâillonnés pour dénoncer l'aveuglement des commissaires face à la diversité et l'intensité des mobilisations, des interpellations et des pétitions contre le traité. La police ne tarde pas à débarquer et à casser le blocage qui empêchait les travailleurs de pénétrer dans la Commission. La presse est au rendez-vous, l'événement donnera suite à quelques communiqués de presse internationaux. L'objectif est atteint : après le refus wallon, les médias parleront du refus des citoyens.

ACTION DU 30 OCTOBRE 2016

Le lendemain de l'encerclement de la Commission européenne, à peine étions-nous remis de la semaine de préparation, de l'assemblée interminable du 26 octobre et de l'action improvisée du 27, que l'accord intra-belge est signé. Le gouvernement wallon a obtenu ce qu'il demandait et permet que le CETA soit signé le 30 octobre à Bruxelles. De deux choses l'une : comment allons-nous, militants satellites des TTIP Game Over, organiser une action pour ne pas laisser les médias transmettre au public un seul côté du décor ? Deuxièmement, qu'y a-t-il dans cet accord intra-belge initié par le Gouvernement wallon qui puisse modifier en substance un traité préparé de longue date par l'Union européenne et le Canada ?

On se retrouve le 29 dans les locaux du réseau ADES : l'ades'if. Avec la « maison de la paix » à Ixelles, l'ades'if est devenu le quartier général du groupe d'action. Arrivé vers 10h du matin, une dizaine de personnes sont déjà là en train de discuter autour d'une tasse de café. On sent que le changement de programme a diminué le groupe de moitié au moins, mais la détermination est au rendez-vous.

Rapidement après un brainstorming collectif, chacun retrouve son rôle. L'équipe de communication planche sur un *storytelling* et un scénario, le groupe mobilisation décroche ses téléphones pour faire l'état des forces disponibles et les autres se divisent la

préparation du matériel. On se retrouve en fin d'après-midi pour un briefing général. D'un côté, les personnes disponibles ne s'élevant pas au-delà de cent cinquante activistes selon les estimations, on vise une action qui soit la plus consensuelle. D'un autre côté, on s'exprime sur l'envie de ne pas « passer pour des moutons qui regardons la signature en criant des slogans sagement ». On décide de proposer deux scénari. Le premier est l'officiel : on appelle à un rassemblement bruyant et à un sitting devant le Conseil européen. Le second, que cache le premier, est de s'inviter dans le bâtiment du Conseil, Juste Lipse. « Puisqu'on ne veut pas nous écouter par d'autres voies de communication, on montre le jusqu'au-boutisme de notre détermination à nous faire entendre ». Mais cette partie du scénario reste secrète jusqu'au lendemain matin.

Le rendez-vous a lieu dans le square Ambiorix à 8h. À mon arrivée, plusieurs dizaines de personnes sont déjà attroupées. Avec des *arm-lock*³⁴, des matelas en mousse, des combinaisons blanches, des calicots, pencartes, pots de peintures, caméras et appareils photo. Alors que la tension devient palpable, L. se dresse sur un banc et commence les explications. Il faut définir les derniers rôles : qui va s'attacher pour former le cordon de sécurité, qui seront leurs assistants ou « anges-gardiens », qui encadrera la marche etc. Ensuite, les quelques consignes comme le mot d'ordre si la police tente de nous diviser.

Rassemblés à l'écart avec la vingtaine de personnes prête à tenter de rentrer dans le bâtiment, nous nous préparons au deuxième scénario. On commence par écrire sur notre bras le numéro de téléphone de la légal team et d'une avocate qui sont prévenues de notre action. Une fois en cellule, on ne sait jamais si le contenu de nos poches seront encore accessibles ou non. Ensuite, on se regroupe par binômes. Chacun veillera sur un pair pour faire un état des lieux du groupe à la fin de l'action. On décide de prendre nos cartes d'identité pour éviter les complications en cas d'arrestation, mais de laisser nos téléphones pour éviter qu'ils en analysent les données. Enfin, on se met d'accord sur un mode opératoire. L'objectif est de rentrer dans le bâtiment sans se faire attraper, mais, à partir du moment où on est pris, aucune résistance de notre part, on « joue le jeu ».

³⁴ Un *arm-lock* est un tube en PVC dans lequel deux personnes viennent attacher leur bras pour former une chaîne humaine. Le système d'attache est semblable à celui des *lock-on* cité ci-avant.

C'est à ce moment-là qu'une patrouille de deux policiers montés nous approche. Conscients que nous sommes en préparation à 150 mètres du bâtiment dans lequel se rassemblent Justin Trudeau et la délégation européenne, tout le monde se fige. Le traditionnel « joyeux anniversaire » que G. lance est suivi par tous dans une euphorie à peine exagérée pour détourner l'attention. Pendant ce temps, le désigné « contact police » va rencontrer les policiers qui finissent par continuer leur chemin sans en demander davantage. Le rassemblement pacifique prévu par le CNCD et autorisé par la police sur le rond-point Schuman nous a servi d'alibi. Contents d'avoir échappé à cet imprévu et stressés par la possibilité qu'ils préviennent leurs collègues, nous mettons en route.

On avance en bloc compact, la première ligne se tient les coudes, prête à pousser les lignes de police s'il devait y en avoir avant l'esplanade sur laquelle on a prévu de s'installer. La deuxième ligne porte les bouteilles de peintures. Le reste du matériel est tenu discrètement au centre du groupe, encadré par des calicots. C'est sur l'ère de *When Johnny Comes Marching Home* que nous avançons. Arrivés sur le rond-point Schuman, nous constatons avec étonnement la faiblesse dispositif policier. Deux d'entre eux, en nous apercevant, s'empressent de tirer la lourde chaîne de cheveux de frise en travers de la rue Froissart, entrée officielle du Juste Lipse. Une cinquantaine de mètres plus bas, l'entrée qui donne sur la rue de la Loi, prévue pour la presse, semble dégagée. Là, un policier, seul, semble s'emmêler avec une autre chaîne de cheveux de frise, qu'il peine à déplacer. Il aura tout juste le temps de la placer alors qu'on arrivait au pas course à sa hauteur. La peur dans ses yeux nous fait comprendre qu'ils n'avaient pas du tout prévu



Photo : Julien Bauwens (facebook)

ce cas de figure. Derrière les cheveux de frise, il est seul. Puis, derrière la deuxième barrière qui nous sépare de l'entrée se tiennent une dizaine de gardes de sécurité privés, employés par un groupe bien connu

au quatre coins du globe. On change de plan en dernière minute et on décide de passer avant qu'ils n'appellent des renforts. Un matelas, deux matelas, la peinture vole partout et les premiers se précipitent de l'autre côté. En une poignée de minutes, on se retrouve menoté et assis en ligne, dos au bâtiment, du gaz au poivre plein les yeux. Un coup d'œil à gauche et à droite pour chercher dans le regard des autres l'assurance que tout va bien. J'apprendrai par la suite que deux personnes ont réussi à pénétrer le bâtiment. Devant nous, les renforts de police nous séparent déjà du reste du groupe qui filme et crie tant qu'il peut pour éviter les abus de violence à notre égard. Effectivement, les coups perdus se multiplient. Le peu de presse présente se

dépêche de rédiger des articles chocs qui feront le tour des sites internationaux anti-TTIP et anti-CETA.

Quelle utilité à cette action ? Après l'énergie que chacune et chacun avait mis dans l'organisation des manifestations, des actions, des pétitions, des conférences et des formations, et tout ça par simple force de conviction, il était presque naturel, au vu de l'annonce du sommet un jour avant la signature, que nous devions trouver le moyen de faire quelque chose de plus percutant qu'un rassemblement. Au-delà des considérations théoriques, intellectuelles ou purement stratégiques, il y avait dans la manière dont le sommet avait été reporté sans prendre en considération le gouvernement de la moitié d'un État, un dénigrement des processus démocratiques qui a eu pour effet d'indigner davantage chacun d'entre nous. La volonté de la Commission de « régler ce problème » montrait le manque de considération pour le caractère mixte du traité. Quelle que soit la cause ou la raison du peu de cas qu'ils faisaient de la situation, ce jour-là, nous n'approuvions pas l'Union européenne et nous voulions le faire savoir.

La deuxième chose qui préoccupait une partie d'entre nous après l'annonce de l'accord intra-belge était de comprendre ce que la modification du texte proposé par le Gouvernement wallon impliquait effectivement pour l'accord à venir sur les points suivants : le tribunal d'arbitrage, la sauvegarde des normes sociales et environnementales, la liste négative concernant la libéralisation des services et la protection des services publics et des mutualités. Chacun de ces points conditionnait l'accord du Gouvernement wallon au traité CETA. Nous ne nous attendions bien évidemment pas à une modification substantielle du traité, mais nous voulions comprendre ce que les mécanismes de contre-pouvoir légaux et officiels pouvaient signifier dans le cadre de l'Union européenne. De nouveau, ce sont les analyses du CNCD qui nous ont servi de base de documentation étant donné le peu d'expertise dont faisaient preuve, en notre sens, les médias traditionnels belges.

« Il faut souligner la perspective épistémologique consistante qui s'ouvre dans le sillage de Foucault, de penser l'anthropologie politique comme une pragmatique de la gouvernamentalité. Assumer une telle démarche, cela veut dire continuer à forger des instruments pour mieux appréhender les déplacements qui affectent le politique et dont témoigne la reconfiguration des relations de pouvoir. Mais n'est-il pas indispensable, face à la complexité des processus politiques, de se montrer audacieux et imaginatifs dans nos tâtonnements ? »

Abélès, 2007

PARTIE III – Philosophie politique d'un mouvement

Pour les anthropologues, « le diagnostic est clair : par rapport au développement de l'anthropologie politique, la philosophie fait figure d'obstacle épistémologique » (Abélès, 2007, p. 6). Jusqu'aux années 1980, la philosophie n'avait pas bonne presse. La vapeur se renverse lorsque d'aucuns constatent la convergence entre d'une part, une anthropologie qui relève la diversité des figures du pouvoir en dehors de l'État et, d'autre part, des philosophes comme Michel Foucault qui jonglaient, au même moment, avec des réflexions sur le « lieu » du pouvoir et la biopolitique. Philosophes et anthropologues s'accordent alors sur la reconnaissance d'une perte de souveraineté territoriale des États-nations qui, imbriqués par le phénomène de mondialisation, se retrouvent dilués dans des rapports de pouvoir d'une autre échelle, infranationale et supranationale. Ces nouvelles échelles déplacent les frontières et repères du siècle précédent. Les accords de libre échange font partie des outils qui changent le cadre dans lequel se jouent certains rapports de pouvoir. Ceux qui en sont à l'initiative sont conscients de l'opportunité qu'ouvrent de tels traités. En admettant qu'on participe, à chaque nouvelle réglementation, à une transformation de la structure des échanges et des rapports sociaux, on assiste avec les négociations du CETA, du TTIP, du GEFTA, du TISA et autres, à une révolution sociale. Il convient alors de se pencher plus avant sur la reconfiguration de rapports de pouvoir qui les accompagne.

Peut-être pouvons-nous appréhender cette question en comprenant ce qui, outre le goût de la contestation, anime les luttes contre les traités de libre échange. C'est-à-dire le fond de justification théorique, non déclaré, que se donnent les activistes qui ne prennent

pas part à la prise de parole publique. Chacun a en lui une motivation personnelle à devenir acteur d'un mouvement plus ou moins désobéissant. Et c'est précisément la manifestation de ces motivations qui compose le terreau politique d'une action. Le degré d'implication personnelle, la confiance accordée au groupe et la cohésion de celui-ci sont le fruit des discussions en coulisses, des relations interpersonnelles et de la force de l'idéologie qui justifie une action. Le fond de pensée idéologique partagé au sein d'un groupe est le lieu privilégié du politique dans l'action sociale. Ce qui est visible de l'action, la part déclarée, la pointe de l'iceberg est portée par la partie immergée, ce que Scott (2006) nomme l'« infra-politique », invisible, mais ô combien plus importante. Dès lors, cette partie sera l'occasion de voir la mobilisation anti-TTIP, non pas à partir de ce qui se voit, mais de ce qui impulse l'action. Moins qu'un examen scientifique de philosophie politique du mouvement, cette troisième partie se veut être un compte rendu des réflexions politiques partagées informellement, observées ou constatées au cours des mobilisations et une manière d'inclure ces réflexions dans un champ théorique afin de percevoir ce qui, par le bas, caractérise ce déplacement du politique.

Je partirai des mots du terrain qui ont émergés avec la consolidation du groupe et qui traduisent les frustrations et autres motivations politiques : « démocratie » et « libéralisme ». Ces termes sont les faitières du champ lexical autour desquels gravitent les concepts théoriques secondaires qui permettent de rendre compte de l'organisation sociale et politique (régulation/dérégulation, institutions d'État, démocratie de marché, capitalisme). Les mots n'ont, malheureusement, pas la charge symbolique suffisante pour refléter toute la violence des imaginaires (Tonda, 2005) qui s'exerce dans la réalité qu'ils représentent. Pour tenter de rapporter le signifié de ces concepts après plusieurs mois d'observation, je me permets quelques détours par des auteurs, des notes d'associations et des concepts. Il convient, à propos de ces mots-valises, d'éclaircir ce qui ne l'est plus et obscurcit même à présent la compréhension des dynamiques sociales.



DÉMOCRATIE : LE POUVOIR AU PEUPLE OU L'ABSENCE DE POUVOIR ?

La question de la « démocratie » est omniprésente dans la lutte contre le TTIP. En 2014 d'abord, un article du CNCD titrait : *CETA/TTIP : la démocratie sacrifiée sur l'autel des intérêts des multinationales*. Cet article détaillait tout le mépris des procédures d'amendement envers les institutions démocratiques. Aux critiques de formes s'ajoutent les critiques fond. Notamment lors de la manifestation du 20 novembre 2016 à Bruxelles, dont le premier bloc thématique, « démocratie et solidarité », dénonçait le renforcement des grandes entreprises transnationales en « leur donnant des outils pour contrôler les lois nationales et commercialiser les vies privées ». Ce mot est également fort présent dans les coulisses, lors des réunions de préparation : l'argument de l'anti-démocratie revenait en permanence. Un slogan qu'on retrouvait

encore sur des calicots, dans des communiqués de presse et sur le site ttipgameover.net : « *reboot democracy* ». Ce qui justifiait souvent l'utilisation du mot était l'institution de la Cour d'arbitrage internationale, l'ISDS puis l'ICS qui, en donnant une possibilité aux multinationales d'attaquer un État en justice pour « une perte de profit espéré », contrevient à l' « idée démocratique ». Faisant parfois référence à un système de valeur, parfois à un régime politique, ce mot-valise était utilisé pour exprimer un sentiment d'injustice extrême. Les quelques références théoriques et historiques auxquelles je confronte ces concepts ne sont d'aucune manière les plus appropriées si ce n'est pour expliquer la force de convergence des individus mobilisés telle que je l'ai perçue.

D'UN IDÉAL DÉMOCRATIQUE À UN IDÉAL LIBÉRAL

Si l'on entend partout que la démocratie est en crise, on ne sait pas toujours ce qui est à entendre derrière. Parmi les anthropologues du politique, David Graeber³⁵ (2014) en a fait une récente analyse dont les résultats sont éclairants pour comprendre la contestation politique, la désobéissance civile et plus généralement les motivations de mouvements à tendance anarchiste. « La démocratie est aux marges » nous dit-il. Elle ne trouve à se construire qu'en-dehors des structures d'autorité « légitimement » instituées et reconnues, en marge, dans les mouvements sociaux et altermondialistes, dans les « zones d'improvisation culturelle ou démocratique » (Graeber, 2014).

Le mot « démocratie » renvoie d'emblée à une double réalité. D'abord, il fait naturellement penser à un régime politique que l'État de droit incarne par ses règles de représentativité, son processus électoral et la division des pouvoirs. Le « monde occidental » semble à la fois en être le garant et le représentant. Ensuite, le mot est aussi inconditionnellement positif, un synonyme presque parfait d'un idéal de la justice universelle. Or, ces deux premières impressions (occidentale et positif) sont le fruit d'une construction historique socialement instituée et profondément encrée dans nos imaginaires collectifs. Wikipédia, sixième site le plus fréquenté au monde et encyclopédie la plus populaire, affirme que « la première expérience de démocratie est

³⁵ J'aborde la question de la démocratie par le biais de David Graeber, mais il est loin d'être le seul à déconstruire l'idée démocratique, sa tradition occidentale et son caractère universel. Je pense notamment à Marcel Gauchet, Amartya Sen, Alain Deneault, Rancière ou Chantal Mouff.

la démocratie athénienne » ou en anglais « *Western democracy [...] is generally considered to have originated in city states such as Classical Athens and the Roman Republic* »³⁶. Or, explique Graeber, « la démocratie n'a [ni] été inventée à Athènes », ni n'est la propriété d'une soi-disant culture occidentale, ni encore l'expression appropriée pour caractériser les États.

Il commence, en s'attaquant à la thèse de Huntington, par expliquer combien est floue et confuse la notion de « civilisation occidentale » et qu'on ne peut lui trouver de commun qu'une tradition intellectuelle³⁷. Tradition intellectuelle qui n'est dès lors pas plus encline qu'une autre, indienne, chinoise ou méso-américaine, à porter en elle les « gènes », s'il en est, des pratiques démocratiques. La démocratie n'est pas occidentale : elle est une pratique de prise de décision que les Grecs ont nommé et qu'une tradition intellectuelle occidentale s'est attribuée pour définir son propre processus de prise de décision et qui n'est en soi pas spécialement le plus proche de la définition.

Pour s'en convaincre, il distingue la pratique d'organisation sociale de l'étymologie. Alors que la seconde renvoie effectivement aux cités de la Grèce antique (*dēmokratía* : le pouvoir au/par le peuple), la première, entendue comme les « procédures de prise de décision égalitaire » (Graeber, 2014, p. 11), ne peut d'aucune manière être la prérogative d'une société, d'une tradition ou d'une culture en particulier. Il démontre par l'histoire combien des formes de « démocratie » ont pu exister avant et à côté de l'avènement d'une « tradition occidentale » et de la Grèce antique. Si ces pratiques existent, ce n'est nul part ailleurs qu'en marge des structures de domination systématique ; telle est la thèse qu'il défend. Dans une dynamique similaire, Amartya Sen propose de considérer la démocratie comme universelle en ce que chaque société sur la planète a mis en place une organisation de la pluralité, du contre-pouvoir.

Il poursuit et va plus loin. Les pratiques de prises de décision qui se veulent égalitaires refusent à l'évidence de se soustraire à aucune autorité ou système de domination systématique. En ces termes, la pratique démocratique rencontre une

³⁶ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Démocratie> ; <https://en.wikipedia.org/wiki/Democracy> ; consulté le 21 mai 2017.

³⁷ Pour la déconstruction de cette notion, voir Graeber 2014, chapitre 1.

contradiction dans l'appareil d'État auquel on confère systématiquement un monopole d'autorité. Ce n'est que par l'intervention d'intellectuels des Lumières que le terme « démocratie » a été récupéré pour habiller les institutions d'État et donner l'illusion d'un « gouvernement populaire ». Depuis le XVIII^e siècle, le mythe des démocraties occidentales se perpétue tant et si bien qu'il finit par s'imposer au reste du monde. Ce syllogisme simpliste (tous les citoyens ont le pouvoir d'élire leurs représentants, donc le pouvoir appartient au peuple, donc on peut parler de démocratie) cache un paradoxe, celui de l'illusoire mariage entre les procédures démocratiques d'une part et les mécanismes coercitifs d'État de l'autre (Graeber, 2014, p. 24).

La pratique démocratique serait une forme d'organisation sociale qui privilégie les processus de décision égalitaires. Graeber distingue parmi ces processus deux méthodes sensiblement différentes : le vote majoritaire et la pratique du consensus. Le consensus, ou le consentement, est, selon lui, plus amène que le vote pour correspondre à l'idéal d'égalité en ce qu'il permet de limiter les frustrations et l'exclusion des minorités qu'en cas de nécessité. Le consensus privilégie l'exercice de la « solution commune », solution dans laquelle chacun peut s'y retrouver, contrairement au cas du vote majoritaire qui cristallise les oppositions et génère gagnants et perdants. Lorsque il est jugé nécessaire de désigner un chef ou leader, ce dernier voit ses compétences strictement limitées à des situations particulières. Graeber donne l'exemple du chef des pirates qui ne l'est que lors des attaques et n'a aucune autorité particulière en dehors des combats menés par son équipage. La situation de la piraterie, nous dit-il, à ceci de singulier que chacun doit apprendre à composer avec les éventuels désaccords, car il n'est pas possible de se soustraire à la vie en communauté ni de claquer la porte suite à la frustration que provoquent parfois les décisions collectives. Cet exemple extrême montre que l'organisation sociale et les manières de prendre les décisions participent de la viabilité de la vie commune. Et force est de constater que l'autorité y est réduite à son strict minimum. Proche des idées de Rancière, un moment démocratique peut se résumer à un moment qui laisse place au dissensus, non pas qui l'exclut. Bien conscient qu'une telle pratique ne puisse prendre place dans les formes de gouvernement actuelles, il soutient que l'exercice de la démocratie existe en dehors, aux marges. Les modes d'organisation

aux marges ne sont donc pas tant des lieux de non droit, où le chaos et le désordre règnent, mais des laboratoires de démocratie qui, pour exister, doivent se soustraire à l'organisation bureaucratique de l'État de droit. En fait, pour Graeber, la frontière entre démocratie et anarchisme réside dans l'antagonisme de leur connotation respective.

Ce paradoxe ne date pas d'hier. En 1748, Montesquieu ciblait déjà (dans *L'Esprit des lois*) le paradoxe entre l'idée du pouvoir au peuple et celle de représentant du peuple ; entre l'idée de démocratie et sa réalisation dans l'État représentatif. La proposition qu'il dégage est nuancée : « Le peuple, dans la démocratie, est, à certains égards, le monarque ; à certains autres le sujet. [...] Le peuple qui a la souveraine puissance doit faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire ; ce qu'il ne peut bien faire, il faut qu'il le fasse par ses ministres [...] » (Beaud, 2010, p. 81-82). Pour l'avoir observé en Angleterre, et bien qu'il n'ait pas utilisé le mot « séparation », Montesquieu serait un précurseur de ce qui deviendra le principe de la séparation des pouvoirs et la répartition des sphères de pouvoir (ce qui donnait à l'époque le peuple, la noblesse et le monarque). Aussi bien dans l'organisation des bateaux pirates qu'expose Graeber que dans les fondements du libéralisme de Montesquieu, le mariage entre État et démocratie est davantage un mariage arrangé qu'un mariage d'amour ; un compromis nuancé entre l'impératif d'un peuple souverain et une organisation gouvernementale exécutive.

Cet équilibre est au cœur des contestations des détracteurs des accords de libre échange. D'une part, parce que les gouvernements et l'Union européenne restent insensibles tant aux interpellations légales³⁸ et manifestations citoyennes. D'autre part, parce que les organes publics délèguent une partie des compétences dont ils devraient être les seuls détenteurs à des acteurs privés motivés par le lucre (indirectement par l'intensification de l'influence des lobbys dans l'élaboration du traité et directement par des mécanismes comme l'ICS).

Alors même que Montesquieu participe à la construction du principe théorique de la « démocratie occidentale », son discours s'inscrit dans la réflexion sur la manière de

³⁸ Cfr. Le refus de la Commission de se saisir de l'ICE déposée en 2015, les communes hors TTIP, les pétitions etc.

concilier égalité et liberté. Réflexion qui continue encore aujourd'hui d'animer les débats. La pratique démocratique, d'autant plus loin qu'on s'en souviendrait, contrevient à l'idée que, s'il existe une autorité publique, celle-ci agisse pour l'intérêt de l'économie et de la finance. Faute de quoi le principe d'égalité s'effacerait au nom du principe de liberté. La critique démocratique qui existait au sein des groupes d'activistes semble mettre en lumière le fossé qui se creuse entre d'une part l'intérêt social des individus et de l'autre les intérêts qui motivent l'implémentation de nouvelles manières d'organiser la vie publique.³⁹ L'idéal démocratique opère sa mue vers un idéal néolibéral.

Cette dernière question en soulève une autre et permet à la fois de traiter d'un deuxième concept qui revient souvent dans le champ lexical des militants, celui de libéralisme à travers le concept de libre-échange. Alors que l'imaginaire de la démocratie est (presque) unanimement positivement connoté, la doctrine libérale, avec ou sans préfixe, divise encore.

En opposition partielle avec Montesquieu, Hume et Locke qui proposaient un « libéralisme dérégulé » (« Il [Hume] souligne jusqu'à la caricature la logique libérale selon laquelle ce n'est pas par la réglementation et le contrôle – c'est par l'intérêt – qu'il faut gouverner les hommes » (Beaud, 2010, p. 107)), Rousseau se veut défenseur d'un socialisme d'État dont le souverain serait le peuple. Cette querelle vieille de deux cent cinquante ans survit dans la lutte contre les traités de libre échange divisant les défenseurs d'une part du principe d'égalité et de l'autre de la pluralité et de la liberté.

« Au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue au contraire une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention de droit ».

(Rousseau, 2001, p. 60)

Sur ces mots s'achève le premier livre *Du contrat social* dans lequel il recherche comment l'homme passe d'un état de nature à un état civil. Il défend la nécessité d'un

³⁹ On pourrait dire « de nouvelles politiques publiques », mais il y a dans le cas du TTIP et du CETA une volonté de transformer les règles du jeu en modifiant la place des acteurs dans le processus de prise de décision. Plus que les politiques publiques, c'est l'organisation de la vie publique qui est en chantier.

corpus de règles, sans lesquelles les inégalités perdureraient, et dont le peuple serait le souverain, un réel contrat social. Cette querelle nous apprend ceci : la bataille entre plus ou moins de régulation n'est pas nouvelle, les thèses libérale et socialiste n'ont cessé de s'affronter sur la scène politique par un déferlement de textes de loi. En l'occurrence, le siècle des Lumières a particulièrement marqué les structures de causalité par lesquelles nous construisons nos réflexions et nos schémas de pensées. Il me semble intéressant de constater la permanence de cette question libérale à l'aube d'une nouvelle génération de traités de libéralisation entre les plus grandes puissances économiques de la planète.

ANARCHISME ET LIBÉRALISME, LES FAUX JUMENTS

Dans l'histoire intellectuelle du « vieux continent », libéralisme et démocratie se complètent et s'opposent, à l'image du couple démocratie et anarchisme au sens de Graeber. Finalement, l'anarchisme et le libéralisme sont deux déclinaisons possibles du concept de démocratie, si ce n'est que le premier ne peut exister qu'en l'absence (ou en dehors) de l'État et le second qu'avec son intervention (dans les formes connues jusqu'à ce jour). Là où l'anarchisme exprime l'oppression d'un État de plus en plus présent dans le quadrillage de la vie sociale des individus et se construit de fait en opposition permanente à celui-ci, le libéralisme tend à s'hybrider avec le pouvoir public pour former une structure de marché et faire le lit de la « propriété privée ». Grossièrement, alors que la philosophie anarchiste considère que la propriété, au nom de la liberté absolue, « c'est du vol » (Proudhon), la doctrine libérale, elle, en fait un droit fondamental au nom de la même liberté. La première revendique l'abolition d'un État régulateur, car « c'est un contre-sens dangereux que de vouloir y [la liberté] porter atteinte sous le prétexte spécieux de la protéger » (Bakounine, 2009, p. 16) alors que la seconde ne se prononce ni sur la présence, ni sur l'absence d'un État, mais seulement sur l'étendue de son potentiel pouvoir de régulation. L'une propose une stratégie d'organisation sans cadre d'autorité supérieur aucun, l'autre est une tactique au sein d'un cadre qu'elle utilise à son avantage.

Selon cette lecture, l'aboutissement actuel de la philosophie libérale est à son apogée : un État au service de la liberté et de la propriété. La fonction étatique glisse

d'un outil de décision collective et égalitaire à un régulateur de la liberté et de la propriété. Pas qu'il n'eut jamais été égalitaire, mais que l'expression des intérêts privés est de plus en plus acceptée et désirée. En témoigne l'importance des lobbys dans la procédure d'élaboration du TTIP et du CETA.

LOBBYS - COMMENT LES ENTREPRISES SE SUBSTITUENT À L'ÉTAT ?

Le XX^e siècle signe un tournant décisif dans la manière de joindre la politique et l'économie.

Dès les années 1960 apparaissent aux États-Unis les premiers articles sur les « stratégies politiques des entreprises » et la manière de penser les partis politiques et les syndicats comme des « participants potentiels » à l'entreprise au même titre que les fournisseurs, les clients et les fonctionnaires » (Rival et Chanut, 2015, p. 79). Ce n'est qu'une bonne trentaine d'années plus tard qu'apparaissent les premiers lobbys. Michel Clamen, professeur français de relations européennes écrit que si l'on s'accorde sur 1791 pour situer la naissance du lobbying dans la nouvelle Amérique, c'est dans les années 60 que son épanouissement reçoit de la part de la Commission européenne un accueil chaleureux. En 1958,

« Pour asseoir son autorité, la Commission va développer une politique novatrice : elle consultera les groupements privés concernés, en préalable à la définition des politiques dont elle a la charge. L'innovation est majeure : alors que, dans les différents États-membres, les relations sont à sens unique - des lobbys vers le législateur - la sollicitation s'inverse. En faisant l'effort de consulter la société civile, les représentants du pouvoir européen développent une culture du dialogue avec les groupes d'intérêts qui reste encore dans son identité profonde ».

(Clamen, 2014, p. 170)

Ce qui pourrait passer pour un détail aura une influence considérable avec l'arrivée de Jacques Delors à la tête de la Commission lorsqu'il met en place le « Grand Marché » pour relancer l'Europe après le choc pétrolier dans les années 1970 : l'élan de libéralisation exceptionnel que connaît l'Europe avec cet Acte Unique Européen a été fortement influencé, si pas rédigé, par les lobbyistes, « diplomates des entreprises » pour reprendre les mots de Clamen.

Pourquoi se méfier des groupes d'influence qui sont d'une certaine manière un contre-pouvoir important face à un gouvernement ? Des experts en plaidoirie d'un intérêt tout autre qu'économique et financier (les ONG) ont effectivement émergé avec l'avènement de la mondialisation et d'internet⁴⁰. Néanmoins, les lobbys n'ont rien à leur envier en terme de pouvoir d'influence si ce n'est la notoriété dont ils jouissent auprès de l'opinion publique au vu de leurs intérêts public (droits de l'homme, écologie, inégalités etc.). Les ONG font partie du décor avec lequel les groupes d'influence doivent composer, elles ne semblent pas représenter une grande menace pour autant.

Cette pratique, devenue aujourd'hui un métier à plein temps, permet un rapprochement dangereux entre la défense d'intérêts privés qui « répercuteraient aux décideurs les préoccupations réelles du peuple » (*idem*, p. 177) et la prise de décision politique. D'une pratique à un métier, le lobbying se construit en étroite collaboration avec la Commission européenne qui entend donner une place de prédilection aux discussions de couloirs sans n'y rien réglementer. Cette dernière semble restée insensible à l'intensification des débats sur l'encadrement des lobbys par une législation propre, tant au sein de la société civile que dans l'opposition parlementaire.

« Nous avons essayé que le Parlement oblige au moins les rapporteurs (c'est-à-dire les députés premièrement responsables de mener le travail sur tel ou tel texte législatif) à publier la liste des lobbyistes rencontrés dans le cadre du travail sur les textes dont ils ont la charge. Las, même cela a été vu comme excessif par les conservateurs du PPE [parti populaire européen] ou d'ECR [European Conservatives and Reformists Group], les libéraux et même les socialistes ».

(Philippe Lambert, 16 juin 2017)

Le couple économie et politique n'a jamais aussi bien fonctionné depuis la déclaration du pacte social. Les lois du marché s'hybrident avec les pensées politiques jusqu'à en influencer les modes de gouvernance. Moins que d'une idéologie de gauche, de droite, progressiste ou réactionnaire, c'est d'un rapport de force mû par des intérêts puissants dont il est question, les intérêts d'un système privé en compétition permanente pour le profit et dont la survie dépend incontestablement du « maniement » de l'appareil

⁴⁰ On comptait une vingtaine d'ONG en prise directe avec les institutions européennes en 1995, pour mille six cents en 2015 (Clamen, 2014, p. 173).

d'État (influence sur la Commission et le Parlement européen). « Les lobbyistes ne cherchent pas à organiser, simplement à l'ajuster au mieux à leurs intérêts » (Clamen, 2014, p. 169). Cette compréhension dépasse aussi le clivage entre les militants et constitue un terreau politique fertile à la convergence des luttes et à la construction d'un mouvement social solide.

Du ressenti de « crise démocratique », des impératifs néolibéraux, de la place des lobbys et autres groupes d'intérêts, se dessine un vide politique. Un vide politique qui indigné parce qu'il laisse dicter la vie publique par les intérêts des « puissants ». Dans un équilibre presque automatique, la conjugaison de ces multiples ressentis face à un nouvel ordre mondial laisse une brèche à la construction de mouvements sociaux qui s'organisent et apprennent à repenser la vie sociale. L'axe critiqué dans le chef des institutions bureaucratiques (pouvoir de décision entre quelques mains, politique de l'expert, calcul d'intérêt, grille de lecture économiste etc.) devient pour les mouvements sociaux, tout ce qu'il faut absolument ne pas reproduire en leur sein. C'est là que l'on passe de la protestation à la proposition. J'y reviens juste après.

L'ÈRE NÉOLIBÉRAL

« La deuxième utilisation intéressante de ces analyses des néolibéraux, c'est que la grille économique va pouvoir, doit pouvoir permettre d'objecter à l'activité de la puissance publique ses abus, ses excès, ses inutilités, ses dépenses pléthoriques. Bref, il s'agit, avec l'application de la grille économiste non plus, cette fois, de faire comprendre les processus sociaux et de les rendre intelligibles ; il s'agit d'ancrer et de justifier une critique politique permanente de l'action politique et de l'action gouvernementale. Il s'agit de filtrer toute l'action de la puissance publique en termes de jeu d'offre et de demande, en termes d'efficacité sur les données de ce jeu, en termes de coût impliqué par cette intervention de la puissance publique dans le champ du marché. Il s'agit, en somme, de constituer, par rapport à la gouvernementalité effectivement exercée, une critique qui ne soit pas une critique simplement politique, qui ne soit pas une critique simplement juridique. C'est une critique marchande, le cynisme d'une critique marchande opposée à la puissance de l'action publique. [...]

Autrement dit, dans le libéralisme classique on demandait au gouvernement de respecter la forme du marché et de laisser faire. Là, on retourne le laisser-faire en un ne-pas-laisser-faire le gouvernement, au nom d'une loi de marché qui va permettre de jauger et d'apprécier chacune de ses activités. Le laisser-

faire se retourne ainsi, et le marché n'est plus un principe d'autolimitation du gouvernement, c'est un principe qu'on retourne contre lui. C'est une sorte de tribunal économique permanent en face du gouvernement ».

(Foucault, 2004, pp. 252-253)

L'analyse du phénomène néolibéral dispensée par Michel Foucault en 1979 est clairvoyante à plus d'un égard sur les nouveaux mécanismes de contrainte que dissimule l'ambition de libéraliser les secteurs de l'économie. Son article rend compte d'un modèle américain qui séduit la France d'après-guerre. Un modèle, d'apparence plein d'espoir, qui représente simultanément la liberté et la prospérité ; qui serait la marche à suivre après l'effritement des États providences devenus trop centralisateurs-distributeurs et trop uniformes après les Trente Glorieuses. Selon Wacquant aussi, « un principe *idéologique* central du néolibéralisme est qu'il implique l'avènement d'un « État modeste » ou réduit (« *small government* ») : le rétrécissement du *welfare state* keynésien supposé obèse et pataud » (Wacquant, 2010, p. 166). Par l'analyse des nouvelles formes de contrôle social qui se développent avec le néolibéralisme américain, Foucault remet l'église au milieu du village pour les étudiants du Collège de France. Lorsqu'il parle de « tribunal économique permanent », il ne fait pas référence au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS), mais à ce qu'on pourrait assimiler à son ancêtre. Après la Seconde Guerre Mondiale, des instituts se sont mis en place avec pour fonction de « jauger en termes de coût et de bénéfice toutes les activités publiques, qu'il s'agisse de ces fameux grands programmes sociaux par exemple, concernant l'éducation, concernant la santé, concernant la ségrégation raciale, que l'administration Kennedy et l'administration Johnson avaient mis au point au cours de la décennie 1960-70 ». (*Ibid.*) Aujourd'hui confronté à un réel « tribunal économique permanent face au gouvernement », sa critique prend en maturité. Avec la récente mise en place de tribunaux d'arbitrage internationaux entre investisseurs et États, la forme générale du marché devient un instrument de discrimination dans le débat avec l'administration.

Conscients de la critique acerbe à laquelle se heurte le mécanisme initial *Investor-State Dispute Settlement* (ISDS), les négociateurs du CETA ont légèrement transformé la formule en proposant l'*Investment Court System* (ICS). La Commission s'est dite

lucide sur les abus auxquels pouvaient mener le mécanisme initialement prévu et a promis d'introduire une clause qui « protect the governments' right to regulate and ensure that investment disputes will be adjudicated in full accordance with the rule of law »⁴¹ (Cecilia Oliva, *Investment Court System put to the test*), assurant que les injustices ne seraient plus possibles sous le système réformé. Toujours selon le *Transnational Institut*, un examen de cas pratiques sous l'ISDS, analysé au regard de l'ICS, montrerait que les risques d'injustices et d'abus sont encore d'actualité : « Close analysis of each case shows that every one of these controversial disputes could still be launched and likely prosper under ICS » (*Ibid*).

Ce qui est demandé, *a minima*, par les centaines d'associations et les millions de citoyens européens est un équilibre dans la protection des parties. Pour qui le cautionne, ce traité bilatéral est une occasion spéciale d'instaurer un mécanisme juste et durable en matière de règlement des différends entre investisseurs et États qui fera office de modèle pour les prochains traités. Or, « le Professeur Van Harten [professeur de droit à l'université de York] avance l'idée que pour satisfaire au critère d'équilibre, un système de règlement des différends devrait au minimum permettre d'obtenir que les investisseurs transnationaux aient des comptes à rendre s'ils enfreignent le droit du travail, des consommateurs ou les normes environnementales »⁴² (Michel Cermak, *L'impact du CETA sur...*). Ce qui n'est le cas ni pour l'ISDS, ni pour l'ICS. Le mécanisme ressemble dès lors davantage à une protection des investisseurs qu'à un système de règlement de différends. Chargé de recherche pour le CNCD, Michel Cermak a été un travailleur de l'ombre important pour les associations, syndicats, militants qui cherchaient à s'informer sur les questions du libre échange. Expert sur les dossiers CETA et TTIP, la question cruciale, selon lui, concernant l'ICS est : « avant d'offrir encore plus de « droits » aux investisseurs transnationaux, pourquoi ne pas renforcer les leviers pour le respect des droits humains, inverser la hiérarchie *de facto* des conventions internationales qui placent aujourd'hui le commerce au-dessus de

⁴¹ Cecilia Oliva, *Investment Court System put to the test*, le 19 avril 2016.

⁴² Michel Cermak, *L'impact du CETA sur... la démocratie et le développement, du local au global*, note issue d'un séminaire organisé par la société civile belge, <http://participer.stop-ttip.be/groups/14/files/173/download>, mis en ligne le 19 juillet 2016, consulté le 30 mai 2017.

l'humain (car l'un est contraignant et pas l'autre) ? » (*ibid*). Constatant les analyses d'experts et constatant la réaction de la commissaire au commerce Cecilia Malmström lors de son interpellation par le Parlement wallon, c'est la confiance en l'institution européenne qui s'effrite.

Une autre critique parmi la myriade qui fustige l'ICS concerne les juges et arbitres. Plusieurs experts, dont Van Harten, ont soulevé des biais de neutralité dans les mécanismes d'arbitrage. Les arbitres ont un intérêt financier direct en ce qu'ils sont payés partiellement au nombre de dossiers traités. Étant donné que seuls les investisseurs privés ont l'opportunité de se saisir de la Cour, l'équité de la procédure est biaisée par l'intérêt des arbitres à voir davantage de dossiers déposés par ceux-ci. Plus que d'une simple liberté d'entreprendre, on érige le droit d'entreprise et d'investir au dessus des droits nationaux et régionaux. L'appât du gain s'immisce jusque dans la rémunération des arbitres des tribunaux d'arbitrage. Sans qu'on doive nécessairement prendre pour cible les négociateurs du traité en leur collant un procès d'intention (peu m'en faut), les multiples interpellations qui pointaient ce risque du doigt n'ont reçu d'attention que lorsque Paul Magette a posé un ultimatum à la Commission, à savoir aucune qui ne laissait paraître un brin d'intérêt de la part des commissaires.

La clairvoyance de Foucault sur l'innovation de la pensée néolibérale s'arrête ici. On le constate avec l'ICS, il ne s'agit plus seulement de mettre la critique économique des activités gouvernementales devant les critiques politiques et juridiques, mais de faire de l'intérêt économique la grille de lecture respectivement de la politique et de l'appareil juridique. L'innovation du néolibéralisme par les théoriciens du XX^{ème} siècle n'était pas d'imposer les lois du marché à tous les domaines de la vie sociale, s'en était une conséquence tout au plus. Ce qui, à en croire Foucault, motive ce nouveau cadre de pensée est la préférence pour la pluralité face à l'unité fantasmée de l'État ou de la société. « La société c'est quoi ? ça n'existe pas » livrait Margaret Thatcher au magazine « Woman's Own » en 1987⁴³. Plus que l'individu ou l'intérêt économique, c'est l'idéal

⁴³ Cassen B., « Royaume-Uni, de l'Empire au Brexit. Le thatchérisme à l'assaut des consciences », *Le Monde Diplomatique. Manière de voir*, 153, sur <http://www.monde-diplomatique.fr/mav/153/A/57545>, consulté le 3 juin 2017.

de pluralité qui pousse dans le dos la vague néolibérale (Foucault, *la naissance de la biopolitique*). Son intérêt pour l'analyse des rapports de pouvoir et des mécanismes de contrôle social va dans ce sens. A l'opposé de la pensée d'un Léviathan et de la puissance des gouvernements, il admet le pouvoir au cœur des relations sociales, dans les institutions les plus banales. Il découvre « l'espace social non pas comme quelque chose d'uniforme mais comme composé de processus singuliers, de rapports de forces immanents au domaine où ils s'exercent et qui finissent par former une sorte de guerre permanente » (Bert, 2016, p. 58). Fasciné par cette nouvelle tendance libérale, il cherche à saisir ce qui est propre à l'art libéral de gouverner, l'art de rendre chaque individu patron de lui-même. Parmi les intellectuels, c'est quelque chose de nouveau de voir dans le projet néolibéral (considéré théorique à cette époque) la dimension de la pluralité. Plus encore, il se distingue par le renversement des schémas d'intelligibilité du monde social qu'il voit dans le néolibéralisme en conceptualisant l'*homo oeconomicus*, « interface du gouvernement et de l'individu » (Foucault, 2004, p. 258). Pour qui s'y intéresse, *Naissance de la biopolitique* est, à plus d'un égard, éclairante sur la nature des interactions et des contraintes sociales qu'implique le néolibéralisme.

Mais force est de constater que les ombres projetées sur le mur de la caverne déforment la matière qui en est à l'origine. La pluralité qui motive le projet néolibéral cache par exemple en sa réalisation les risques d'une asymétrie de pouvoir conséquente. Ne jetons pas sur un concept les maux du XXI^{ème} siècle mais permettons le rapprochement entre le projet néolibéral et la croissance des inégalités sociales. Reconnaître les injustices et les risques auxquels mène l'ISDS ne suffit cependant pas à freiner la volonté de certains de globaliser les échanges ni la volonté d'autres de protéger toujours davantage les profits espérés. Ce ne sont pas que les termes des échanges commerciaux que la Commission négocie, mais une manière nouvelle d'organiser le social, de redéfinir les frontières entre les sphères publique et privée, de redessiner le cadres des rapports de pouvoir entre les institutions nationales et internationales, de programmer une nouvelle manière de légiférer, de repenser sous de nouvelles contraintes le cadre légal de la production, de la consommation, de l'organisation des soins de santé, des services à la population, de l'enseignement des générations à venir.

L'intensité des actions militantes est à l'image de la volonté de la société civile de ne pas laisser aux groupes de pression, aux investisseurs privés et à quelques bureaucrates la possibilité de négocier dans l'ombre l'avenir de tous ces domaines. Et parce que la prise de conscience de trois millions de citoyens européens risquait, au grand maximum, de retarder les négociations et d'envoyer la lourde responsabilité de la signature – et surtout l'immense honneur d'y laisser son nom – à une législature suivante, l'exécutif européen pris la décision de ne pas respecter l'initiative citoyenne prévue dans le règlement européen. Décision qui sera annulée par le Tribunal de l'UE trois ans plus tard comme on a pu le voir précédemment.

La société civile ne veut pas de ce mode de gouvernance et y opposera une contestation tant que domineront les logiques du capitalisme dans les structures du pouvoir. Entre les militants qui se sont penchés sur l'analyse du dossier CETA, l'idée place que si la démocratie est la possibilité du dissensus, le néolibéralisme est un autoritarisme de fait. « Toutes ces politiques publiques annoncent et promeuvent la transition de l'État « maternaliste » et protecteur de l'ère fordiste-Keynésienne vers le nouvel État « paternaliste » et autoritaire du néolibéralisme » (Wacquant, 2010, p. 154).

DE LA PHILOSOPHIE À LA PRATIQUE, LA SOCIÉTÉ CIVILE PASSE L'ACTE

On disait donc que la mobilisation anti-CETA et anti-TTIP manifestait constamment son intérêt pour la démocratie. On a aussi vu précédemment qu'au sein des militants, les idéaux-types de démocratie divergent. Mais à y regarder de plus près, l'organisation interne, organique, l'absence d'autorité systématique et l'inclusion inconditionnelle sont tant d'expériences qui mettent en pratique une conception commune de la bonne gouvernance qui dépasse largement les considérations théoriques. Bien que le mouvement ne soit pas parvenu à renverser la vapeur (qui l'espérait réellement ?), il a tout le moins réussi à rassembler des centaines de personnes autour d'un objectif commun et de développer en son sein une manière nouvelle de penser l'action politique. Même si l'on ne partage pas la complexité d'une vie ensemble, ce qui émerge comme espace social est une réponse par le fait à la question démocratique. Une expérience de groupes autogérés qui mènent à bien des questions politiques concrètes en

vue d'un objectif commun malgré des divergences internes. Dans le même temps, il a permis la convergence entre un monde associatif et un réseau d'activistes complémentaires. Dans une organisation en réseau, la question n'est pas tant de savoir qui détient quel pouvoir mais comment l'exercer ensemble.

Une partie des militants que l'on pouvait rencontrer sur le terrain se qualifie d'anarchiste ou s'assimile du moins à une tendance anti-étatique et anti-policière. Leur considération de la démocratie fait écho avec la thèse de Graeber, selon laquelle les pratiques démocratiques n'ont rien à envier aux pratiques anarchistes, elles se confondent dans une moindre mesure. Leur lutte est dirigée à la fois contre les multinationales qui, au nom du profit, visent à imposer leurs lois à l'ensemble d'une population, et contre les États réunis en conseil qui représentent le pouvoir de coercition. De ce point de vue, on finit par voir en l'autorité de l'État uniquement la violence physique et morale d'une main de fer au service de l'économie et de la finance. En poussant la caricature, l'objectif final, pour eux, est le renversement de l'État. Loin de l'ambition de parvenir à une quelconque prise du pouvoir, ils visent avant tout la suppression de toute autorité systématique.

Pour d'autres, la révolution contre l'État n'est pas un objectif en soi. Il est néanmoins un point de convergence de plus en plus visible qui permet la rencontre de différents publics. Il me paraît pertinent de situer le point de convergence dans le brouillard grandissant de la frontière entre les responsabilités/compétences du privé et du public dans des accords comme les traités transatlantiques. On a vu combien la structuration d'un lobbying professionnel était étroitement corrélée à la volonté de la Commission de travailler avec. Ceux qu'on pourrait appeler les moins radicaux, qui refusent de faire de l'autorité de l'État la pierre angulaire de leur mobilisation, refusent également que ce même État donne mandat à la sphère privée pour définir le paysage des réglementations en matière de travail, de commerce, de santé, de normes sanitaires etc. Et de surcroît, ils refusent l'instauration d'une instance juridique supérieure, au service⁴⁴ des multinationales et à la solde d'un État mercenaire.

⁴⁴ L'expression "au service de" est justifiée par le caractère unilatéral de la saisie de cette cour, tant pour l'ISDS que l'ICS.

Il était donc au moins clair pour chacun que les cartes changent de main. Clair aussi que, pour pouvoir assurer la stabilité des bases sociales qui soutiennent les gouvernements et assurer la stabilité économique et financière des États, les gouvernements doivent, aujourd'hui plus que jamais, composer avec les acteurs économiques et financiers. Sur base de ce constat minimal commun, la désobéissance apparaît à la foi comme une manière de contester les traités et comme un avertissement envers le gouvernement. Une manière de dire que tant que vous agirez de la sorte on s'exercera à faire grandir le foyer de la contestation sociale.

La désobéissance civile, tant contre le privé que contre l'État, émane d'une décision consensuelle de la part du groupe (des groupes, en fait) : celle de refuser une soumission aveugle face à une loi jugée immorale. Les actes mineurs et non violents de désobéissance à la loi sont une manière de communiquer l'impossibilité de se faire entendre autrement, une manière de montrer l'obsolescence des mécanismes de contre-pouvoir (ICE). Inclues dans un réseau d'actions non désobéissantes, de manifestation et de plaidoirie, les actions de désobéissance civile, proposées par la plateforme *TTIP Game Over*, élargissent la palette des modes de contestation et radicalisent les méthodes d'expression publique.

Admettons que l'on soutienne la thèse de Graeber dans la contradiction que symbolise un « État démocratique » ; qu'à à l'ère du néolibéralisme, l'espace de délibération opère un glissement depuis l'appareil d'État vers le « marché » ; que les théories libérale et néo-libérale gagnent en autorité sur la manière d'organiser le social ; que l'impression d'inaccessibilité aux espaces de démocratie n'ait jamais semblé aussi injuste, que l'État semble avoir moins d'influence sur les politiques publiques qu'il n'a de pouvoir de coercition. Alors, constatant la critique d'associations d'agriculteurs, contraints de ne pouvoir planter d'autres graines que celles spécialement labélisées que lui impose une réglementation internationale influencée par une firme d'un marché monopolistique, il est aisé de comprendre qu'ils décident de s'en prendre matériellement au siège d'un lobby privé dont le travail est de faire pencher l'adoption des lois

internationales en la faveur de l'entreprise qui détient le brevet et dont l'unique objectif est la maximisation de ses profits.

Il est aussi aisé de comprendre que, rassemblés par leur opposition commune, des jeunes bruxellois s'en prennent matériellement aux institutions européennes le jour de la signature d'un traité, négocié à l'insu des citoyens et loin des parlements nationaux et régionaux, qui va modifier la colonne vertébrale des règles d'échange, des formes de production et de consommation, du droit du travail et environnemental, et ce pour les prochaines décennies. Et de les voir forcer les barrières de sécurité du conseil européen sciemment comme dernier recours de leur expression et de celle des trois millions de signataires muselés.

Il l'est moins de ne pas comprendre cette « propagande par le fait » comme un cri qui permet de mesurer l'intensité du désespoir social. Comme le dit Thoreau, nous sommes des humains avant d'être des sujets et les droits humains priment sur la loi (Thoreau, 1997).

Ce qui pousse avant tout à utiliser ces méthodes est l'urgence. L'urgence d'une autonomie politique qui se garde par l'action. Qui ne se garde pas en votant tous les cinq ans. La désobéissance, acte ultime de l'action politique dans les mouvements citoyens, actuellement du moins, est la ligne rouge de l'acceptabilité de l'opinion public. Elle divise mais, bien calibrée, elle permet de faire prendre conscience à toute une frange de la population, convaincue mais inactive, que l'heure est au changement par l'action.

C'est aussi autour de cette forme de contestation que naît la proposition, malgré ce qu'on puisse en penser. On est amené à devoir travailler ensemble, prendre des décisions qui impliquent davantage que la couleur d'un tract, définir des tactiques politiques etc. Pour savoir comment on agit, la ligne directrice la plus consensuelle c'est la volonté de s'émanciper de toute structure d'autorité centrale, de domination et autre concentration de pouvoir. L'exercice devient alors intéressant.

Les formes d'organisation sociales et réseaux de désobéissance civile organisés que j'ai pu investigués recourent de plus en plus à des formes de consensus qualifié, à la réflexion sur l'intelligence collective, aux pratiques d'autogestion, d'inclusion, de

solidarité mutuelle, d'horizontalité et de refus de toute forme d'autorité. Dans les ZAD, on redécouvre une sécurité sociale organique, qui ne passe plus nécessairement ni par les institutions ni par un système monétaire. En même temps que d'expérimenter l'autogestion, l'écologie, la pratique de la démocratie par consensus intégral ou qualifié, les occupants de Notre-Dame-des-Landes visent à défendre un « lieu » forteresse contre la décision de l'État. Ils s'opposent à un projet de construction d'aéroport, et par là même, recréent du collectif en faisant de l'occupation un lieu de vie durable. D'autres tentent de bloquer à 3000 une mine de charbon pour dénoncer un pays qui se dit sortir des énergies fossiles et vend finalement sa mine d'exploitation à des étrangers qui feront le même travail d'extraction. Ils créent, là aussi, des espaces de rencontre et de convergence entre des écologistes et des citoyens engagés de nationalités multiples. Au sein des *TTIP Game Over* on retrouve des groupes inconnus venus de Belgique et d'Europe pour organiser une cinquantaine d'actions désobéissantes coordonnées sur 3 jours dans le quartier européen pour dénoncer la signature d'un traité. Toute cette énergie est créatrice plus que destructrice, elle fait vivre l'exercice de la démocratie dans en marges des institutions publiques.

La lutte pour se réapproprier les espaces de débat et de décision citoyenne, la liberté du choix démocratique qui est aujourd'hui dicté depuis la sphère économique et financière par intermédiaire de lobbys, ne peut se mener sans une résistance au pouvoir coercitif de l'État qui veille à maintenir le statut quo tout en acceptant laisser la main de l'organisation de la vie privée à la sphère privée des multinationales.

L'AUTONOMIE DU CHIAPAS

De nos jours, d'aucuns considèrent comme exemple parlant d'une telle réalisation collective, celui du Chiapas. Dans l'idée de dépasser la protestation pour penser en même temps la proposition, le lien avec l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale) est inévitable. Né en 1994, le jour de l'entrée en vigueur de l'ALENA, traité de libre échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, ce mouvement a largement dépassé l'étape de la contestation en organisant politiquement un espace de vie autonome.

Fort de leur expérience coloniale, d'une histoire de domination culturelle, les Zapatistes comprennent à temps que l'harmonisation du « libre échange », la non reconnaissance d'un peuple ou d'une langue cache un projet idéologique de domination qui leur aurait été fatal. La privatisation des terres, l'enseignement de l'anglais et de l'espagnol, l'industrialisation, l'urbanisation sont tant de facteurs qui, s'ils n'ont pas l'ambition d'anéantir une civilisation, imposent l'« agenda du haut » et les règles du jeu du marché qui réduisent la vie sociale à la vie marchande. En même temps que de refuser la libéralisation à outrance, les Zapatistes ont revendiqué le droit de mener une expérience sociale propre. Dès 1995, ils entrent en négociation avec les autorités mexicaines pour demander la reconnaissance des populations indigènes, de leur langue, de leur identité. Cette victoire de 1996 a donné suite à une organisation politique complexe sur un territoire conséquent. « La signature de ces accords [Accords de San Andreas], en dépit des provocations et des agressions dont les Zapatistes continuèrent à être l'objet, représente la victoire politique principale de la rébellion » (Harvey, 2014, p. 34).

Cette expérience fait résonner la possibilité que l'agenda du bas prenne le dessus sur celui du haut. Partout, la manière d'organisation et de détermination, ainsi que les particularités culturelles, démographiques et historiques, se heurtent à la coercition extérieure de l'État. Les lois du marché et le dogme de la propriété privée menace les populations locales de disparaître, de se faire exploiter, de se faire dominer. Les différents accords commerciaux font peser la menace de l'empire du Nord qui dicterait ses lois au-delà de ses frontières nationales ; c'est de là que naît l'EZLN pour la libération des populations indigènes. Les Zapatistes challengent la vision par le haut et renversent le paradigme du « faire politique ». Nombreux sont les lieux d'infra-politique qui organisent par le bas les règles du jeu (les marges), pour se construire dans la non-violence, de manière inclusive, où la politique répond au rythme de la vie quotidienne. Ils n'ont pas eu leur indépendance, mais la part d'autonomie et de reconnaissance qu'ils ont obtenu sonne comme une victoire de la politique par le bas, de l'agenda par le bas sur l'agenda du haut. Cela suffit à montrer au monde entier la possibilité d'un « gouverner autrement ». Une possibilité que les marges deviennent libres d'exister, pas

seulement de voter et d'avoir de l'argent, mais de pouvoir vivre telles qu'elles le désirent dans la limite de la nuisance à autrui. On a, avec le Chiapas, une réalisation concrète, dans un espace conséquent et dans une temporalité longue, de la conquête de l'autonomie locale.

Si l'on s'en tient à cette expérimentation, le mouvement social dépasse largement l'action collective. La lutte contre un traité exige, si l'on veut réellement défendre l'autonomie locale et garder la main sur l'organisation de la vie sociale, une construction sociale qui survive à l'événement d'un traité ponctuel. La mobilisation contre le TTIP et le CETA, à une autre échelle et dans un autre contexte, laisse transparaître des signes de survivance. Le « déclic », si on peut l'appeler comme cela, que génère le rassemblement autour d'un événement politique aussi global et aussi conséquent en terme de transformations de l'organisation du social et du politique, semble donner aux acteurs l'impression que si l'on ne veut pas faire de l'action politique de « mode », en réaction à une avancée permanente d'un paradigme à l'échelle planétaire, il est temps de commencer à construire « autre chose » et de définir soi même l'agenda pour demain.

« En rejetant le corporatisme, le clientélisme et le « caciquisme », les zapatistes ne remettent pas seulement en question un seul parti politique, mais tous ceux qui comprennent la politique comme un processus de domination des uns sur les autres. Rompre avec ces façons de faire de la politique a été indispensable pour les zapatistes dans la conquête de leur liberté »

(Harvey, 2014, p. 53)

Pour conclure

Je profiterai de la conclusion pour insister sur quelques points méthodologiques. Tout d'abord, l'expérience d'une année d'immersion dans l'activisme à Bruxelles a été, en quelque sorte, une « expérience totale ». A force d'implication, ma vie sociale a été rythmée par l'agenda politique des mobilisations citoyennes. Des lectures d'ouvrages et de la presse à l'organisation du temps libre, chaque détail de la vie courante finit par s'aligner sur la thématique des traités de libre-échange et de ses modes de résistances. La participation aux mobilisations engage l'individu physiquement et moralement. L'émergence de groupe affinitaire, les formations théoriques et l'exercice de la désobéissance civile sont des expériences qui ont marqué mon opinion et désengagé une partie du recul nécessaire à une production anthropologique rigoureuse. Il m'a semblé illusoire de pouvoir prendre le recul nécessaire à la rédaction d'un mémoire non emprunt de subjectivité, de jugement de valeur et de biais émotionnels.

Le décalage qui peut émerger entre un entre-soi et la vie sociale extérieure, entre les coulisses privés de l'activisme militant et la vie publique, induit souvent une incompréhension des non-initiés. Chacun d'entre nous (activistes) a pu faire face à ce décalage, à cette difficulté de percevoir les enjeux et les motivations de l'activisme politique. Dès lors, le pari qui a abouti à ce résultat est celui de la narration impliquée ; une narration du point de vue de l'observateur, participant et acteur de la cause sociale qui a motivé les mobilisations présentées. Le premier objectif visé par l'écriture dans la peau d'un activiste est de rendre compte de ce que suppose un tel engagement, en termes de réflexions politiques, en termes d'analyses parfois partielles et partiales, en termes d'émotions, de réalisation d'actions collectives etc. En ce sens, il s'agissait d'illustrer le tableau de l'infra-politique, de mettre en lumière ce qui se cache derrière la mise en scène de soi sur la scène publique.

A travers cette démarche, l'ambition était de rendre compte d'un point de vue situé sur la question des traités de libre échange, mais aussi d'y inclure des éléments d'analyse des rapports sociaux entre les différentes parties prenantes : acteurs politique (députés

wallons, députés européens, commissaires européens) acteurs institutionnels (associations, ONG, lobbys) et activistes. En la matière, deux éléments me paraissent pertinents à mettre en lumière en guise de conclusion.

RÉARTICULATION DU LIEU DU POLITIQUE – UN RÉSEAU

Le monde politique est bousculé de deux côtés, par le haut et par le bas. Par en haut, la mondialisation de la vie économique prive les gouvernements nationaux de leur pouvoir de contrôle et d'action. Qui peut empêcher les grandes entreprises et les banques internationales de ne pas payer leurs impôts dans les pays d'accueil ? ... Par le bas, la misère et la répression poussent des millions d'hommes et de femmes et d'enfants à s'enfuir de leur pays et se réfugier dans les pays voisins... »

(Touraine, 2016, p. 176)

Premièrement, au vu de l'évolution des mouvements sociaux présentée dans l'introduction (Neveu, 2015) ; au vu de l'évolution du lieu du politique durant la seconde moitié du XX^e siècle (Abélès, 2012, Foucault, 2004) ; et au vu de l'expérience de terrain, il se dessine une nouvelle arène politique à l'ère du néolibéralisme.

A l'image de ce que Marc Abélès définit de la Globalisation, cette recomposition du paysage politique brouille les esprits, les repères et les frontières des domaines jusqu'alors perceptibles au moins théoriquement. Il est accepté que les États nations perdent de leur autonomie en matière économique, ils se retrouvent contraints par des organismes transnationaux d'une part et par les acteurs de l'économie et de la finance de l'autre. Aussi, les ONG et associations multiplient leurs liens avec le pouvoir politique afin d'accroître leur réseau d'influence.

En conséquence de quoi, selon la thèse de Graeber, l'espace de débat public se déplace petit à petit dans les mécanismes de marché, dans la logique du néolibéralisme, impliquant l'existence d'une nouvelle forme de résistance. Une résistance dans les mouvements sociaux qui tentent de récupérer des zones d'autonomie, de reconstruire des lieux de résistance positive, d'expérimenter l'autogestion où les principes démocratiques peuvent s'exercer en plein. Tant les piliers du pouvoir que les modes de contre-pouvoir s'en retrouvent changés. On est loin de la lutte pour la lutte ou de la lutte pour renverser le pouvoir. On parle ici de la lutte pour l'autonomie et le refus d'une autorité économiste.

On a vu aussi combien les formes d'action de désobéissance vont croissantes et combien les formes de mobilisations tendent à se radicaliser. Non pas seulement parce que les militants se radicalisent, mais aussi parce que les États se radicalisent dans le quadrillage législatif, réduisant les zones d'autonomie (Manuel Cervera-Marzal, 2016). Outre le pourcentage de gens qui désobéissaient pour la première fois, ce qui laisse voir cette croissance sur le terrain anti-TTIP et anti-CETA est la proximité inédite, selon les plus vieux activistes bruxellois des groupes, qui existait entre les associations et les activistes. Le premier élément que je voulais mettre en lumière était ce triptyque députés-associations-activistes comme arène politique du contre-pouvoir

D'abord entre les activistes et les associations. Dans le mouvement activiste en particulier, il y a davantage qu'un simple rêve libertaire, quelque chose qui vient le compléter. Une tendance révolutionnaire (ou si le terme paraît trop fort, disons contestataire) qui, face un système qui encadre de plus en plus les détails de la vie des individus sans qu'ils ne puissent plus rien n'y faire, tente de réinventer des espaces collectifs au risque de contrevenir à la loi. Et pour ce faire, acteurs institutionnels et militants ont travaillé de concert, en s'aidant, en se soutenant, chacun dans son domaine de prédilection. On compte des soutiens financiers, des soutiens politiques, des transferts d'informations et la transmission de documentation des associations vers le mouvement. Par contre, jamais on a entendu les associations revendiquer les actions entreprises durant les deux rounds d'actions. Elles ont parfois relayé les vidéos sur les réseaux sociaux, se sont indignées contre la non proportionnalité des peines encourues par les activistes, dénonçant par là les dérives de politiques sécuritaires (fichier S, astreintes, accusation de plagia pour la parodie du « Métro »), mais respectent l'autodétermination de chaque collectif.

Ensuite, entre les associations et la politique institutionnelle. Bien que j'ai moins investigué cette partie du terrain, il semble clair aux yeux des associations que le travail de plaidoirie prend une place croissante dans leur référentiel de tâche. Plus que des analyses politiques ou des campagnes de sensibilisation, c'est de vraies stratégies d'influence des politiques publiques dont il s'agit : travail relationnel avec les parlementaires, négociations sur des dossiers, échanges de bons procédés, auditions

publiques en commission du Parlement wallon en tant qu'expert, etc. Les relations privilégiées avec les activistes, fussent-elles informelles, témoignent de l'intérêt politique que représentent les mouvements citoyens plus radicaux dans les négociations et le travail de plaidoirie de ces dernières. Par le remodelage de l'échiquier du pouvoir politique se tissent des liens entre des acteurs du haut et du bas. Les mouvements sociaux font, aujourd'hui plus qu'hier et sans doute moins que demain, partie du paysage politique. Alors que les mouvements ouvriers et syndicaux de l'époque militaient pour une meilleure redistribution des richesses produites et contre la pénibilité des conditions de travail, aujourd'hui, on peut presque dire que les mouvements sociaux (NMS), à côté des associations, font partie de l'arène politique où se disputent le pouvoir d'influence.

L'INTÉRIEUR DU RÉSEAU MILITANT

Toutefois les accointances qu'on a pu observer ne font pas l'unanimité. Les relations avec la sphère institutionnelle sont la cause de tension et de division au sein des groupes affinitaires. Ce qui est à tirer comme leçon est, au minimum, la nécessaire indépendance entre les milieux. À la manière dont syndicats et partis politiques ne peuvent exister qu'indépendamment, les mouvements sociaux, nouvelle forme de « syndicalisme universel », s'il en est, ne peuvent exister qu'indépendamment de partis politiques ou tout autre action de représentation à visée politique. Si les différents groupes d'activistes ont convergé en un groupe uni et soudé, c'est sans compter sur la présence *officielle* de tout le réseau d'associations. Bien qu'ils se soient renforcés mutuellement, la collaboration est restée à l'état d'accord tacite et officieux sur le constat politique et sur l'urgence d'en changer.

« La conclusion à tirer de ces échecs est assez claire pour pouvoir être formulée en termes positifs : mouvements sociaux et action politique ou, comme on disait au siècle dernier, syndicats et partis doivent être séparés. Ce qui impose au pouvoir politique de reconnaître aux mouvements sociaux leur indépendance et de la leur garantir, et même de leur accorder une priorité dans l'offre de transformation de la société ».

(Touraine, 2016, p. 153)

Ce que Touraine rappelle avec justesse dans le chapitre « changeons de siècle politique » de son récent ouvrage *Le nouveau siècle politique* (2016), c'est la leçon qui est à tirer des mouvements sociaux ponctuels qui sont apparus ces dernières années. Je pense certainement à Syriza et Podemos, mais aussi au mouvement des Indignés jusqu'au printemps arabe. Lorsque les mouvements sociaux se lèvent et tendent à évoluer en action politique, ils s'assurent d'emblée qu'on ne parlera plus d'eux qu'au passé. Ils signent alors leur déclin et certainement la fin d'une phase d'ascension.

Enfin, plus que de la protestation et de la contestation d'un ordre social établi, ce qui est à l'œuvre dans les mouvements contre les traités de libre-échange CETA et TTIP, c'est la construction d'une nouvelle manière de penser le collectif. L'organisation interne des groupes a été au centre des préoccupations. Il nous fallait trouver des méthodes d'organisation qui intègrent en interne les critiques que nous portions à l'extérieur. S'est développé tout au long de l'année une bienveillance et un respect mutuel.

« Si je me consacre à d'autres intérêts ou contemplations, je dois à tout le moins veiller, pour commencer, que je ne les cultive pas assis sur les épaules d'autrui ».

(Thoreau, 1997, p .21)

La recherche, donc, d'un mode d'organisation horizontal, sans pouvoir, à la fois efficace et inclusif était en filigrane un objectif presque aussi important que celui d'empêcher la signature du traité. Si bien que, après le vote du CETA par le Parlement européen et l'annonce du président américain de ne pas poursuivre les négociations sur le TTIP, s'est encore une fois réuni le groupe de coordination et toute personne désireuse de discuter de la « suite ». Cet élément, qui peut sembler anodin, montre la force du collectif qui a émergé suite au round d'actions menées ensemble. Beaucoup ne se connaissaient pas, mais tous se sont retrouvés pour voir dans quelles mesures d'autres sujets de société ne pouvaient pas nécessiter qu'on y passe du temps.

Se développe la volonté de faire de l'activisme politique un domaine où l'on pourrait partager des compétences, construire un réseau de savoir et de savoir-faire, entretenir les liens entre la structure des associations institutionnelles et le potentiel

mobilisateur des activistes. S'il est difficile d'en tirer quelque généralité, il reste que l'émergence de ce collectif tient de la volonté de chacun d'en changer avec le système néolibéral. Le concept de plus en plus fragile de démocratie semble n'être plus qu'un épouvantail que l'on manipule pour ne pas voir en face l'ampleur du changement que nécessiterait un réel contrôle populaire de l'organisation sociale. Bien conscient des maigres possibilités d'influencer le cours des choses, ce collectif n'ambitionne que de propager autour de lui la réactivité de la société civile. Car brader les espaces d'autonomie sur le marché, même sous la bannière de la liberté, c'est une sorte d'autoritarisme.

Bibliographie

OUVRAGES

- ABÉLÈS (2012), *Anthropologie de la globalisation*, Payot, Paris, (1^e éd. 2008).
- BAKOUNINE M. (2009), *Catéchisme révolutionnaire*, L'Herne, Paris.
- BAUGNET L. (dir.), (2003), *Constructions identitaires et dynamiques politiques*, P.I.E.-Peter Lang Presse Interuniversitaire Européenne, Bruxelles.
- BEAUD M. (2010), *Histoire du capitalisme. 1500-2010*, Seuil, Paris, (1^e éd. 1981).
- BERT J.-F. (2016), *Introduction à Michel Foucault*, La Découverte, Paris. (1^e éd. 2011).
- BOURDIEU P. (2012), *Sur l'État. Cours au Collège de France. 1989-1992*. Raisons d'agir/Seuil, Paris.
- CHOMSKY N. (2012), *Comprendre le pouvoir. L'indispensable de Chomsky. Deuxième mouvement*, Aden, Bruxelles.
- DENEAULT A. (2016), *La médiocratie*, Lux, Montréal, (1^e éd. 2013).
- FOUCAULT M. (2004), *La Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Seuil, Paris.
- FOUCAULT M. (1975), *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris.
- GRAEBER D. (2014), *La démocratie aux marges*, Le Bord de L'eau, Paris, traduit de l'anglais par Philippe Chanial.
- GRAEBER D. (2015), *Bureaucratie*, Les Liens qui Libèrent, Paris, traduit de l'anglais par Françoise et Paul Chemla.
- HOUTARD F. (2011), *Des biens communs au bien commun de l'humanité*, Fondation Rosa Luxembourg Bruxelles, Bruxelles.
- MAGNETTE P. (2017), *CETA. Quand l'Europe déraile*. Luc Pire, Waterloo,
- MAZZOCCHETTI J., SERVAIS O. BOELLSTORFF T. et MAURER B. (2015), *Humanités réticulaires Nouvelles technologies, altérités et pratiques ethnographiques en contextes globalisés*, Academia Eds, Louvain-La-Neuve.
- NEVEU E. (2015), *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, (1^e éd. 1996).
- ROUSSEAU J.-J. (2001), *Du contrat social*, Flammarion, Paris (1^e éd. 1762).

THOREAU H. D. (1997), *La désobéissance civile*, Mille et une nuits, Paris.

TONDA J. (2005), *Le Souverain Moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Karthala, Paris.

TOURAINÉ A. (2016), *Le nouveau siècle politique*, Seuil, Paris.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

ABÉLÈS M. (2007)., « Foucault et l'anthropologie politique », *Revue internationale des sciences sociales*, 191 (1), 67-75.

BERLAN J.-P. (1983), « L'industrie des semences, économie et politique », *Économie rurale*, 158, 18-28.

CERVERA-MARZAL M., « La démocratie sous tension. Radicalité et utopie, sœurs ennemies de l'aventure démocratique », *Tumultes*, 2 (47), 145-156.

CLAMEN M. (2014), « Lobbying : de l'histoire au métier », *Géoéconomie*, 165-182.

DA SILVA E (dir.), (2003), *Lecture de Michel Foucault. Volume 2*, ENS Edition, Lyon, 39-58.

HARVEY N. (2014), « la signification politique du zapatisme », dans *Zapatisme : la rébellion qui dure*, Alternatives Sud, 21 (2), 43-57.

MELUCCI A. (1978), « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux » *sociologie et sociétés*, 10 (2), 37-54.

MILLY B. (2001), « Les professions en prison : convergences entre Individualisme méthodologique et interactionnisme Symbolique », *L'Année sociologique*, PUF, 1 (51), 103-136.

QUIN A. (2013), « La "Grande Transformation" des semences », *Penser une démocratie alimentaire*, vol. I, 115-122, https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/929905/filename/AQ_PUDA_2013.pdf, consulté le 3 juillet 2017.

RIVAL M. et CHANUT V. (2015), « Les stratégies politiques des organisations. De nouvelles perspectives pour la recherche en sciences de gestion », *Revue française de gestion*, 7 (252), 71-88.

SCOTT J. C. (2006), « Infra-politique des groupes subalternes », *Vacarme*, 3 (36), 25-29.

WACQUANT L. (2010), « La fabrique de l'État néolibéral », *Civilisations*, 59 (1), 151-173.

AUTRES

NOTES POLITIQUES ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE

ANTOINE A., *Le CETA reconnu traité mixte: les Wallons auront leur mot à dire !*, note de blog politique, <http://www.andre-antoine.be/?p=4953>, mis en ligne le 5 juillet 2016, consulté le 4 juin 2017.

CECILIA O. (2016), *Investment Court System put to the test*, Transnational Institut (tni) sur <https://www.tni.org/en/publication/investment-court-system-put-to-the-test>, mis en ligne le 19 avril 2016, consulté le 30 mai 2017.

CERMAK M., *CETA : Impacts démocratiques, sociaux, environnementaux et alimentaires*, analyse politique du CNCD-11.11.11, Bruxelles, sur <https://fr.scribd.com/document/239063626/UE-Canada-CETA-Points-de-preoccupation-impacts-democratiques-sociaux-environnementaux-alimentaires-pdf>, sans date, consulté le 1 août 2017, pp. 1-11.

CERMAK M., *L'impact du CETA sur... la démocratie et le développement, du local au global*, note issue d'un séminaire organisé par la société civile belge, Bruxelles, sur <http://participer.stop-ttip.be/groups/14/files/173/download>, mis en ligne le 19 juillet 2016, consulté le 30 mai 2017.

Corporate European Observatory, *La commission européenne se prépare pour les négociations de libre-échange UE-US : 119 réunions avec des lobbyistes de l'industrie*, communiqué de presse, Bruxelles, sur <https://corporateeurope.org/fr/trade/2013/10/la-commission-europeenne-se-pr-pare-pour-les-n-gociations-de-libre-change-ue-us-119-r>, mis en ligne le 9 octobre 2013, consulté le 3 août 2017.

CNCD-11.11.11, *CETA/TTIP : la démocratie sacrifiée sur l'autel des intérêts des multinationales*, note de campagne Bruxelles <http://www.cncd.be/CETA-TTIP-La-democratie-sacrifiee>, mis en ligne le 10 septembre 2014, consulté le 24 mai 2017.

CNCD-11.11.11, *Accord UE-Canada : tout le pouvoir aux investisseurs ?*, note de campagne Bruxelles, <http://www.cncd.be/Accord-UE-Canada-tout-le-pouvoir>, mis en ligne le 7 mai 2014, consulté le 30 juillet 2017.

LAMBERTS P. (2017), *Transparence du lobbying : au parlement européen, on en parle beaucoup mais on en fait peu*, blog politique de Philippe Lamberts, sur <http://www.philippelamberts.eu/transparence-du-lobbying-au-parlement-europeen-on-en-parle-beaucoup-mais-on-en-fait-peu/>, mis en ligne le 16 juin 2017, consulté le 1 août 2017.

Tribunal de l'Union européenne, *Le Tribunal de l'UE annule la décision de la Commission refusant l'enregistrement de la proposition d'initiative citoyenne européenne « Stop TTIP »*, communiqué de presse, sur <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2017-05/cp170049fr.pdf>, mis en ligne le 10 mai 2017, consulté le 3 juin 2017.

ZACHARIE A. et CERMAK M., *Autopsie à chaud de l'accord sur le CETA*, CNCD-11.11.11, Bruxelles, <http://www.cncd.be/Autopsie-a-chaud-de-l-accord-sur>, mis en ligne le 28 octobre 2016, consulté le 5 juillet 2017.

ARTICLES DE PRESSE

CASAVECCHIA T., « Les actions anti-CETA continuent. Manifestation contre les traités en plein afterwork eurocrate », *le Soir*, le 04 novembre 2016.

CASSEN B., « Royaume-Uni, de l'Empire au Brexit. Le thatchérisme à l'assaut des consciences », *Le Monde Diplomatique. Manière de voir*, 2017, 153, sur <http://www.monde-diplomatique.fr/mav/153/A/57545>, consulté le 3 juin 2017.

LAURENT H., « CETA : le populisme du gouvernement wallon », *la Libre*, le 27 octobre 2016, sur <http://www.lalibre.be/debats/opinions/ceta-le-populisme-du-gouvernement-wallon-5810c4decd70fdb1a582666>, consulté le 5 juin 2017.

SOURCES AUDIO-VISUELLES

EZLN, *Nature versus BAYER*, montage vidéo, <https://www.youtube.com/watch?v=lh2qTldw1oY>, mis en ligne le 5 novembre 2016, consultée le 25 mai 2017.

LOZANO J. P., *Zapatistes : histoire du Mexique*, (film-documentaire), sur https://www.youtube.com/watch?v=Isp8K3k_6-I, mis en ligne le 11 janvier 2013, consulté le 2 août 2017.

Radiopanik, « *Emission impossible* » : les lobbies aiment le TTIP, le TTIP aime les lobbies !, Bruxelles, sur <http://www.radiopanik.org/emissions/emissions-speciales/emission-impossible/>, enregistré le 2 novembre 2016, consulté le 6 août 2017.

TTIP Game Over, *Flashmob Stop TTIP strikes again ! feat. Cecilia Malmström*, sur <https://www.youtube.com/watch?v=So8Yw4Ci2W0>, mis en ligne le 29 mai 2016, consulté le 15 mai 2017.

PROCÈS VERBAL D'AUDITION PUBLIQUE

C.R.I.C., Parlement wallon, session d'audition publique, 2015-2016, n°96, 1 à 5.

Les traités de libre échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis (TTIP) et entre l'Union européenne et le Canada (CETA) ont fait couler beaucoup d'encre ces dernières années. La société civile s'est largement mobilisée pour exprimer une opposition à chaque étape du processus.

Le mouvement social qui a émergé laisse apparaître une construction en réseau d'influence caractéristique des nouveaux mouvements sociaux. L'étude de ces mobilisations donne à voir les relations de pouvoir qui se jouent entre les associations institutionnelles et les militants et activistes.

L'ethnographie de ce mouvement social tente de rendre compte de la convergence d'initiatives qui émergent à Bruxelles et ailleurs. Cette production donne une idée de ce qui est à l'œuvre derrière le décor, dans les coulisses des actions politiques de désobéissance civile.

Mouvements sociaux ; désobéissance civile ; démocratie néolibérale ; arène politique ; réseau d'acteurs